Délibérations du Congrès

Government Services Union
Syndicat des services gouvernementaux

Syndicat des services gouvernementaux, AFPC

Neuvième Congrès national triennal

Les 26, 27 et 28 septembre 2023

Hôtel Delta

Ottawa (Ontario)

Table des matières

Le mardi 26 septembre 2023

Ouverture de la séance....1
Communiqués....1
Ouverture autochtone (aînée Barb Brant)....1
Liste d'honneur du SSG....1
Présentations....2
Politique du SSG sur le harcèlement....3
Politique du SSG sur les environnements exempts de toute odeur....3
Ratification des mises en candidatures au Comité des lettres de créance....5
Premier rapport du Comité des lettres de créance....5
Ratification des mises en candidature aux Comités du congrès....5
Adoption des règles de procédure....5
Adoption du programme du Congrès....6
Orateur invité : Chris Aylward....6
Deuxième rapport du Comité des lettres de créance....6
Question de privilège....6
Correction apportée au deuxième rapport du Comité des lettres de créance....6
Ratification des règles et des politiques du SSG adoptées par le Conseil national....7
Rapport du Comité des finances....7
Troisième rapport du Comité des lettres de créance....8
Discours du Président national du SSG, Bruce Roy....8
Rapport du Comité des règlements....9
Rapport du Comité des résolutions générales....15
Quatrième rapport du Comité des lettres de créance....17
Rapport du Comité des finances (suite)....17
Question de privilège....19
Rapport du Comité des résolutions générales (suite)....20

Le mercredi 27 septembre 2023

Ouverture de la séance……....22
Cinquième rapport du Comité des lettres de créance....22
Communiqués....22
Rapport du Comité des résolutions générales (suite)....22
Question de privilège....23
Question de privilège....27
Sixième rapport du Comité des lettres de créance....29
Orateur Invité – Mark Brunell....29
Rapport du Comité des résolutions générales (suite)....30

Septième rapport du Comité des lettres de créance 32
Orateur invité – Larry Rousseau 32
Comité des finances 33
Huitième rapport du Comité des lettres de créance 33
Rapport du Comité des finances (poursuite de la discussion sur F-02-23).....34

Le jeudi 28 septembre 2023

Ouverture de la séance.....35
Neuvième rapport du Comité des lettres de créance 35
Dixième rapport du Comité des lettres de créance.....35
Élection de la Présidence 35
Question de privilège 36
Élection de la Vice-présidente nationale ou du Vice-président national - Équité.....36
Résultats des élections de la Vice-président(e) national(e) - Équité.....36
Élection des Vice-présidentes nationales ou Vice-présidents nationaux (deux postes).....36
Résultats de la première élection pour les Vice-président(es) nationaux(ales) 37
Résultats de la deuxième élection pour les Vice-président(es) nationaux (ales) 37
Élection des Vice-présidentes régionales ou des Vice-présidents régionaux(ales) 37
Résultats des élections des Vice-président(es)régional(es) régionaux(ales).....38
Élection des personnes déléguées au Congrès national triennal AFPC 2024 38
Question de privilège 40
Élection des délégué(es) suppléant(es) au Congrès national triennal AFPC 2024.....41
Serment d'office.....42
Observations finales 42
Ajournement du Congrès.....42

Appendices

Appendice « A » – Délégué.es et Observatrices et Observateurs.....43
Appendice « B » – Ratification des comités du Congrès.....45
Appendice « C » – Règles et Procédures du Congrès 46
Appendice « D » – Ordre du jour du Congrès 2023 50
Appendice « E » – Ratification des Règles et Procédures adoptées par le CN.....54
Appendice « F » – Rapport du comité des Finances.....66
Appendice « G » – Rapports des Officiers nationaux (PN et VPNs).....67
Appendice « G » – Rapport du Président National Bruce Roy 67
Appendice « G » – Rapport de la Vice-présidente nationale Martine Babcook.....73
Appendice « G » – Rapport de la Vice-présidente nationale Kelly Bush, Équité 74
Appendice « G » – Rapport du vice-président national, Kevin Hanson…… 86
Appendice « H » – Rapport du Comité des règlements.....109
Appendice « I » – Rapport du Comité des résolutions générale.....111

Le mardi 26 septembre 2023

Séance de l'avant-midi

Ouverture de la séance

Le Président national du SSG, Bruce Roy (« Président national ») déclare ouvert le 9ième Congrès national triennal du SSG, à 8 h 35, le mardi 26 septembre 2023.

Communiqués

- Le Président national du SSG souhaite la bienvenue aux personnes déléguées à Ottawa.
- Le service de traduction simultanée est fourni dans le cadre de ce congrès et on encourage les personnes déléguées à s'exprimer dans la langue de leur choix.
- Il est souligné que cette année le Congrès établit un nouveau record à savoir l'inscription de 121 personnes déléguées.
- Le Président national se présente et souligne que nous sommes rassemblés sur le territoire traditionnel non cédé du peuple Algonquin Anishnabeg.
- Le Président national présente ensuite l'aînée Barb Brant et invite la Vice- présidente nationale du SSG de l'Équité, Kelly Bush, à procéder à la présentation appropriée.

Ouverture autochtone (aînée Barb Brant)

- Kelly Bush informe les membres de l'assemblée que l'aînée Barb Brant, membre du clan de la Tortue, *Nation mohawk de Tyendinaga*, vient de la « Terre de la paix » et a joué un rôle important dans le cadre des séances préparatoires à l'enquête sur les femmes autochtones assassinées et disparues en 2015. L'aînée Barb Brant a procédé par la suite à la Cérémonie d'ouverture du Congrès avec une prière traditionnelle des premières nations.
- Avant de procéder officiellement à l'ordre des travaux, le Président national fait une demande pour la chanson « Solidarité pour toujours » et demande pour le visionnement de la vidéo.

Liste d'honneur du SSG

Le Président national procède à la lecture de la liste d'honneur de nos membres décédés au cours des deux dernières années. Les noms suivants apparaissent sur l'écran et on observe une minute de silence.

Sue Boone	Section locale 00027 – Ancienne VPR de la région de l'Ontario
Michael Chua	Section locale 70055
Dzunkam Tah Dzu Simo	Section locale 70013
John Garbutt	Section locale XPW75
Maureen Green	Section locale 70013
Kevin McGrath	Section locale 70013
Francis MacArthur	Section locale 80052 Robert (Bob)
O'Connell	Section locale 70013
Jean-Christophe Rozon	Section locale 70019
Charlene Rutter	Section locale 60011

Jacques Sauriol	Section locale 70019
Kyrisa Vaughan	Section locale 60011
Dave Clarke	Président national de l'UCET
David Stevens	Directeur général, SPAC, Centre des pensions, Shediac

Présentations

Le Président national procède à la présentation des membres du Conseil national du SSG, le personnel du SSG, les membres à vie et les invitées et les invités.

Conseil national du SSG

Bruce Roy	Président national
Martine Babcook	Vice-présidente nationale
Kelly Bush	Vice-présidente nationale - Équité
Kevin Hanson	Vice-président national
Steve Colterman	Vice-président régional, région de la Capitale nationale
Anthony Drozdowski	Vice-président régional, Nouvelle-Écosse
Mélanie Hamel	Vice-présidente régionale, l'est du Québec, y compris la ville de Québec
Linda Harding	Vice-présidente régionale, Vancouver et les basses-terres
Sheldon Jacobs	Vice-président régional, Saskatchewan et le Manitoba
Azra Jusuf	Vice-présidente régionale, région de l'Ontario, y exclus la région de la Capitale nationale
Mike LeBlanc	Vice-président régional, Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard
Leanne Moss	Vice-présidente régionale, Terre-Neuve et le Labrador
Paul Paquette	Vice-président régional, région de la Capitale nationale
Heather Rawlins	Vice-présidente régionale, Alberta, Nunavut et les Territoires du nord-ouest
Nicole Rousseau	Vice-présidente régionale, région de la Capitale nationale
Reni Stein	Vice-présidente régionale, l'île de Vancouver, le reste de la Colombie-Britannique et les Territoires du Yukon
William Tait	Vice-président régional, région de la Capitale nationale

Personnel du SSG

Matthieu Allard	Représentant syndical national
Dominique Barrette	Directrice, Communications, Actions politiques & Administration
Monique Desrosiers	Coordonnatrice des finances
David Girard	Directeur, Représentation et relations de travail
Logan Lafleur	Adjoint administratif et finances
Diane Rancourt	Adjointe administrative et communication
Neola Sanders	Adjointe administrative aux représentants syndicaux
Anju Singh	Représentante syndical national
Maria Thomas	Adjointe exécutive au Président national
Jennifer York	Adjointe en technologie

Personnes invitées

Chris Aylward	Président national de l'AFPC
Shannon DeSousa	Vice-présidente exécutive nationale de l'AFPC

Membres à vie du SSG

Mark Brunell	Ancien Président national du SSG
Randy Howard	Ancien Président national du SSG
Mike Lavery	Ancien Vice-président régional du SSG, Nouvelle-Écosse
Bill Walsh	Ancien Vice-président régional, Terre-Neuve et le Labrador

Politique du SSG sur le harcèlement

Le Président national invite Mélanie Hamel, Vice-présidente régionale du SSG, à faire la lecture de la politique sur le harcèlement du SSG. Une copie de la déclaration du SSG est fournie dans les trousses du Congrès.

« L'effort concerté de nos consœurs et confrères pour améliorer notre vie au travail et préserver les droits pour lesquels nous avons lutté font la force de notre syndicat. Le respect mutuel constitue la pierre angulaire de cette collaboration. Les Statuts de l'AFPC affirment que chaque membre a le droit d'être protégé, tant au sein du syndicat que dans le lieu de travail, de la discrimination et du harcèlement fondés sur l'âge, le sexe, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la race, la religion, l'état civil, les antécédents judiciaires, les handicaps, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la langue, la classe ou l'idéologie politique. Les membres ont également le droit d'être protégés de tout harcèlement à caractère personnel et sexuel.

Le syndicat des services gouvernementaux reconnaît également le droit du personnel du bureau national du SSG de travailler dans un environnement exempt de toute forme de harcèlement.

Si vous faites l'objet de harcèlement au cours de la présente activité, contactez la personne ressource sur le harcèlement afin de discuter de la situation et des mesures possibles. Notre premier objectif consiste à favoriser le règlement rapide et informel de ces incidents et d'inciter nos membres à se parler directement afin de résoudre l'affaire. Si cette méthode ne réussit pas ou si elle est impossible, les dispositions des Statuts et les déclarations de principes sur la question du harcèlement seront appliquées intégralement et sans délai.

Le harcèlement sous toutes ses formes nous éloigne de notre but commun et affaiblit notre syndicat. Tout en travaillant de concert à la réalisation de la tâche importante qui nous occupe, traitons-nous mutuellement avec dignité et respect.»

Il présente ensuite Dominique Barrette et David Girard, qui agiront à titre de Coordonnatrice et Coordonnateur de la lutte contre le harcèlement dans le cadre de ce Congrès.

Politique du SSG sur les environnements exempts de toute odeur

Le Président national invite Linda Harding, Vice-présidente régionale du SSG, à faire la lecture de la politique du SSG sur les environnements exempts de toute odeur du SSG. Une copie de la Politique exempte de toute odeur du SSG est fournie dans les trousses du Congrès.

« Le Syndicat des services gouvernementaux (SSG) s'est engagé à faire de sorte que tous les membres ayant un handicap jouent un rôle à part entière au sein de l'organisme de façon à contribuer à son mandat.

À cet égard, le SSG reconnaît que l'accessibilité est une exigence essentielle afin d'assurer la participation des membres manifestant des sensibilités environnementales.

Par égard pour la santé de nos consoeurs et nos confrères qui peuvent souffrir de sensibilités environnementales et en vue d'éliminer les contaminants atmosphériques, le SSG demande à tous les participants et participantes aux activités syndicales d'éviter d'utiliser des produits parfumés, notamment les parfums, les eaux de Cologne, les lotions, les fixatifs, les désodorisants et tous autres produits mis en marché par l'industrie des parfums.

Un participant ou une participante qui prend connaissance d'un problème doit l'indiquer à la personne en cause de manière cordiale et respectueuse. Les questions non réglées pourront être portées à l'attention des organisateurs et organisatrices, qui en retour se renseigneront et tâcheront de trouver un moyen d'adaptation raisonnable.

En conjuguant nos efforts, nous pouvons faire régner un environnement plus sain pour TOUTES LES PERSONNES et répondre aux besoins de ceux et celles qui éprouvent des sensibilités environnementales. »

Questions d'ordre administratif

Le Président national aborde les questions importantes d'ordre administratif suivantes :

- **Dispositifs d'interprétation :** Un bref aperçu est donné concernant les dispositifs d'interprétation.
- **Politique alimentaire :** Un rappel est émis à savoir qu'aucun aliment n'est permis dans la salle en raison des risques d'allergies.
- **Avis concernant la prise de photo :** On informe les personnes déléguées que des photos seraient prises tout au long du congrès. Ceux et celles préférant ne pas se faire photographier sont priés d'en informer un membre du personnel.
- **Protocole lié au micro :** Lorsque vous vous approchez du micro, on demande aux personnes déléguées d'attendre d'être reconnues par la présidence avant de s'exprimer. De plus, un format spécifique pour se présenter est recommandé : préciser son nom en entier et son numéro de personne déléguée.
- **Fermeture des portes :** Le Président national fournit une explication sur les principes fondamentaux de la fermeture des portes.
- **Communiqués :** On demande aux participantes et aux participants d'informer Dominique lorsque ceux-ci ont des communiqués pour l'assemblée.
- **Préoccupations en matière de logistique :** Pour toute questions de logistique, on demande aux personnes déléguées de s'adresser à Maria.
- **Documents:** On assure les participantes et les participants que tous les documents liés au congrès ont été distribués avant l'événement. En outre, ils étaient accessibles en ligne au moyen du code QR.

Ces lignes directrices visent à garantir un déroulement harmonieux et organisé pour toutes les personnes déléguées.

Ratification des mises en candidatures au Comité des lettres de créance

P/A Kevin Hanson / Martine Babcook

QUE ce Congrès ratifie les mises en candidatures au Comité des lettres de créance.

MOTION ADOPTÉE.

Premier rapport du Comité des lettres de créance

P/A Chantal Umphrey / Chris Hobbs

QUE soit adopté le premier rapport du Comité des lettres de créance :

109 personnes déléguées accréditées
8 observatrices et observateurs
8 personnes invitées, y compris les membres à vie

Le Comité des lettres de créance signale la présence de 109 personnes déléguées accréditées.

MOTION ADOPTÉE. (Appendice « A » - Liste des personnes déléguées)

En raison de circonstances imprévues, le Président national informe l'assemblée du Congrès que le SSG a reçu trois lettres de créance après la date limite. Ces soumissions tardives comprennent les personnes déléguées suivantes : Emmanuel Conduah, section locale 70055, Omar Ghandour, section locale 70055 et Samantha Parlour, section locale 70019.

P/A Ian Leblanc / Steve Colterman

QUE, conformément à la recommandation du Comité des lettres de créance, les personnes déléguées du congrès acceptent les trois personnes déléguées tardives :
Emmanuel Conduah, Omar Ghandour et Samantha Parlour, à savoir qu'on leur accorde un siège en cours d'assemblée à la suite de la pause.

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Ratification des mises en candidature aux Comités du congrès

P/A Leanne Moss / Steve Colterman

QUE ce Congrès ratifie les mises en candidatures aux comités avec l'amendement suivant : Heather Rawlins est remplacée par Ali Haidara.

MOTION ADOPTÉE. (Appendice « B »)

Adoption des règles de procédure

P/A Nicole Rousseau / Heather Rawlins

QUE soient adoptées les règles de procédure telles que présentées.

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. (Appendice « C »)

Adoption du programme du Congrès

P/A Kelly Bush / SheldonJacobs

QUE soit adopté le programme du Congrès tel que présenté).

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ **(Appendice « D »)**

Orateur invité : Chris Aylward

Le Président national du SSG présente le Président national de l'AFPC, Chris Aylward. Une copie de sa biographie se retrouve dans les trousses, ayant été distribuées électroniquement.

Chris Aylward prononce un discours inspirant qui trouve des échos favorables avec les personnes en cours d'assemblée. Il reconnaît les nombreux changements au sein du syndicat et se dit avoir confiance dans le SSG, notre leadership, nos sections locales et nos membres qui sauront relever ces défis, qui en ressortiront plus forts, et demeureront unis. Malgré une année exigeante marquée par la plus importante grève au Canada dans l'histoire de l'AFPC, nos membres sont demeurés unis, envoyant un message fort au gouvernement du Canada. Chris Aylward félicite le personnel du SSG pour leur dévouement et travail ardu, soulignant que le succès des congrès et des autres réunions dépendait des efforts en coulisse. Les personnes déléguées ont manifesté leur reconnaissance avec une ovation debout.

Chris Aylward termine son discours en faisant l'éloge du Président national du SSG, Bruce Roy, soulignant ses efforts incessants au nom des membres et de son engagement profond à leur cause. Il exprime sa gratitude aux personnes déléguées et aux observatrices et aux observateurs, les assurant que l'AFPC les appuie pleinement et continuera de le faire. Il souhaite aux personnes déléguées un formidable Congrès!

Deuxième rapport du Comité des lettres de créance

P/A Chris Hobbs / Chantal Umphrey

QUE soit adopté le rapport du Comité des lettres de créance.
109 personnes déléguées accréditées
8 observatrices et observateurs
8 personnes invitées

Le Comité des lettres de créance signale la présence de 109 personnes déléguées accréditées.

Question de privilège

Nicole Rousseau attire l'attention que trois personnes déléguées avaient fait l'objet d'un vote en cours d'assemblée avant la pause. Par conséquent, notre compte total de personnes déléguées accréditées ne devrait-il pas être 112 ?

Correction apportée au deuxième rapport du Comité des lettres de créance

P/A Chris Hobbs / Chantal Umphrey

QUE le rapport du Comité des lettres de créance soit adopté comme suit :
112 personnes déléguées accréditées
5 observatrices et observateurs
5 personnes invitées

Le Comité des lettres de créance signale la présence de 112 personnes déléguées accréditées.

MOTION ADOPTÉE.

Ratification des règles et des politiques du SSG adoptées par le Conseil national

P/A Linda Harding / Reni Stein

RÈGLES

Définitions

Règle 2 – Structure des règlements des sections locales

Règle 4 – Dépenses des membres exerçant des activités au service du SSG

Règle 5 – Comités permanents du SSG

Règle 6 – Comité d'examen des finances

Règle 7 – Membre à vie, membre honoraire et prix d'excellence

Règle 9 – Comptabilité financière des sections locales

Règle 10 – Mesures disciplinaires

Règle 13 – Sélection des personnes déléguées aux conférences et aux séminaires

POLITIQUES

Politique 3 – Service de garde pour les membres de la famille lors des événements du SSG

Politique 4 – Indemnités payables au personnel

Politique 4 – Frais divers pour les membres du Conseil national (nouveau)

Politique 9 – Subvention accordée aux sections locales pour assister aux conférences

Politique 12 – Examen des Règlements des sections locales

MOTION ADOPTÉE. **(Appendice « E »)**

Rapports des comités

Rapport du Comité des finances

Le Président du Congrès, Bruce Roy, demande aux Co-présidentes du Comité des finances, Martine Babcook et Mélanie Hamel, de même qu'aux membres du comité de venir à l'avant.

Le Président national explique le processus de vote pour les résolutions à toutes les personnes déléguées.

Martine Babcook prend un moment pour présenter les membres du comité : Co-présidente, Mélanie Hamel, Stéphanie Rochon, Mike Leblanc, Paul Paquette, Sonia Gagné, Monica Martin, Azra Jusuf, et le personnel technique : Monique Desrosiers et elle-même, Martine Babcook.

Il est précisé que toutes les résolutions seront automatiquement proposées et appuyées par les co-présidentes Martine Babcook et Mélanie Hamel, au nom du comité.

Le Comité des finances débute sa séance avec Martine Babcook présentant le budget.

(Appendice « F »)

P/A Martine Babcook / Mélanie Hamel

QUE soit adopté tel que présenté le budget triennal de 2024-2025-2026.

P/A Kelly Bush / Leanne Moss

De renvoyer au Comité des finances avec la directive suivante : Diviser le poste budgétaire 12 – Salaire de la Présidente nationale ou du Président national et Avantages. Le Président national indique que le budget ne peut être divisé.

MOTION JUGÉE IRRECEVABLE – Le budget NE PEUT ÊTRE divisé.

P/A Leanne Moss / Christian Smith

De renvoyer au Comité des finances à savoir que l'augmentation salariale de la Présidente nationale ou du Président national reflète la même chose que les autres membres, qui consisterait d'une augmentation de 4 %.

Que la question du salaire et des avantages de la Présidente nationale ou du Président national – Poste budgétaire 12 dans le budget soit renvoyée au Comité des finances pour un examen et une explication plus approfondie.

MOTION ADOPTÉE.

Séance de l'après-midi

Troisième rapport du Comité des lettres de créance

P/A Chantal Umphrey / Chris Hobbs

QUE soit adopté le rapport du Comité des lettres de créance comme suit :
114 personnes déléguées accréditées
6 observatrices et observateurs
5 personnes invitées

Le Comité des lettres de créance signale la présence de 114 personnes déléguées accréditées.

MOTION ADOPTÉE.

Discours du Président national du SSG, Bruce Roy

Le Président national s'adresse aux personnes déléguées du Congrès en abordant diverses questions cruciales. Il parle de la grève des employées et des employés de la fonction publique et de l'équipe de négociation, de la récente ratification de la convention collective de la Monnaie royale canadienne (MRC), et des négociations en cours de l'unité APS de la Monnaie royale canadienne. Soulignant ses priorités, il met l'accent sur la question des membres non attribués, notant une baisse de 50 % des membres RAND au cours des deux dernières années.

Le Président national félicite les membres du Conseil national pour leur dévouement et leur travail ardu. Il mentionne les consultations en cours avec les SMA et les gestionnaires, soulignant que toutes les sections locales disposent présentement d'un exécutif complet.

Exprimant sa fierté des progrès accomplis en seulement deux ans, il anticipe l'avenir du SSG avec impatience. Le Président national conclut son discours au moyen d'une brève vidéo sur la grève.

(Appendice « G »)

Rapports des comités

Rapport du Comité des règlements

Le Comité des finances reprend ses travaux pour aborder la question du salaire de la Présidente nationale ou du Président national qui leur avait été renvoyée pour fin d'examen à savoir que l'augmentation salariale de la Présidente nationale ou du Président national reflète la même chose que les membres; soit l'augmentation salariale.

Le Président du Congrès, Bruce Roy, demande aux Co-présidentes du Comité des règlements, Nicole Rousseau et Kelly Bush, de même que les membres du comité de venir à l'avant. Kelly présente les membres du comité : Nicole Rouseau, Caroline Manyk, Joel Kowerko, Simon Pazdor, Sarah Bolger, Will Tait, Anthony Drozdowski, et le personnel technique : David Girard et elle-même, Kelly Bush.

Une copie de leur rapport est fournie dans les trousses des personnes déléguées du Congrès.

(Appendice « H »)

B-01-23 COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL

IL EST RÉSOLU que l'article 2 du Règlement 6 soit modifié comme suit :

RÈGLEMENT 6 – CONSEIL NATIONAL

ARTICLE 2

c) de 16 vice-président(e)s régionaux(ales) représentant les régions suivantes :

- les basses terres de la Colombie-Britannique, y compris Vancouver – 1 VPR,
- l'Île de Vancouver, le reste de la Colombie-Britannique et les Territoires du Yukon - 1 VPR,
- l'Alberta, le Nunavut, et les Territoires du Nord-Ouest - 1 VPR,
- la Saskatchewan et le Manitoba - 1 VPR,
- l'Ontario, à l'exclusion de la région de la capitale nationale – ~~2~~ 1 VPR,
- la région de la capitale nationale - 4 VPR,
- l'ouest du Québec, y compris Montréal - 1 VPR,
- l'est du Québec, y compris la ville de Québec - 1 VPR,
- la Nouvelle-Écosse - 1 VPR,
- le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard 1 VPR, et
- Terre-Neuve et le Labrador - 1 VPR, et
- la Monnaie royale canadienne – 1 VPR.

***Motif** : Il n'y a plus qu'une seule section locale en Ontario avec +/- 330 membres. Il n'est pas équitable d'avoir deux VPR pour une section locale par rapport à d'autres régions.*

Recommandation du comité: Adoption

Décision du congrès: Adoptée

B-02-23 RÉUNIONS DU CONSEIL NATIONAL

IL EST RÉSOLU que l'article 5 du Règlement 6 soit modifié comme suit :

RÈGLEMENT 6 – CONSEIL NATIONAL ARTICLE 5

Le Conseil national tiendra au moins une réunion en personne et deux réunions virtuelles d'une demi-journée chaque année, à la date fixée par le président national, et à tout autre moment si un tiers au moins des membres du Conseil national en fait la demande par écrit.

Motif : *Il est nécessaire de préciser qu'une réunion se tiendra en personne. L'ajout de réunions virtuelles de deux demi-journées améliorera la communication et permettra au SSG de mener à bien ses activités.*

B-20-23 **DÉLAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FRAIS**

ATTENDU QUE les membres du SSG doivent souvent attendre plus de 30 jours après la présentation de leur demande de remboursement des dépenses, ce qui exerce une pression financière sur les membres qui ont participé à des activités syndicales en attendant le remboursement de leurs dépenses ; et

ATTENDU QUE de nombreux membres du SSG éprouvent des difficultés financières, vivent d'un chèque de paye à l'autre et comptent sur des paiements opportuns pour le remboursement de leurs dépenses ; et

ATTENDU QUE le SSG n'a pas à l'heure actuelle de délai précis pour émettre le paiement des remboursements de dépenses à la suite de la présentation d'une demande de remboursement de dépenses.

IL EST RÉSOLU de modifier la Règle 4 pour y inclure ce qui suit :

RÈGLE 4 – Dépenses des membres pour les affaires du SSG

Article 13 - Délai de paiement des demandes de remboursement des dépenses

Les demandes de remboursement de dépenses soumises au bureau national pour le remboursement des dépenses des membres en service commandé du SSG, conformément à la règle 4, après examen et approbation de la demande, le paiement est émis dans les 30 jours suivant la date à laquelle la demande a été reçue par le bureau national.

Motif : *Cet amendement établirait une norme de service raisonnable, garantirait que les membres du SSG soient remboursés dans un délai raisonnable et éviterait de placer les membres du SSG dans une situation financière difficile.*

Recommandation du comité: Adoption

Décision du congrès: Adoptée

B-18-23 **COMITÉS PERMANENTS DU SSG**

ATTENDU QUE les membres des comités peuvent ne pas avoir participé auparavant aux travaux de leurs comités, et

ATTENDU QU'il s'agit d'une bonne pratique pour la formation et la planification de la relève, et

ATTENDU QUE la transparence étant très importante pour notre organisation, les membres des comités doivent comprendre la responsabilité de voter pour ou contre une résolution dans le cadre des travaux des comités ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE soit créé un nouvel article 2 de la Règle 5, comme suit, et que les articles suivants soient renumérotés en conséquence :

RÈGLE 5 – COMITÉS PERMANENTS DU SSG

ARTICLE 2

Au début de chaque nouveau cycle, il incombe au/à la président(e) d'un comité de s'assurer que les règles et procédures dudit comité sont clairement expliquées aux membres du comité.

***Motif** : Cet amendement permettrait la pleine participation des membres du comité et éviterait les erreurs dues à un manque de compréhension des règles et des procédures.*

Recommandation du comité: Adoption
Décision du congrès: Adoptée

B-03-23 **RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL**

IL EST RÉSOLU qu'un nouvel article 13 soit ajouté au Règlement comme suit :

RÈGLEMENT 6 – CONSEIL NATIONAL
ARTICLE 13

Au moins deux semaines avant chaque réunion prévue du Conseil national, tous les documents pertinents à la réunion sont distribués au Conseil national.

***Motif :** Il est important que le Conseil national puisse être préparé de manière adéquate et qu'il soit prêt pour la réunion.*

Recommandation du comité: Adoption
Décision du congrès: Adoptée

RÉSOLUTION MIXTE B-06-23A **FONCTIONS DE LA VICE-PRÉSIDENCE NATIONALE (couvre B-06-23 et B-07-23)**

IL EST RÉSOLU que la section 2e) et 2i) du Règlement 7 soit modifiée comme suit et que la Section 2 soit reformulée en conséquence :

RÈGLEMENT 7 – FONCTIONS DES DIRIGEANT(E)S NATIONAUX(ALES)
ARTICLE 2 - FONCTIONS DES VICE-PRÉSIDENT(E)S NATIONAUX(ALES)

e) Soumettre des rapports écrits sur leurs responsabilités et leurs activités comme suit :
i. à chaque réunion prévue du Conseil national depuis le dernier Conseil national
ii. à chaque Congrès
iii. à la fin de chaque année civile précédant le congrès, un rapport écrit de fin d'année au Conseil national.

~~e) font rapport des fonctions qui leur sont assignées lors de chaque réunion du Conseil national et de chaque congrès.~~

~~i) remettent tous les trimestres un rapport écrit au Conseil national sur leurs responsabilités et activités depuis le dernier trimestre~~

***Motif :** Compte tenu des changements proposés par B-2-23, le règlement 7 doit être modifié pour refléter ce changement. Afin de simplifier les différents rapports requis par le présent règlement, cette modification serait conforme à la pratique actuelle et maintiendrait le nombre de rapports à 4 par an.*

Recommandation du comité: Adoption
Décision du congrès: Adoptée

RÉSOLUTION MIXTE B-04-23A **FONCTIONS DES DIRIGEANT (E)S NATIONAUX (ALES) (couvre B-04-23 et B-05-23)**

IL EST RÉSOLU que la section 1e) et 2o) du Règlement 7 soit modifiée comme suit et que la Section 1 soit reformulée en conséquence :

RÈGLEMENT 7 – FONCTIONS DES DIRIGEANT(E)S NATIONAUX(ALES) ARTICLE 1 - FONCTIONS DU PRÉSIDENT(E) NATIONAL (E)

e) Soumettre des rapports écrits sur leurs responsabilités et leurs activités comme suit : i. à chaque réunion prévue du Conseil national depuis le dernier Conseil national ii. à la fin de chaque année civile précédant le congrès, un rapport écrit de fin d'année au Conseil national.

~~e) présente à chaque réunion annuelle prévue du Conseil national un rapport écrit sur ses responsabilités et ses activités depuis la dernière réunion du Conseil national.~~

~~o) remettent tous les trimestres un rapport écrit au Conseil national sur leurs responsabilités et activités depuis le dernier trimestre~~

Motif : *Compte tenu des changements proposés par B-2-23, le règlement 7 doit être modifié pour refléter ce changement. Afin de simplifier les différents rapports requis par le présent règlement, cette modification serait conforme à la pratique actuelle et maintiendrait le nombre de rapports à 4 par an.*

Recommandation du comité: Adoption

Décision du congrès: Adoptée

B-16-23 **CONFÉRENCES DU SSG**

ATTENDU QUE le règlement 11 du SSG ne fait référence qu'à la Conférence des président- e-s des sections locales ; et

ATTENDU QUE le SSG tient actuellement d'autres conférences qui ne sont pas mentionnées dans les règlements du SSG ;

ATTENDU QUE la Conférence nationale des jeunes travailleurs et travailleuses du SSG a lieu une fois par cycle, tel qu'adopté par l'organe du congrès.

IL EST RÉSOLU de modifier le Règlement 11 du SSG comme suit : RÈGLEMENT 11 - CONFÉRENCES DU SSG

ARTICLE 1 - CONFÉRENCE DES PRÉSIDENT(E)S DES SECTIONS LOCALES

Au cours de chacune des deux années précédant le Congrès national triennal du SSG, la présidente ou le président national organise une réunion de la Conférence des présidentes et présidents des sections locales. La réunion du Conseil national pour ces deux années se tiendra immédiatement après la Conférence des présidentes et présidents des sections locales.

ARTICLE 2 - CONFÉRENCE NATIONALE DES JEUNES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

La présidente ou le président national organise une conférence nationale des jeunes travailleurs et travailleuses une fois par cycle.

Motif : Cet amendement est conforme à la motion du Conseil national adoptée le 24 novembre 2020 et au budget adopté par le Congrès en 2021.

Recommandation du comité: Adoption

Décision du congrès: Adoptée

B-17-23 **SÉLECTION DES DÉLÉGUÉ(E)S SUPPLÉANT(E)S AU CONGRÈS NATIONAL DE L'AFPC**

ATTENDU QUE la Règle 12 du SSG exige que les délégué(e)s et les suppléant(e)s au Congrès national de l'AFPC soient élu(e)s en même temps et que les suppléant(e)s doivent se présenter contre les délégué(e)s ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE la Règle 12 du SSG soit modifiée comme suit :

RÈGLE 12 – SÉLECTION DES DÉLÉGUÉ(E)S AUX CONGRÈS DE L'AFPC

d) Les délégué(e)s restants que le SSG a le droit d'envoyer au congrès national de l'AFPC seront élu(e)s en cours d'assemblée par le processus suivant :

i. Les candidatures sont proposées en cours d'assemblée ;

ii. La présidence informe les délégué(e)s du nombre de sièges restants attribués aux délégué(e)s du SSG aux congrès de l'AFPC. La présidence enjoint les délégué(e)s d'indiquer ce même nombre de noms sur leur bulletin de vote.

iii. Les candidat(e)s qui reçoivent le plus grand nombre de votes sont déclaré(e)s élu(e)s et classé(e)s par ordre décroissant selon le nombre de votes qu'ils (elles) ont obtenus.

iv. ~~Les délégué(e)s restant(e)s seront déclaré(e)s élu(e)s en tant que~~ délégué(e)s suppléant(e)s, et classé(e)s par ordre décroissant selon le nombre ~~de votes qu'ils (elles) ont obtenus.~~

e) Les suppléant(e)s aux délégué(e)s du SSG au Congrès national de l'AFPC sont élu(e)s en séance plénière selon le processus suivant :

i. Les mises en candidature sont sollicitées de l'assemblée.

ii. Pour ce qui concerne le nombre restant de sièges prévus pour les délégué(e)s du SSG au Congrès de l'AFPC, la présidence demandera aux délégué(e)s d'indiquer le nombre de noms sur leur bulletin de vote pour les délégué(e)s suppléant(e)s au Congrès national de l'AFPC.

iii. Les personnes mises en candidature qui reçoivent le plus grand nombre de voix sont déclarées élues et classées par ordre décroissant selon le nombre de voix qu'elles ont reçues.

iv. La liste des personnes mises en candidature sera utilisée en ordre décroissant pour remplacer les délégué(e)s du SSG qui ne peuvent assister au Congrès national de l'AFPC.

Motif : *À l'heure actuelle, la règle 12 oblige les membres qui désirent être considérés comme délégué-e-s et/ou suppléant-e-s du SSG au Congrès national de l'AFPC à être élus à partir d'un seul bulletin de vote. Dans le passé, des membres ont expressément déclaré qu'ils aimeraient être considérés comme délégué-e-s suppléant-e-s et, à l'heure actuelle, ils devraient s'engager à être délégué-e-s (en attendant les résultats de l'élection) pour que leur nom soit considéré comme délégué-e-s suppléant-e-s. La modification de cette règle permettra que les élections des délégué-e-s du SSG et des délégué-e-s suppléants du SSG au Congrès national de l'AFPC se déroulent séparément, ce qui permettra aux membres de choisir d'inscrire leur nom comme délégué-e-s du SSG et/ou délégué-e-s suppléants en conséquence.*

Recommandation du comité: Adoption

Décision du congrès: Adoptée

B-10-23 **FINANCES**

IL EST RÉSOLU que l'article 2 du Règlement 14 soit modifié comme suit :

RÈGLEMENT 14 – FINANCES ARTICLE 2

Les 3 dirigeant(e)s signataires du présent syndicat sont le (la) président(e) national(e), le(la) vice-président(e) national(e) assigné(e) au Comité des finances du SSG et l'agent(e) de finances du SSG. ~~et deux autres dirigeant(e)s nommé(e)s par le Conseil national. Tous les chèques portent deux signatures, dont l'une doit être celle du (de la) président(e) national(e), sauf dans des circonstances exceptionnelles.~~

Motif : *Modification nécessaire pour refléter les pratiques actuelles et la réalité des transactions électroniques.*

Recommandation du comité: Adoption

Décision du congrès: Adoptée

B-08-23 **CONGRÈS NATIONAUX TRIENNAUX**

IL EST RÉSOLU que l'article 7 du Règlement 12 soit modifié comme suit :

RÈGLEMENT 12 – CONGRÈS NATIONAUX TRIENNAUX

ARTICLE 7

~~Le nombre de délégué(e)s pouvant être envoyé(e)s à tout congrès ordinaire ou extraordinaire est déterminé par le nombre de membres pour lesquels le présent syndicat reçoit des cotisations 6 mois avant le congrès (y compris le mois même du Congrès).~~

Le nombre de délégués à un congrès ordinaire ou extraordinaire est déterminé à partir du nombre de membres pour lesquels le présent syndicat perçoit des cotisations au cours de l'année civile précédant le congrès, en tenant compte du mois au cours duquel le nombre de membres cotisants a été le plus élevé pour chaque section locale.

Motif : *Ce changement s'alignerait sur l'AFPC et d'autres Éléments, le nombre de délégués sera basé sur le meilleur mois des douze derniers mois de l'année précédant la convention. Cela permettra également d'atténuer le risque de sous-compter le nombre de délégués. En outre, le nombre de délégués sera connu dès le début de l'année afin de faciliter les élections à l'AGA.*

Recommandation du comité: Adoption

Décision du congrès: Adoptée

B-09-23 **CONGRÈS NATIONAUX TRIENNAUX**

IL EST RÉSOLU que l'article 10 du Règlement 12, soit modifié comme suit :

RÈGLEMENT 12 – CONGRÈS NATIONAUX TRIENNAUX

ARTICLE 10

Au moins 2 mois avant l'ouverture du congrès, ~~le Conseil national~~ le Président(e) national(e), en consultation avec les vices-président(e)s nationaux, nomme, parmi les délégué(e)s accrédité(e)s, les membres qui composent les comités jugés nécessaires pour la conduite des affaires du congrès. Les délégué(e)s sont informé(e)s de leur nomination à un comité par le Conseil national au moins 6 semaines avant l'ouverture du congrès, et reçoivent toute information officielle nécessaire à l'exercice de leurs fonctions au sein dudit comité. Les comités ainsi créés peuvent être appelés à se réunir ~~à l'endroit où le congrès a lieu~~ avant la date de son ouverture.

Motif : *Cette modification refléterait la pratique actuelle en matière de nomination des membres des comités. La deuxième modification permettrait une certaine flexibilité quant au lieu des réunions des comités.*

Recommandation du comité: Adoption

Décision du congrès: Adoptée

B-12-23 **DISCIPLINE**

IL EST RÉSOLU que l'article 3 du Règlement 15 soit modifié comme suit :

RÈGLEMENT 15 – DISCIPLINE

ARTICLE 3

a) Une section locale du présent syndicat a le pouvoir de suspendre ~~démettre~~ de sa charge tout(e) dirigeant(e) d'une section locale qui enfreint une disposition des Statuts de l'AFPC, des règlements de la section locale, des Règlements du présent syndicat, ou pour l'un des motifs énumérés à l'article 5 du présent Règlement, en attente d'une enquête du Comité permanent chargé des d'enquête disciplinaire.

Motif : *Une section locale n'a pas le pouvoir, selon les Statuts de l'AFPC, de démettre un dirigeant ou une dirigeante de la section locale de ses fonctions. Cette modification permettrait de se conformer aux Statuts de l'AFPC.*

Recommandation du comité: Adoption

Décision du congrès: Adoptée

B-13-23 **MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS**

IL EST RÉSOLU que l'article 4 du règlement 17 soit modifié comme suit :

RÈGLEMENT 17 – MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS

ARTICLE 4

Après chaque Congrès, les présents règlements sont imprimés et distribués en français et en anglais aux membres du Conseil national et aux président(e)s des sections locales. Le présent document est également affiché sur le site Web du SSG. Toute modification subséquente sera mise à jour dans la version en ligne.

~~Les présents Règlements et toute modification qui y est apportée par la suite sont imprimés et distribués en français et en anglais dans les 90 jours après leur adoption.~~

Motif : *Cet amendement maintient l'impression du règlement intérieur et ajoute l'obligation de mettre le document en ligne. La suppression du délai permet de tenir compte des délais de traduction et d'impression.*

Recommandation du comité: Adoption

Décision du congrès: Adoptée

Rapport du Comité des résolutions générales

Le Comité des finances n'a pas encore achevé leurs travaux. Le Président du Congrès demande à la Co-présidente et au Co-président du Comité des résolutions générales, Linda Harding et Kevin Hanson, de même qu'aux membres du comité de venir à l'avant.

Linda présente les membres du comité : Kevin Hanson, Steve Colterman, Sheldon Jacobs, Shannon Mayer, Leanne Moss, Suzanne Sirois, Michael Murphy, Sina Agah, et le personnel technique : Dominique Barrette.

Il est précisé que toutes les résolutions seront automatiquement proposées et appuyées par la co-présidente Linda Harding et le Co-président Kevin Hanson, au nom du comité.

Une copie de leur rapport est fournie dans les trousses des personnes déléguées du Congrès. **(Ci-joint à titre d'Appendice « I »)**

G-14-23 **FORMATION EN SANTÉ MENTALE POUR LES DIRIGEANT(E)S ELU(E)S**

ATTENDU QUE les représentants syndicaux et les représentantes syndicales ont besoin d'aide pour faire face aux questions de santé mentale, en particulier les crises de santé mentale, et

ATTENDU QUE l'AFPC fournit des ressources en santé mentale pour appuyer nos membres dans toutes leurs fonctions, ce qui reconnaît la nécessité d'avoir du soutien pour maintenir le bien-être mental des membres, et

ATTENDU QUE l'AFPC n'offre pas actuellement de formation aux militant(e)s en matière de santé mentale ou de gestion des crises de santé mentale ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE le SSG offre une formation en santé mentale à tous/toutes les représentant(e)s élu(e)s une fois par cycle.

Motif : *Les militants syndicaux sont confrontés à de nombreux défis lorsqu'ils représentent les membres, ce qui peut éventuellement affecter leur propre santé mentale. Le comité estime que cette résolution est un bon point de départ pour assurer un meilleur soutien au bien-être mental des militant-e-s du SSG. Elle offre également une certaine souplesse en ce qui concerne le type de formation qui pourrait être offert et sous quelle forme, permettant ainsi au SSG de travailler dans les limites de son budget annuel.*

Recommandation du comité: Adoption
Décision du congrès: Adoptée

G-32-23 **PROGRAMME DE MENTORAT DU SSG**

ATTENDU QUE les délégués et les dirigeants de sections locales doivent acquérir leurs connaissances avec le principe de l'autoformation ainsi que les formations de l'AFPC;
ATTENDU QUE l'employeur possède des ressources qualifiées, souvent de niveau universitaire, pour le conseiller en matière de relation de travail;

ATTENDU QUE les délégués et les dirigeants de sections locales doivent négocier et discuter avec cet employeur;

IL EST RÉSOLU QUE le SSG développe et offre un programme mentorat financé à même le budget existant, aux délégués et dirigeants de sections locales, une formation continue complète en matière de relations de travail avec les volets suggérés suivants : santé et sécurité, dotation, classification, gestion du rendement, invalidité, législation, compréhension de la convention collective, griefs, valeurs et éthique, résolution de conflit, et autres sans s'y limiter.

Motif : *Bien que le comité reconnaisse que l'AFPC offre une certaine formation syndicale, celle-ci manque souvent d'uniformité d'une région à l'autre et ne tient pas toujours compte*

du caractère unique de chaque Élément. Le SSG a la responsabilité de s'assurer que les dirigeant-e-s des sections locales sont bien outillés pour assumer leur rôle syndical. Cette résolution serait un point de départ pour s'assurer que les dirigeant-e-s des sections locales du SSG ont une compréhension et une connaissance communes des relations de travail en ce qui a trait au SSG.

Recommandation du comité: Adoption
Décision du congrès: Adoptée

G-33-23 **Augmentation des indemnités de grève**

ATTENDU QUE le dernier montant de l'indemnité de grève en vertu du Règlement 6.1. a) - c) des Statuts de l'AFPC a été adopté en 2009, et que ladite indemnité ne permet plus aux membres de jouir de la même stabilité financière qu'auparavant, et

ATTENDU QU'il devient de plus en plus difficile de négocier avec l'employeur, il est impératif que les membres puissent voter en fonction des problèmes qui existent dans le milieu de travail et ne soient pas influencés par leur situation financière personnelle, et

ATTENDU QUE l'inflation (augmentation de 28,66 % depuis 2009) a fait grimper le coût de la vie de façon spectaculaire au fil des ans, ce qui pourrait inciter les membres à voter en fonction de leur situation financière personnelle et non en tenant compte des enjeux actuels de la négociation ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC augmente l'indemnité de grève quotidienne et hebdomadaire de trente-cinq pour cent (35 %) pour tenir compte de la hausse de l'inflation.

Motif : *L'indemnité de grève n'a pas été révisée depuis près de 15 ans et ne suit pas l'évolution actuelle de l'inflation et de l'augmentation du coût de la vie. L'augmentation du montant de l'indemnité de grève permettrait d'atténuer le stress et l'anxiété associés à une grève et à une perte de salaire pour nos membres.*

Recommandation du comité: Adoption
Décision du congrès: Adoptée

Quatrième rapport du Comité des lettres de créance

P/A Chris Hobbs / Chantal Umphrey

QUE soit adopté le rapport du Comité des lettres de créance comme suit :
114 personnes déléguées accréditées
6 observatrices et observateurs
8 personnes invitées

Le Comité des lettres de créance signale la présence de 114 personnes déléguées accréditées.

MOTION ADOPTÉE.

Rapport du Comité des finances (suite)

Le Comité des finances reprend ses travaux, présentant une motion aux personnes déléguées du Congrès. Mélanie Hamel procède à la lecture de la motion suivante :

Proposition du Comité des finances : - Poste budgétaire 12 – Salaire de la Présidente nationale ou du Président national

QUE le salaire de la Présidente nationale ou du Président national de 2023 soit calculé avec une augmentation de 4 % pour l'Année 1 – 2024.
2023 Salaire de la Présidente nationale ou du Président national est 137 700 $, moins la prime au bilinguisme de 1 200 $ = **136 500 $.**

Motion – Année 2024 – Augmentation de **4 %** = 141 960 $ plus 1 200 $ = **143 160 $**
versus
Budget - Année 2024 – 156 200 $ plus 1 200 $ **= 157 400 $**

Le comité prend acte de vos commentaires et comprend les préoccupations que vous avez soulevées. Néanmoins, à la suite de discussions approfondies et de l'approbation du budget, tel que présenté et adopté par le Comité interne des finances du SSG, le Conseil national du SSG, et le Comité des finances du précongrès du SSG, le comité s'oppose à l'acceptation de la motion en question.

Voici le motif :

1. *Lors de la préparation de ce budget, le Comité des finances a examiné et discuté en détail le poste budgétaire 12.A – Salaire de la Présidente nationale ou du Président national, comme tel, voici un résumé de nos conclusions :*
   - A. *Le salaire de base de la Présidente nationale ou du Président national n'avait pas été ajusté depuis au moins 10 ans, et une augmentation de 2 % a été calculé dans le cadre de chaque cycle budgétaire, en exemple, 3 cycles budgétaires, et ce, conformément au paragraphe 5 b) du Règlement 8.*
   - B. *À la connaissance du comité, un examen du salaire de la Présidente nationale ou du Président national du SSG n'avait pas été fait depuis l'implication de ce comité en 2015. Le comité a estimé qu'il était important d'établir un salaire de base, afin de l'aligner avec les salaires des autres Présidentes et Présidents des Éléments.*
   - C. *Le comité a établi une nouvelle base de salaire propice au Système de classification de Deloitte & Touche, utilisé par l'AFPC et tous les Éléments en ce qui a trait à la classification des postes au sein de leurs organisations.*
   - D. *À l'issue de cette analyse, la nouvelle base de salaire de 156 200 $ est conforme au dernier échelon du Niveau 13 de l'organisation du SSG, plus 10K$, afin d'aligner le salaire de la PN ou du PN au sein de sa propre organisation.*
   - E. *Il était important pour le comité d'établir cette nouvelle base de salaire, qui consistera d'une augmentation de 2,5 % en 2025 et 2026, tel que présenté.*
   - F. *Le prochain cycle budgétaire triennal établira les augmentations annuelles du poste budgétaire 12.A – Salaire de la Présidente nationale ou du Président national dans le cadre du budget mais la base devrait demeurer la même.*

Pour plus de clarté, le comité peut rassurer les membres qu'il n'y a aucune relation aux négociations du SEA. Cet exercice visait à établir une base de salaire plus actuelle pour la Présidente nationale ou le Président national. L'augmentation en pourcentage reste inscrite au budget triennal lors de chaque Congrès.

P/A Leanne Moss / Christian Smith

De renvoyer au comité la question de modifier le salaire actuel de la Présidente nationale ou du Président national, avec instructions de mettre en œuvre une augmentation de 4 %. Cet ajustement vise à refléter la même chose que pour les membres.

MOTION DE RENVOI REJETÉE.

Question de privilège

Kelly souligne que les personnes déléguées avaient fourni au comité des instructions explicites concernant leurs demandes, mais le comité est revenu avec aucune mesure ayant trait à ces instructions. Les personnes déléguées déterminent le salaire conformément aux règlements du SSG.

Les personnes déléguées sont chargées de voter sur le motif du comité pour rejeter la proposition.

P/A Kelly Bush / Leanne Moss

Que le vote se fasse à bulletin secret.

MOTION ADOPTÉE.

Le Président national précise que le vote actuel porte sur le maintien du statu quo budgétaire, s'alignant sur le rejet du renvoi du comité.

P/A Robert Gagnon / Kevin Hanson

Mise aux voix.

MOTION ADOPTÉE.

La recommandation du comité de rejet - **ADOPTÉE**.

F-04-23 **APPROBATION DU BUDGET TRIENNAL DU SSG POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026**

Le Conseil national recommande que le Budget triennal du SSG ci-joint pour les années 2024-2025-2026 soit transmis au Congrès national triennal du SSG, tel que présenté.

A.1 Budget triennal du SSG 2024-2025-2026 - Appendice A.1
A.2 Notes explicatives au Budget triennal du SSG – Appendice A.2
Pour information seulement :
A.3 2021 SSG Rapport de l'auditeur – Appendice A.3
A.4 2022 (Non-vérifiés) SSG Opérations – Appendice A.4
A.5 2022 (Non-vérifiés) SSG Situation Financière – Appendice A.5

Recommandation du comité: Adoption
Décision du congrès: Adoptée

F-03-23 **DÉLÉGUÉ(E)S DU SSG AUX CONGRÈS DES FÉDÉRATIONS DU TRAVAIL**

Le Comité recommande l'adoption de la résolution F-03-23, rédigée en ces termes :
ATTENDU QUE les fédérations du travail jouent un rôle essentiel dans la représentation, la défense et la protection des droits de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses dans chaque province et territoire, et

ATTENDU QUE les fédérations du travail exercent des pressions sur les décideurs pour obtenir des améliorations au droit du travail, aux services publics et à la justice sociale, et
ATTENDU QUE notre Syndicat appuie la participation et la solidarité des membres au sein du mouvement syndical élargi, et

ATTENDU QUE les membres du SSG sont sous-représentés aux congrès des fédérations du travail, et

ATTENDU QU'un nombre important de sections locales du SSG sont de petite taille et disposent de fonds limités pour soutenir pleinement un membre ; par conséquent,
IL EST RÉSOLU QUE chaque section locale du SSG qui appuie un délégué ou une déléguée pour assister au congrès de leur fédération du travail respective, dans leur province ou territoire, reçoive une subvention du SSG d'un montant de mille dollars (1000,00 $).

Motif : *Il est important pour le SSG de supporter la participation de ses membres au congrès de leur fédération de travail respective.*

Recommandation du comité: Adoption
Décision du congrès: Adoptée

Rapport du Comité des résolutions générales (suite)

G-02-23 **Étude de l'AFPC sur la santé mentale des membres militants** (qui couvre G-01-23 et G-13-23)

ATTENDU QUE le militantisme syndical s'accompagne de risques et de défis pour la santé mentale, et;

ATTENDU QU'UN soutien limité est fourni aux militants syndicaux lorsque leurs rôles et responsabilités mènent à l'épuisement de la santé mentale, et;

ATTENDU QUE le syndicat perd des militants en raison de blessures et de problèmes de santé mentale;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC mandate et finance un institut tiers pour mener une étude sur la façon dont le syndicat peut mieux soutenir la santé mentale de ses militants au début du cycle 2025-2027, et;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU qu'un plan d'action sur la santé mentale pour les militants soit élaboré et mis en œuvre par l'AFPC à la fin du cycle 2025-2027.

Motif : *La santé mentale devrait être une priorité absolue pour le syndicat, car il s'agit d'un problème majeur chez les bénévoles. Cette étude menée par une tierce partie donnerait à l'AFPC un point de vue impartial qui l'aiderait à cerner la situation actuelle et à mettre au point des outils et des pratiques appropriés pour mieux soutenir tous ses bénévoles.*

Recommandation du comité: Adoption
Décision du congrès: Adoptée

G-23-23 **Régime de retraite à deux niveaux**

ATTENDU QUE les pensions et la sécurité de la retraite sont importantes pour l'AFPC et ses membres, et
ATTENDU QUE les membres de l'AFPC sont actuellement assujettis à un régime de retraite à deux niveaux, et
ATTENDU QUE le mouvement syndical ne devrait jamais accepter de réduire les pensions ni les avantages sociaux par voie législative ; par conséquent,
IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC fasse pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il abroge les modifications apportées à la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP) qui ont fait passer l'âge minimum de la retraite sans réduction de 60 ans avec au moins deux (2)

années de service ouvrant droit à pension (ou de 55 ans avec au moins 30 années de service) à 65 ans avec au moins deux (2) années de service ouvrant droit à pension (ou à 60 ans avec au moins 30 années de service) pour toute personne embauchée dans la fonction publique fédérale le 1er janvier 2013 ou après cette date.

Motif : *Le gouvernement Harper a modifié la Loi sur la pension de la fonction publique afin que toute personne embauchée après janvier 2013 ait des exigences différentes en matière de retraite, ce qui a créé un système de pension à deux vitesses. Un régime de retraite à deux vitesses va à l'encontre des principes syndicaux et peut être utilisé comme tactique pour diviser les travailleuses et les travailleurs au sein du mouvement.*

Recommandation du comité: Adoption
Décision du congrès: Adoptée

G-10-23 Comité national - Faisabilité d'un groupe d'hommes

ATTENDU QUE la population masculine en milieu de travail (gouvernement du Canada) représentait 44,10 % en 2021, et que les hommes sont ainsi devenus le groupe minoritaire en ce qui a trait aux genres, et

ATTENDU QUE 55 % des hommes sur le lieu de travail souffrent de problèmes de santé mentale et de dépression allant de modérés à sévères, ce qui constitue un pourcentage alarmant, et que 75% des suicides au Canada sont commis par des hommes, et

ATTENDU QUE les hommes sont confrontés à de nombreux défis dans le milieu de travail et la société d'aujourd'hui en ce qui a trait à leur masculinité et à leur rôle ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC mette sur pied un comité national chargé d'examiner l'utilité de la création d'un groupe d'hommes pour répondre à leurs besoins et permettre à l'AFPC d'être un chef de file dans l'évolution de la définition de la masculinité, et de devenir un partenaire intégral en guidant les hommes sur la façon d'appuyer les groupes d'équité.

Motif : *Le comité appuie l'appel lancé à l'AFPC pour qu'elle étudie la possibilité de créer un groupe national d'hommes. Le comité reconnaît qu'il est parfois difficile pour un homme de savoir quel rôle il peut jouer dans la lutte pour l'inclusion et la diversité, surtout lorsque des groupes divisés par des identités doivent trouver un moyen de travailler ensemble au sein d'un syndicat. Le comité reconnaît également que la santé mentale des hommes est encore très stigmatisée. Cette étude de faisabilité permettra à l'AFPC de déterminer si un groupe de soutien national pour les hommes pourrait contribuer à résoudre ces problèmes.*

P/A Stéphanie Rochon / Mélanie Hamel

Renvoyer au comité pour modifier la formulation. Quel est le libellé ?

MOTION REJETÉE.

P/A Caroline Lafontaine / Brian Bicknell

Renvoyer au Comité pour modifier le libellé à " groupe masculin ".

MOTION DE RENVOI REJETÉE.

La séance du Congrès est suspendue à 17 h jusqu'à 8 h 30 le mercredi 27 septembre 2023.

Ouverture de la séance

Le Président national ouvre la séance du Congrès à 8 h 46, le mercredi 27 septembre 2023.

Cinquième rapport du Comité des lettres de créance

P/A Chantal Umphrey / Chris Hobbs

QUE soit adopté le rapport du Comité des lettres de créance comme suit :

114 personnes déléguées accréditées
6 observatrices et observateurs
5 personnes invitées

Le Comité des lettres de créances signale la présence de 114 personnes déléguées accréditées.

MOTION ADOPTÉE.

Communiqués

- Le Président national remercie toutes les personnes présentes au Congrès et souligne son appréciation à savoir les débats sains en cours d'assemblée.
- Il prend un moment pour informer les personnes déléguées que tous les rapports, y compris celui du Président national (PN) et des Vice-présidentes nationales et des Vice-présidents nationaux (VPN), sont accessibles en ligne. Ces rapports ont été présentés au Congrès et n'exigent pas une ratification.
- Le Président national lance ensuite une invitation au Comité des ratifications pour les mises en candidature, précisant qu'ils se joindraient à la séance après la pause du matin.
- Malheureusement, en raison d'une urgence, l'oratrice invitée, Magalie Picard, Présidente de la FTQ ne sera pas en mesure d'assister à la séance, initialement prévue pour aujourd'hui.
- Le Président national invite le Comité des résolutions générales à revenir à l'avant pour poursuivre les discussions d'hier.

Rapport du Comité des résolutions générales (suite)

G-10-23 Comité national - Faisabilité d'un groupe d'hommes

P/A Stéphanie Rochon / Mélanie Hamel

Renvoyer au comité pour modifier le libellé.

MOTION DE RENVOI REJETÉE.

P/A Caroline Lafontaine / Brian Bicknell

Renvoi au comité pour changer le libellé au « groupe masculin ».

MOTION DE RENVOI REJETÉE.

Recommandation du comité : Adoption

Décision du Congrès : Adoptée

Question de privilège

Stéphanie Rochon s'interroge sur les raisons qui ont motivé de nombreuses personnes déléguées à choisir de s'abstenir de voter. En réponse, le Président national explique qu'il s'agit de leur choix de s'abstenir de voter si elles choisissent de le faire. Elle termine la conversation en exprimant sa croyance qu'il serait bénéfique si davantage d'individus exerçaient leur droit de vote et participaient activement au processus.

G-16-23 Sommet du SSG sur la santé, la sécurité et l'environnement

ATTENDU QUE les questions de santé et de sécurité forment la pierre angulaire de la formation des syndicats de travailleurs et travailleuses, et

ATTENDU QUE notre environnement a une incidence directe sur notre santé et notre

sécurité personnelles et que de nombreux membres du SSG sont membres ou représentants de comités de la santé et sécurité au travail, et

ATTENDU QUE nos membres sont régulièrement confrontés à divers problèmes de santé, de sécurité et d'environnement et qu'il y a peu d'occasions de discuter de ces questions au sein de nos structures actuelles ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE le SSG coordonne un sommet ponctuel sur la santé, la sécurité et l'environnement afin d'éduquer les membres sur les questions courantes, de fournir des occasions de discuter de ces questions et d'appuyer nos membres qui siègent à un comité ou occupent des fonctions de représentant en SST dans nos milieux de travail, et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ledit sommet soit financé par des fonds excédentaires, qu'il se tienne sur une période de trois jours et qu'il réunisse cinquante (50) participant(e)s ; que la sélection des participant(e)s audit sommet soit en priorité confiée aux dirigeant(e)s nationaux/nationales, aux VPR et aux membres des comités/représentant(e)s de la SST, au CRSST et au Comité d'orientation de la politique en matière de SST.

Motif : *Bien que l'AFPC organise une conférence sur la santé et la sécurité, la participation des membres du SSG est limitée. Il n'y a pas d'autre forum où les dirigeant-e-s du SSG peuvent échanger sur les questions de santé et de sécurité et acquérir des connaissances communes sur le sujet. Ce sommet unique serait une excellente occasion d'évaluer si ce type d'événement serait bénéfique pour le SSG en tant qu'organisation et offrirait une excellente occasion de réseautage aux membres du SSG qui s'intéressent à la santé et à la sécurité dans leur milieu de travail.*

G-16-23	**2024-206**
Coûts totaux (cycle de 3 ans)	**325 000 $**
Coût par membre/mois	**0 $**
Type de résolution: Coût ponctuel	

Recommandation du comité : Adoption

Décision du Congrès : Adoptée

Consignés contre : Sina Agah et Steve Colterman, membres du comité.

G-30-23 AUGMENTATION DES INDEMNITÉS DE FORMATION VERSÉES AUX MEMBRES

ATTENDU QUE la mobilisation et la formation des membres demeurent des priorités de l'AFPC, et

ATTENDU QUE l'indemnité de formation de 50 $ par jour versée aux membres n'a pas été augmentée depuis de nombreuses années, et

ATTENDU QUE l'augmentation de l'indemnité de formation versée aux membres leur permettra de participer davantage aux cours de formation de l'AFPC, renforçant ainsi le Syndicat ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE l'indemnité de formation de base versée aux membres pour un cours donné un samedi ou un dimanche soit augmentée à 100 $ par jour pour les membres qui résident dans un rayon de 40 km et qui assistent à de tels cours offerts par les bureaux régionaux la fin de semaine.
Motif : *La formation est essentielle pour assurer la force du syndicat. Souvent, les cours sont proposés pendant le week-end, lorsque la plupart des membres sont sur leur temps libre. Par conséquent, les membres peuvent être réticents à renoncer à leur temps libre. Le comité estime que l'augmentation du montant de l'allocation pourrait être une bonne incitation pour les membres à accroître leur participation et à contribuer au succès de notre syndicat.*

Recommandation du comité : Adoption
Décision du Congrès : Adoptée

G-15-23A Diffusion des conférences et congrès nationaux du SSG

ATTENDU QUE le SSG s'efforce continuellement d'accroître l'engagement de ses membres et d'améliorer leur accès à l'information, et

ATTENDU QUE la technologie permet de diffuser en direct les congrès et les conférences, et
ATTENDU QUE les frais de déplacement pour envoyer des observateurs/observatrices aux conférences et aux congrès sont élevés et que les petites sections locales ne sont pas en mesure de financer la participation de leurs membres, et

ATTENDU QUE d'autres syndicats et organes directeurs offrent un accès en ligne pour suivre les délibérations des conférences et des congrès ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE le SSG offre la diffusion en direct de ses conférences et congrès nationaux afin de permettre à ses membres d'assister virtuellement aux délibérations des congrès et des conférences.
Motif : *Le comité est d'avis que la diffusion des conférences et des congrès du SSG est une excellente façon de susciter l'intérêt et d'accroître l'engagement des membres. Cela permet également d'éliminer certains des obstacles auxquels les petites sections locales sont confrontées lorsqu'il s'agit de permettre à des observateurs d'assister en personne à ces types d'événements.*

G-15-23	**2024-2026**
Coûts totaux (cycle de 3 ans)	**36 000 $**
Coût par membre/mois	**0 $**
Type de résolution: Coût continu	

Recommandation du comité : Adoption
Décision du Congrès : Adoptée

G-05-23A **AMÉLIORATION DE LA PAGE DU SITE WEB DE l'AFPC «TROUVEZ VOTRE REPRÉSENTANTE OU REPRÉSENTANT SYNDICAL»**

ATTENDU QUE la communication avec les membres est essentielle pour faciliter des activités syndicales efficaces, et

ATTENDU QUE les sections locales sont essentielles à un bon engagement des membres, et **ATTENDU QUE** les membres peuvent ne pas savoir à quelle section locale ils appartiennent, et

ATTENDU QUE l'AFPC est un premier contact naturel pour de nombreux membres ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC améliore sa page «Trouvez votre représentante ou représentant syndical».

Motif : *Pour accroître l'engagement et l'organisation des membres, l'AFPC doit s'assurer que les outils mis à leur disposition fonctionnent et sont efficaces. À l'heure actuelle, il est non seulement difficile de trouver la page Web «Trouvez votre représentante ou représentant syndical», mais l'outil de recherche contient de nombreuses erreurs et n'est pas à jour. Cela augmente la confusion et la frustration des membres et des dirigeantes et dirigeants élus.*

Recommandation du comité : Adoption
Décision du Congrès : Adoptée

G-17-23 **MENTORAT ET SOUTIEN ENTRE SECTIONS LOCALES**

ATTENDU QUE certaines sections locales connaissent des difficultés en raison du petit nombre de leurs membres et/ou du faible niveau de leur engagement, et que les sections locales actuelles ont fait appel à l'aide de militant(e)s d'autres sections locales lorsque cela était nécessaire, et

ATTENDU QUE certain(e)s militant(e)s au niveau local proviennent de petites sections locales dont les enjeux sont très limités, qu'ils/elles recherchent des occasions d'apprendre, sont enthousiastes à l'idée de perfectionner leurs compétences en matière de militantisme, et sont prêt(e)s à fournir de l'aide aux sections locales, au besoin, et

ATTENDU QUE le mentorat et la mise en pratique des compétences renforcent les capacités des militant(e)s et leur donnent confiance pour mieux représenter les membres ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QU'à la discrétion de la section locale et/ou de sa structure de gouvernance, les militant(e)s d'autres sections locales peuvent aider une section locale à s'acquitter de ses responsabilités et/ou soutenir la participation des militant(e)s au sein du Syndicat.

Motif : *Le comité estime que cette résolution correspond exactement à la raison d'être des syndicats : la solidarité. Cette initiative permettrait à ceux qui le souhaitent d'apprendre et d'acquérir plus d'expérience, et la possibilité de nouer des relations avec d'autres militants à travers le pays se poursuivrait.*

Recommandation du comité : Adoption
Décision du Congrès : Adoptée

G-19-23 **DIFFUSION DES CONFÉRENCES ET CONGRÈS RÉGIONAUX DE L'AFPC**

ATTENDU QUE l'AFPC s'efforce continuellement d'améliorer l'accès à l'information pour ses membres, et

ATTENDU QUE la technologie existe pour assurer la diffusion en direct des congrès et des conférences et que l'AFPC a organisé avec succès des congrès et des conférences virtuels, et

ATTENDU QUE les frais de déplacement pour envoyer des observateurs/observatrices aux conférences et aux congrès sont élevés et que les petites sections locales ne sont pas en mesure de financer la participation de leurs membres, et

ATTENDU QUE d'autres syndicats et organes directeurs offrent un accès en ligne pour suivre les délibérations des conférences et des congrès ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC assure la diffusion en ligne sécurisée des conférences et des congrès régionaux afin de permettre à nos membres de suivre les délibérations des congrès et des conférences, et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'à la demande du président ou de la présidente de séance, d'un membre ou d'un présentateur/d'une présentatrice, la diffusion puisse se faire hors ligne ou à huis clos.

Motif : La diffusion des conférences régionales et des congrès de l'AFPC est un excellent moyen de susciter l'intérêt et d'accroître l'engagement des membres. Elle permet également d'éliminer certains des obstacles auxquels sont confrontées les petites sections locales pour que des observateurs puissent assister en personne à ce type d'événements.

Recommandation du comité : Adoption

Décision du Congrès : Adoptée

G-22-23 **UN NOUVEAU PACTE VERT**

ATTENDU QUE le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a signalé en 2018 que la civilisation humaine mondiale doit parvenir à une neutralité carbone complète d'ici à 2030 pour éviter un dangereux emballement du climat, et

ATTENDU QUE les conséquences avérées du dérèglement climatique menacent la vie et les moyens de subsistance des travailleurs et travailleuses, en particulier des jeunes travailleurs et travailleuses, et de leurs familles, et

ATTENDU QUE le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a indiqué qu'une réorganisation complète de l'économie, selon les principes d'une 'nouvelle donne' verte, est nécessaire pour atteindre l'objectif susmentionné ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC fasse pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il adopte des lois et des politiques conformes au concept d'une 'nouvelle donne' verte, en mettant l'accent sur une transition équitable pour les travailleurs et travailleuses employé(e)s dans les industries à grande intensité carbonique, et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'AFPC s'organise et se mobilise avec d'autres syndicats pour appuyer le lobbying susmentionné.

Motif : *Les changements climatiques sont réels et les questions environnementales ont un impact direct sur la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs. L'AFPC doit mener la lutte contre le changement climatique et faire pression sur le gouvernement pour*

que les générations futures n'aient pas à subir les conséquences de la crise climatique actuelle.

Question de privilège

Mélanie Hamel demande que la version française soit changée pour « Une nouvelle donne verte » à « Un nouveau pact vert. »

Le Président national demande un vote debout pour changer le libellé en français.

MOTION ADOPTÉE. Le titre français sera changé pour « Un nouveau pacte vert » avant de l'envoyer à l'AFPC.

Recommandation du comité : Adoption
Décision du Congrès : Adoptée

G-27-23 BOURSE D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE les bourses d'études actuelles offertes par l'AFPC représentent un investissement dans la réussite et l'engagement de nos membres, et

ATTENDU QUE les bourses d'études actuelles de l'AFPC offrent plus de possibilités aux candidats et candidates qui suivent des études à temps plein, et

ATTENDU QUE le syndicat gagne à reconnaître le rôle des études à temps partiel dans l'avancement de la carrière et des objectifs personnels des membres ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC crée trois (3) bourses d'études annuelles de 1 000 $ chacune pour suivre des études à temps partiel (certificats, diplômes et grades universitaires, etc.) offertes aux membres qui travaillent tout en étudiant, et que ce fonds soit géré par le CEA.
Motif : *Le comité soutient cette résolution, car elle ferait passer de deux à cinq le nombre de bourses d'études à temps partiel accordées à nos membres. Il n'est pas facile d'étudier tout en travaillant et l'augmentation du nombre de bourses à cinq permettrait à un plus grand nombre de membres de bénéficier de ce financement.*

Recommandation du comité : Adoption
Décision du Congrès : Adoptée

G-24-23 COMITÉ NATIONAL DES JEUNES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

ATTENDU QUE la relève syndicale est une priorité commune à toutes les régions de l'AFPC, et

ATTENDU QUE l'AFPC reconnaît la nécessité d'investir dans le développement du leadership des jeunes travailleurs et travailleuses, et

ATTENDU QU'un comité national des jeunes travailleurs et travailleuses, financé par l'AFPC et appuyé par le Comité exécutif de l'Alliance (CEA), permettrait à l'AFPC d'être mieux outillée pour atteindre ces objectifs ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE soit créé un comité national des jeunes travailleurs et travailleuses de l'AFPC (CNJT), financé par l'AFPC et appuyé par le CEA, composé d'un(e) (1) représentant(e) des jeunes travailleurs et travailleuses élu(e)s à chacun des congrès régionaux de l'AFPC pour la durée de leur mandat, et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE toutes les sections locales soient encouragées à participer aux réseaux des comités des jeunes travailleurs et travailleuses (CJT) de leur région respective, et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le CNJT de l'AFPC fasse rapport aux VPER qui détiennent le portefeuille des jeunes travailleurs et travailleuses.

Motif : *Le comité recommande l'adoption de cette proposition, car elle reconnaît qu'il y a des représentants des jeunes travailleurs dans chaque conseil régional du pays et que la création d'un comité national servirait de lien entre toutes les régions. Un comité national permettrait également aux jeunes travailleurs d'être reconnus constitutionnellement et d'obtenir un financement pour développer des initiatives visant à s'engager avec d'autres jeunes travailleurs.*

Recommandation du comité : Adoption
Décision du Congrès : Adoptée

G-28-23 **DÉLÉGUÉ(E)S DES JEUNES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES AUX CONGRES RÉGIONAUX TRIENNAUX DE L'AFPC**

ATTENDU QU'en vertu des dispositions régissant le nombre de délégué(e)s auquel nous avons droit aux congrès régionaux triennaux de l'AFPC, un(e) seul(e) délégué(e) des jeunes travailleurs et travailleuses est choisi(e) dans chaque comité régional des jeunes travailleurs et travailleuses, et
ATTENDU QUE la relève syndicale devrait être une priorité pour toutes les régions de l'AFPC, et
ATTENDU QUE le congrès régional de l'AFPC est un organe directeur de notre Syndicat qui doit se pencher sur les problèmes et apporter des améliorations à notre structure organisationnelle et à nos politiques, et

ATTENDU QUE l'AFPC devrait reconnaître la nécessité d'investir dans le développement du leadership de nos jeunes travailleurs et travailleuses et de les inclure dans les décisions qui régissent la marche de notre Syndicat ; par conséquent,
IL EST RÉSOLU QUE la formule relative au financement intégral des congrès soit modifiée pour inclure deux (2) jeunes travailleurs et travailleuses de chaque comité régional des jeunes travailleurs et travailleuses, et
IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'alinéa g) du paragraphe (6) de l'Article 16 des Statuts de l'AFPC soit modifié comme suit : Chaque comité régional des jeunes travailleurs et travailleuses a le droit d'élire deux (2) délégué(e)s.

Motif : *La relève syndicale et le développement de jeunes leaders devraient être une priorité pour l'AFPC. L'AFPC organise un groupe croissant de jeunes travailleuses et travailleurs dans tout le pays et une augmentation des droits des déléguées et délégués assurerait la présence de ce nombre croissant de jeunes leaders aux congrès régionaux.*

Recommandation du comité : Adoption
Décision du Congrès : Adoptée

Sixième rapport du Comité des lettres de créance

QUE soit adopté le rapport du Comité des lettres de créance comme suit :
114 personnes déléguées accréditées
6 observatrices et observateurs
4 personnes invitées

Le Comité des lettres de créance signale la présence de 114 personnes déléguées accréditées.

MOTION ADOPTÉE.

Le Président national informe les personnes déléguées que Josée Mongeau et Aly Haidara siègent au Comité des mises en candidature. De concert avec David Girard, conseiller technique, ils ont examiné six (6) candidatures et révèlent le nom des personnes déléguées qui se présentent aux postes suivants :

P/A Troy MacDonnell / Nicole Rousseau

Président national : Bruce Roy

P/A Monica Martin / Janice Schauer

Président national : Christian Smith

P/A Joel Kowerko / Shawn Hunter

Vice-présidente nationale : Martine Babcook

P/A Monica Martin / Azra Jusuf

Vice-président national : Steve Colterman

P/A Kelly Bush / Azra Jusuf

Vice-présidente nationale, Équité : Sarah Bolger

P/A Martine Babcook / Mélanie Hamel

Vice-président national, Équité : William Tait

Le Comité des mises en candidature remercie David Girard, conseiller technique, pour son travail tout au long du processus.

Orateur Invité – Mark Brunell

Mark Brunell, Membre à vie du SSG et ancien Président national du SSG, intervient à la dernière minute, à titre de dernier orateur invité, remplaçant Magalie Picard, Présidente de la FTQ, qui n'a pas été en mesure d'être présente. Il débute en soulignant les nouveaux visages au Congrès, et en faisant remarquer qu'il s'agit du premier rassemblement en personne depuis la pandémie de la Covid.

S'adressant aux personnes déléguées, il souligne l'importance de comprendre le processus du rôle du Congrès dans les prises de décision et de la compréhension des règlements, particulièrement pour les nouvelles personnes déléguées présentes. Mark rappelle aux personnes déléguées que l'objectif premier du Congrès est de représenter les membres et inciter les sections locales à soumettre des résolutions.

Tenant compte du succès de la grève de l'AFPC, il souligne les accomplissements et met l'accent sur le rôle d'attirer une nouvelle vague de membres syndiqués, particulièrement parmi les jeunes travailleuses et travailleurs. Il souligne que la grève n'a pas seulement atteint ses objectifs mais que celle-ci a accru la mobilisation des membres au sein du syndicat.

G-31-23 CONFÉRENCE NATIONALE DES FEMMES ~~ET PERSONNES'IDENTIFIANT COMME UNE FEMME DU SSG~~

ATTENDU QUE les femmes représentent 60% des membres et qu'il est essentiel qu'elles s'impliquent au sein du syndicat et qu'elles aient une tribune pour aborder les questions et enjeux uniques qui les touchent, et

ATTENDU QUE plusieurs organisations syndicales ont des comités de femmes, dont l'AFPC et les conseils régionaux et qu'elles élisent des représentant(e)s des femmes afin de s'assurer que leur voix est représentée, et

ATTENDU QUE dans le cadre de notre structure actuelle d'engagements financiers, aucun fonds n'est prévu pour la convocation d'une conférence nationale des femmes ~~et de personnes s'identifiant comme une femme~~ ;

IL EST RÉSOLU QUE le SSG organise une conférence nationale triennale des femmes ~~et des personnes s'identifiant comme femme~~ d'une durée de 2 jours et demi et finance entièrement (2) délégué(e)s par section locale, dans le but de créer des réseaux et de trouver des solutions pour intégrer certains des défis auxquels elles sont confrontées, et ce, dès le prochain cycle triennal.

Motif : *Bien que de telles conférences existent au sein de l'AFPC, la participation des membres du SSG est limitée. Le comité est d'avis qu'une conférence des femmes du SSG serait bénéfique pour l'organisation, car un plus grand nombre de membres du SSG auraient l'occasion de discuter des questions d'actualité touchant les femmes et de donner une orientation au SSG. Le comité reconnaît également certaines opinions des femmes* énumérées dans la recommandation du Groupe de travail sur l'équité entre les sexes de l'AFPC visant à créer un lieu de rencontre pour les femmes.

G-31-23	**2024-2026**
Coûts totaux (cycle de 3 ans)	**315 000 $**
Coût par membre/mois	**0,76 $**
Type de résolution: Coût continu	

Cette résolution entraînerait une augmentation des cotisations de 0,76 $ par mois et par membre.

P/A Jade Conrad / Sarah Bolger

MOTION de renvoi au comité :

Supprimer le libellé concernant les « personnes identifiées comme femme », à savoir dans le titre et le Il est résolu. Les femmes sont des femmes, il n'y a pas de distinction entre les deux. Ce libellé est transphobe.

MOTION ADOPTÉE.

Le comité discute et est unanime pour supprimer le libellé « identifié comme femme ».

MOTION ADOPTÉE.

P/A Chris Hobbs / Mélanie Hamel

De renvoyer au Comité des finances avec la directive d'utiliser les fonds non réservés au lieu d'augmenter les cotisations syndicales.

MOTION acceptée à l'origine par les personnes déléguées; toutefois, une Question de privilège est soulevée aux personnes déléguées.

Kelly Bush souligne que ces amendements modifient l'intention originale de la résolution. Les renvois qui dérogent de l'intention exprimée sont considérés être non conformes; donc, le renvoi est considéré irrecevable.

MOTION DE RENVOI EST REJETÉE. (49 en faveur et 45 contre)

De nombreuses personnes déléguées ont défendu l'intérêt de leurs membres, exprimant qu'elles sont contre une augmentation des cotisations syndicales.

P/A Mélanie Hamel / Martine Babcook

De renvoyer au comité, proposant l'utilisation des fonds non réservés au lieu de toute augmentation des cotisations syndicales.

MOTION ADOPTÉE.

G-12-23 **REPRÉSENTATION DE L'ÉQUITÉ AU SEIN DES COMITÉS DU CONGRÈS**

ATTENDU QUE le SSG valorise l'équité et reconnaît que la diversité renforcera le Syndicat, et

ATTENDU QUE le SSG veut créer un espace pour s'assurer que les membres des groupes d'équité sont inclus dans le processus décisionnel, et

ATTENDU QUE le SSG inclut actuellement un membre des groupes d'équité, dans la mesure du possible, dans tous ses comités permanents ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE chaque comité du congrès du SSG comprenne un représentant ou une représentante des groupes d'équité dans la mesure du possible.

Motif : *La présence de groupes en quête d'équité au sein des comités du congrès permettra de garantir une représentation diversifiée des membres au sein du comité, afin de refléter la diversité des membres et de l'Union.*

Recommandation du comité : Adoption
Décision du Congrès : Adoptée

G-21-23 **DÉLÉGUÉ(E)S AUX CONGRÈS DES FÉDÉRATIONS DU TRAVAIL (NATIONAL)**

ATTENDU QUE l'AFPC ne finance pas actuellement les délégué(e)s qui assistent au congrès de la fédération du travail de leur région respective, à l'exception des représentant(e)s élu(e)s aux fédérations du travail, et

ATTENDU QUE l'AFPC appuie la participation au mouvement syndical dans son ensemble, et

ATTENDU QUE nombre de sections locales de l'AFPC possèdent des lettres de créance pour les congrès des fédérations du travail qui ne sont pas utilisées et qui pourraient donc être offertes aux membres intéressés d'un conseil régional, et

ATTENDU QUE l'AFPC encourage ses membres à participer davantage aux activités des fédérations du travail et à jouer un rôle plus actif sur le plan politique ; par conséquent,

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC finance la participation d'un (1) membre de chaque conseil régional actif au congrès de sa fédération du travail respective dans la province où le conseil régional est constitué.

Motif : *Le comité soutient cette résolution. Ces congrès sont l'occasion de créer des réseaux et de renforcer la solidarité avec des groupes partageant les mêmes idées. Les décisions prises lors de ces congrès ont également un impact sur l'AFPC. Par conséquent, l'allocation de fonds aux membres de l'AFPC pour cet événement garantirait la participation et ne serait que bénéfique pour le syndicat.*

Recommandation du comité : Adoption
Décision du Congrès : Adoptée

Séance de l'après-midi

Septième rapport du Comité des lettres de créance

QUE soit adopté le rapport du Comité des lettres de créance comme suit :
114 personnes déléguées accréditées
6 observatrices et observateurs
8 personnes invitées

MOTION ADOPTÉE.

Le Comité des lettres de créance signale la présence de 114 personnes déléguées accréditées.

Orateur invité – Larry Rousseau

Larry Rousseau a été élu à titre Vice-président exécutif du CTC lors du 28ième Congrès constitutionnel en mai 2017. Auparavant, il a été Vice-président exécutif régional de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, région de la Capitale nationale, et Vice-président régional du Syndicat des employés nationaux de l'AFPC.

La première expérience de Larry au sein du mouvement syndical (et la plus significative selon lui) a été son embauche comme commis au classement et à l'entreposage dans la salle du courrier du Congrès du travail du Canada à l'âge de 18 ans. Peu après, il a été élu délégué syndical de la section locale 225 du Syndicat international des employés professionnels et de bureau (aujourd'hui COPE).

Larry a une longue histoire de militantisme syndical et politique, en particulier sur des questions telles que les relations de travail, la santé et la sécurité, les droits de l'homme et l'équité. Son implication dans les mouvements LGBTQ2SI, antiraciste et pacifiste fait partie intégrante de son engagement en faveur de la justice sociale.

Le Président national invite le Comité des finances à revenir à l'avant pour aborder les résolutions ayant été rejetées.

Comité des finances

F-01-23 **FINANCEMENT DES FRAIS DIVERS DES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL**

ATTENDU QUE nous sommes en accord avec l'intention du règlement visant à assurer que les dirigeant-e-s du Conseil national ne sont pas dépourvus de ressources pour les dépenses engagées dans le cadre des affaires syndicales ;

ATTENDU QUE le SSG devrait faire preuve d'une responsabilité financière exemplaire ;
ATTENDU QUE l'allocation pour l'Internet a été accordée durant la pandémie lorsque tout le monde a dû travailler à partir de la maison ;

ATTENDU QUE les membres sont retournés au travail et que la nécessité de l'allocation pour l'utilisation d'Internet est donc remise en question.

IL EST RÉSOLU QUE la Règle 4, Section 9b)ii Les dirigeant-e-s du Conseil national qui ont signé un protocole d'entente recevront une allocation de téléphone cellulaire de 100 $ par mois, payable trimestriellement à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année (1 200 $ par année). Une note de frais doit être remplie avec tous les reçus mensuels de votre fournisseur de téléphone portable, au moins une fois par année civile.

Motif : *La Règle 4, section 9b)ii (maintenant Politique 4.2) a toujours eu pour intention de fournir des services cellulaires et internet aux membres du Conseil national, comme outils pour exécuter leurs affaires syndicales. Les postes budgétaires 3.D et 4.C ont été mis en œuvre avant la pandémie et sont pour tous les membres du Conseil national.*

Recommandation du comité : Rejet

Action de la Convention : Adoptée

F-02-23 **POLITIQUE 9 DU SSG - AUGMENTATION DU MONTANT**

ATTENDU QUE pour accroître la représentation du SSG, nous devons nous assurer que nos membres peuvent participer, peu importe les écarts géographiques ; et
ATTENDU QU'avec l'augmentation des coûts de l'inflation, les frais de déplacement ont augmenté ; et
ATTENDU QUE les sections locales ne reçoivent pas automatiquement ce financement puisqu'elles doivent en faire la demande et que l'augmentation du montant permettra aux petites sections locales d'appuyer davantage la participation de leurs membres à diverses conférences et à divers congrès.
IL EST RÉSOLU QUE le montant de la subvention disponible pour les sections locales dans la Politique 9 - Section 1 soit augmenté à 1000 $.

Motif : *La résolution manque de clarté quant à l'augmentation du montant de 1 000$.*

Recommandation du comité : Rejet
Action de la Convention : Rejeté

Huitième rapport du Comité des lettres de créance

QUE soit adopté le rapport du Comité des lettres de créance comme suit :
114 personnes déléguées accréditées
6 observatrices et observateurs
8 personnes invitées

Le Comité des lettres de créance signale la présence de 114 personnes déléguées accréditées.

MOTION ADOPTÉE.

F-02-23: POLITIQUE 9 DU SSG - AUGMENTATION DU MONTANT (suite)

Après la pause, les discussions se poursuivent concernant la motion F-02-23. Plusieurs personnes déléguées questionnent à savoir d'où proviendrait les fonds supplémentaires ? L'intention de la motion vise toutes les sections locales, grosse ou petite, d'avoir la possibilité d'envoyer des membres. Le comité réitère que le montant est par cycle et demeurerait le même chaque année. Les sections locales plus fortunées ne demanderaient pas pour ces fonds puisqu'elles n'ont pas nécessairement besoin de cet argent. L'objectif vise à offrir du support à toutes les sections locales. À la suite d'un débat sain, une motion est présentée pour demander la mise aux voix.

P/A Marc Robidoux / Marie-Josée Lapointe

Mise aux voix.

MOTION ADOPTÉE TELLE QU'AMENDÉE.

F-02-23 amendée.

POLITIQUE 9 – SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX SECTIONS LOCALES POUR ASSISTER AUX CONFÉRENCES ET AUX CONGRÈS

PARAGRAPHE 1 – SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX SECTIONS LOCALES POUR ASSISTER AUX CONFÉRENCES ET AUX CONGRÈS

Le syndicat accorde à chaque section locale une subvention maximale de 1 000 $ par conférence ou congrès, jusqu'à concurrence d'un maximum de quatre subventions par période de congrès, par section locale, afin de l'aider à envoyer des personnes déléguées et observatrices ou observateurs, aux conférences ou congrès de l'AFPC, du CTC et autres fédérations du travail.

La section locale doit demander la subvention par écrit en précisant les coûts prévus et le montant de la subvention demandée. Si, pour une raison quelconque, la subvention n'est pas utilisée, la section locale doit la rembourser à l'Élément.

La séance du Congrès est suspendue à 17 h jusqu'à 8 h 30 le jeudi 28 septembre 2023.

Le jeudi 28 septembre 2023

Séance de l'avant-midi

Ouverture de la séance

Le Président national ouvre la séance du 9ième Congrès national triennal à 8 h 46, le jeudi 28 septembre.

Neuvième rapport du Comité des lettres de créance

QUE soit adopté le rapport du Comité des lettres de créance comme suit :

114 personnes déléguées accréditées
6 observatrices et observateurs
12 personnes invitées

Le Comité des lettres de créance signale la présence de 114 personnes déléguées accréditées.

MOTION ADOPTÉE.

Le Président national de l'AFPC, Chris Aylward occupe le fauteuil présidentiel et explique le processus électoral. Quatre (4) postes nationaux doivent être comblés :

1. Présidente nationale ou Président national
2. Vice-présidente nationale ou Vice-président national - Équité
3. Deux (2) Vice-présidentes nationales ou Vice-présidents nationaux

Suite à cela, l'équipe technique de Dave a procédé à un vote d'essai pour s'assurer que tout le monde comprenait le processus.

Le Président national de l'AFPC, Chris Aylward remercie le Comité des mises en candidature et demande un rapport final auprès du Comité des lettres de créance.

Dixième rapport du Comité des lettres de créance

QUE soit adopté le rapport du Comité des lettres de créance comme suit :

115 personnes déléguées accréditées
6 observatrices et observateurs
8 personnes invitées

Le Comité des lettres de créance signale la présence de 115 personnes déléguées accréditées.

MOTION ADOPTÉE.

Élection de la Présidence

Le Comité des mises en candidature indique que les candidatures suivantes au poste de la Présidente nationale ou du Président national avaient été reçues.

Bruce Roy proposé par Troy MacDonnell et appuyé par Nicole Rousseau.
Christian Smith proposé par Monica Martin et appuyé par Janice Schauer.

Aucune autre candidature n'est reçue en cours d'assemblée du Congrès.

On invite par la suite les candidats à prendre la parole. Suite à leur présentation, on demande aux personnes déléguées de voter.

Résultats des élections de la Présidence

Nombre de bulletins de vote reçus : 112

Nombre de bulletins de vote annulés : 0

Majorité requise : 57

Nombre de bulletins de vote reçus :

Nom	Scrutin
Bruce Roy	89
Christian Smith	23

Chris Aylward déclare Bruce Roy élu à titre de Président national du SSG.

Question de privilège

Bruce Roy remercie tout le monde impliqué pour leur travail ardu et leur dévouement pour une campagne réussie. De plus, il fait part de son appréciation aux personnes déléguées pour leur soutien.

Élection de la Vice-présidente nationale ou du Vice-président national - Équité

Le Comité des mises en candidature indique que les candidatures suivantes ont été reçues au poste de Vice-présidente nationale ou de Vice-président national – Équité :

Sarah Bolger proposée par Kelly Bush et appuyée par Azra Jusuf.

William Tait proposé par Martine Babcook et appuyé par Mélanie Hamel.

Aucune autre candidature n'est reçue en cours d'assemblée du Congrès.

Résultats des élections de la Vice-présidente nationale ou du Vice-président national – Équité

Nombre de bulletins de vote reçus : 110

Nombre de bulletins de vote annulés : 2

Majorité requise : 56

Nombre de bulletins de vote reçus :

Nom	Scrutin
Sarah Bolger	50
William Tait	60

Chris Aylward déclare William Tait élu à titre de Vice-président national – Équité du SSG. Il remercie tout le monde pour leurs votes et soutien.

Élection des Vice-présidentes nationales ou Vice-présidents nationaux (deux postes)

Le comité des mises en candidature indique que les candidatures suivantes ont été reçues au poste des Vice-présidentes nationales ou Vice-présidents nationaux :

Martine Babcook proposée par Joel Kowerko et appuyée par Shawn Hunter.

Steve Colterman proposé par Monica Martin et appuyé par Janice Schauer.

La candidature suivante est reçue en cours d'assemblée du Congrès.

Christian Smith proposé par Leanne Moss et appuyé par Kevin Jadayel

Résultats de la première élection pour les Vice-présidentes nationales ou les Vice-présidents nationaux :

Nombre de bulletins de vote reçus : 113
Nombre de bulletins de vote annulés : 0
Majorité requise : 57

Nombre de bulletins de vote reçus :

Nom	**1ère Élection**
Martine Babcook	66
Steve Colterman	25
Christian Smith	22

Chris Aylward déclare élue Martine Babcook au titre de Vice-présidente nationale du SSG. Elle remercie toutes les personnes déléguées pour leur soutien.

Résultats de la deuxième élection pour les Vice-présidente nationales ou Vice-président nationaux :

Nombre de bulletins de vote reçus : 112
Nombre de bulletins de vote annulés : 0
Majorité requise : 57
Nombre de bulletins de vote reçus :

Nom	**2ième Élection**
Steve Colterman	70
Christian Smith	42

Chris Aylward déclare élu Steve Colterman à titre de Vice-président national du SSG. Il remercie toutes les personnes déléguées pour leur soutien et indique être impatient de travailler avec tout le monde.

Élection des Vice-présidentes régionales ou des Vice-présidents régionaux

Chris Aylward informe les personnes déléguées que la prochaine question à l'ordre du jour serait le début des élections régionales. Les Présidentes et Présidents électoraux désignés sont comme suit :

Région de la Capitale nationale : Chris Aylward
Région de l'Atlantique : Mark Brunell
Région du Québec : Matthieu Allard
Région de l'Ontario : Neola Sanders
Région de l'Ouest : Dominique Barrette
Région du Pacifique : Randy Howard
Monnaie royale canadienne : David Girard

Résultats des élections des Vice-présidentes régionales ou des Vice-présidents régionaux

***Élus pour assister au Congrès 2024 de l'AFPC**

VPR de la région de l'Atlantique Sarah Bolger– Terre-Neuve et le Labrador *Troy MacDonnell – NB, IPE Anthony Drozdowski – Nouvelle-Écosse	Suppléants VPR, région de l'Atlantique Liam Kieley Darren Smith Denis Leblanc
VPR de la région du Québec Vacant – l'Ouest *Mélanie Hamel – Est	Suppléantes VPR, région du Québec Stéphanie Rochon
VPR de la région de l'Ontario *Azra Jusuf	Suppléante VPR, région de l'Ontario Liliana Manolache
VPR de la région de la Capitale nationale Lyne Michaud Paul Paquette Jean-Michel Riel *Ian Leblanc	Suppléantes ou Suppléants, RCN Sina Agah Suzanne Sirois Nicole Rousseau Christian Smith
VPR de la région de l'Ouest Sheldon Jacobs *Chantal Umphrey	Suppléantes ou Suppléants, région de l'Ouest Simon Pazdor Caroline Manyk
VPR de la région du Pacifique Andrea Lima – Basses terres de la Colombie-Britannique et Vancouver	Suppléantes ou Suppléants, région du Pacifique
*Reni Stein – île de Vancouver et le reste de la Colombie-Britannique et les Territoires du Yukon	Joe Walsh Shannon Whitney
Vice-président régional, Monnaie royale canadienne *****Jason Lapointe – MRC Ottawa et Winnipeg	Suppléant VPR, Monnaie royale canadienne Andrew Greenaway

Élection des personnes déléguées du SSG au Congrès national triennal de l'AFPC

Personnes déléguées au Congrès de l'AFPC :

- La Présidente ou le Président de l'Élément est automatiquement une personne déléguée au Congrès de l'AFPC à titre de membre du Conseil national d'administration de l'AFPC. Cela, en plus du nombre de personnes déléguées que chaque Élément a le droit d'envoyer.
- Deux Vice-présidentes nationales ou Vice-présidents nationaux et l'Agente ou Agent d'équité sont automatiquement des personnes déléguées du SSG au Congrès national triennal de l'AFPC.
- Sept Vice-présidentes régionales ou Vice-présidents régionaux sont élus dans le cadre des caucus régionaux.
- Six personnes déléguées sont élues en cours d'assemblée du Congrès.
- Les personnes déléguées suppléantes sont les personnes déléguées recevant le plus grand nombre de votes.

Les personnes déléguées suivantes sont nommées à titre de personnes déléguées du SSG en cours d'assemblée pour assister au Congrès national triennal de 2024 de l'AFPC.

Kelly Bush	proposée par Jade Conrad et appuyée par Azra Jusuf.
Andrea Lima	proposée par Linda Harding et appuyée par Joe Walsh
Gerry Finnigan	proposé par Matthew Fields et appuyé par Leanne Moss
Christopher Hobbs	proposé par John Hickey et appuyé par Shawn Hunter
Sheldon Jacobs	proposé par Martine Babcook et appuyé par Mélanie Hamel
Ian Leblanc	proposé par Sina Agah et appuyé par Sonia Sangiorgi
Jade Conrad	proposée par Suzanne Sirois et appuyée par Alex Anderson
Stéphanie Rochon	proposée par Mélanie Hamel et appuyée par Martine Babcook
Sarah Bolger	proposée par Gerry Finnigan et appuyée par Troy MacDonnell
Debbie Lewis	proposée par Darren Smith et appuyée par Kelly Velazquez
Christian Smith	proposé par Kevin Jadayel et appuyé par Jean-Michel Riel
Greg Warne	proposé par Steve Colterman et appuyé par Kevin Hanson
Liliana Manolache	proposée par Azra Jusuf et appuyée par Heather Michaud
Sina Agah	proposé par Ian Leblanc et appuyé par Lyne Michaud
Darren Smith	proposé par Kalon Harding et appuyé par Mark Dedam
Josée Mongeau	proposée par Stéphanie Rochon et appuyée par Mélanie Hamel
Rick Gabbey	proposé par Michael Murphy et appuyé par Marc-André Guignard
Paul Paquette	proposé par Jean-Michel Riel et appuyé par Kevin Jadayel
Leanne Moss	proposée par Sarah Bolger et appuyée par Gerry Finnigan

Marie-Josée Lapointe proposée par Stéphanie Rochon et appuyée par Mélanie Hamel

Nicole Rousseau proposée par Leanne Moss et appuyée par Mélanie Hamel

Belkacem Mahdoume proposé par Stéphanie Rochon et appuyé par Mélanie Hamel

Marc Robidoux proposé par Stéphanie Rochon et appuyé par Mélanie Hamel

Marc-André Guignard proposé par Rick Gabbey et appuyé par Leanne Moss

Résultats

Nom	**1er Scrutin**	**No de la personne déléguée**	**2ième tour de scrutin**
Nicole Rousseau	98	1	
Sarah Bolger	86	2	
Christian Smith	84	3	
Stéphanie Rochon	82	4	
Jade Conrad	81	5	58
Andrea Lima	81	6	46
Gerry Finnigan	78	7	
Sheldon Jacobs	78	8	
Kelly Bush	76	9	
Christopher Hobbs	73	10	
Paul Paquette	71	11	
Josée Mongeau	70	12	
Leanne Moss	69	13	
Irene Georgieva	67	14	
Sina Agah	66	15	
Ian Leblanc	63		
Darren Smith	50		
Marie-Josée Lapointe	49		
Debbie Lewis	44		
Marc Robidoux	44		
Marc-André Guignard	42		
Greg Warne	36		
Liliana Manolache	30		
Rick Gabey	29		
Belkacem Mahdoume	28		

Chris Aylward procède à un deuxième scrutin en raison d'une égalité des voix pour les personnes déléguées 5 et 6.

Question de privilège

En raison d'une égalité des voix, Sheldon fait une offre pour la septième position à Gerry Finnigan et il assume la huitième position. Par conséquent, Chris Aylward déclare que 15 personnes déléguées assisteraient au Congrès 2024 de l'AFPC.

Élection des personnes déléguées suppléantes au Congrès national triennal de l'AFPC en 2024

Les personnes déléguées suivantes sont nommées à titre de personnes déléguées suppléantes du SSG en cours d'assemblée du Congrès.

Joe Walsh proposé par Andrea Lima et appuyé par Reni Stein

John Hickey proposé par Christopher Hobbs et appuyé par Shawn Hunter

Liliana Manolache proposée par Azra Jusuf et appuyée par Kelly Bush

Alex Anderson proposé par Suzanne Sirois et appuyé par Benoit Gagnon

Simon Pierre Njock-Bok proposé par Ali Haidara et appuyé par William Tait

Joel Kowerko proposé par Christopher Hobbs et appuyé par Shawn Hunter

Lindsay Petkau proposée par Marie Martin-Robichaud et appuyée par Delaney Wright

Sheba Azzan proposée par Lyne Michaud et appuyée par Brian Bicknell

Darren Smith proposé par Gerry Finnigan et appuyé par Sarah Bolger

Michael Murphy proposé par Sarah Bolger et appuyé par Gerry Finnigan

Candace Smith proposée par Ginaud Doiron et appuyée par Céline Jean

Kalon Harding proposé par Troy MacDonnell et appuyé par Mark Dedam

Greg Warne proposé par Steve Colterman et appuyé par Christian Smith

Caroline Manyk proposée par Chantal Umphrey et appuyée par Sheldon Jacobs

Simon Pazdor proposé par Sheldon Jacobs et appuyé par Chantal Umphrey

Marie-Josée Lapointe proposée par Stéphanie Rochon et appuyée par Mélanie Hamel

Ian Leblanc proposé par Sina Agah et appuyé par Robert Gagnon

Michelle Boustead proposée par Ian Leblanc et appuyée par Robert Gagnon

Marc-André Guignard proposé par Leanne Moss et appuyé par Nicole Rousseau

Marc Robidoux proposé par Mélanie Hamel et appuyé par Stéphanie Rochon

Belkacem Mahdoume proposé par Mélanie Hamel et appuyé par Stéphanie Rochon

Marie-Hélène Cloutier proposée par Stéphanie Rochon et appuyée par Mélanie Hamel

Résultats

Nom	**1er scrutin**	**# de la personne déléguée**	**2ième tour de scrutin**
Ian Leblanc	76	1	
Marie-Hélène Cloutier	75	2	
Simon Pazdor	74	3	

Joe Walsh	73	4	50
Marc Robidoux	73	5	41
Darren Smith	71	6	40
Marie-Josée Lapointe	71	7	34
John Hickey	71	8	20
Caroline Manyk	70	9	50
Candace Smith	70	10	43
Marc-André Guignard	69	11	
Liliana Manolache	68	12	
Sheba Azzan	67	13	
Michael Murphy	66	14	
Joel Kowerko	64	15	52
Lindsay Petkau	64		40
Kalon Harding	61		
Greg Warne	61		
Michelle Boustead	61		
Alex Anderson	59		
Belkacem Mahdoume	59		
Simon Pierre Njock-Bot	47		

Chris Aylward procède à un deuxième scrutin en raison d'une égalité des voix pour établir l'ordre des personnes déléguées.

Chris Aylward déclare ensuite que 15 personnes déléguées suppléantes du SSG assisteraient au Congrès 2024 de l'AFPC.

Serment d'office

Chris Aylward fait prêter serment aux dirigeantes et dirigeants nouvellement élus.
Le Président national reprend la présidence, et il remercie Chris Aylward pour la conduite des élections.

Observations finales

Le Président national lance une invitation à l'aînée Barb Grant, à savoir de revenir en cours d'assemblée pour clôturer officiellement du Congrès. Durant la fermeture de la séance, il fait des annonces. Premièrement, il informe que le Conseil national du SSG se réunirait brièvement après le Congrès dans la salle Le Breton. À la suite des communiqués, Bruce Roy prononce son discours de clôture, exprimant sa gratitude aux personnes déléguées pour leur travail assidu au cours de la semaine. Il remercie spécifiquement les interprètes, l'équipe Encore, le personnel du Delta, et le personnel du SSG pour leur contribution. Pour clôturer son discours, le Président national demande à tous les membres du personnel de se lever pour fin de reconnaissance.

Ajournement du Congrès

L'ajournement du Congrès a lieu à 15 h 19.

Appendice « A » – Délégué.es et Observatrices et Observateurs

9ième Congrès Triennal du SSG 2023 / GSU 9th Triennial Convention 2023

Liste des participantes et participants / List of Participants

Conseil national / National Council

Bruce Roy	National President / Président national
Martine Babcook	National Vice-President / Vice-présidente nationale
Kelly Bush	National Vice-President, Equity / Vice-présidente nationale - Équité
Kevin Hanson	National Vice-President / Vice-président national
Steve Colterman	Regional Vice-President, National Capital Region / Vice-président régional Région de la capitale nationale
Anthony Drozdowski	Regional Vice-President, Nova Scotia / Vice-président régional, Nouvelle-Écosse
Mélanie Hamel	Regional Vice-President, Quebec East including Quebec City / Vice-présidente régionale Québec incluant ville de Québec
Linda Harding	Regional Vice-President, Vancouver, and Lower Mainland / Vice-présidente régionale, Vancouver et les basses-terres
Sheldon Jacobs	Regional Vice-President, Saskatchewan, and Manitoba / Vice-président regional, Saskatchewan et Manitoba
Azra Jusuf	Regional Vice-President, Ontario Region, excluding the National Capital Region / Vice-présidente régionale, Ontario excluant la capitale nationale
Mike LeBlanc	Regional Vice-President, New Brunswick, and Prince Edward Island / Vice-président régional, Nouveau-Brunswick et ile du Prince Édouard
Leanne Moss	Regional Vice-President, Newfoundland, and Labrador / Vice-présidente régionale, Terre-Neuve et Labrador
Paul Paquette	Regional Vice-President, National Capital Region / Vice-président régional, Région de la capitale nationale
Heather Rawlins	Regional Vice-President, Alberta, Nunavut, and the Northwest Territories / Vice-présidente régionale, Alberta, Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest
Nicole Rousseau	Regional Vice-President, National Capital Region / Vice-présidente régionale, Région de la capitale nationale
Reni Stein	Regional Vice-President, Vancouver Island, remainder of British Columbia and the Yukon Territories / Vice-présidente régionale, Isle de Vancouver, le reste de la Colombie-Britannique et les Territoires du Yukon
William Tait	Regional Vice-President, National Capital Region / Vice-président régional, Région de la capitale nationale

Déléguées et Délégués au congrès / Delegates at Convention

Lani Adatan	Local 50002	Roger Buisson	Local 50057
Sina Agah	Local 70013	Mary Carr-Chiasson	Local 90031
Alex Anderson	Local 70017	Virgil Chin	Local 70013
Rachel Andrusek	Local 70013	Marie-Hélène Cloutier	Local 10011
Sheba Azzan	Local 70013	Jade Conrad	Local 70017
Brian Bicknell	Local 70013	Janelle DeCastro	Local 70055
Sarah Irene Bolger	Local 90011	Mark Dedam	Local 60011
Achill Bonso-Kahou	Local 70017	Wright Delaney	Local 60011
Roch Beauparlant	Local 70013	Ginaud Doiron	Local 60018
Michelle Boustead	Local 70055	Sandra Domanico	Local 70017
Darryl Branch	Local 60011	Josée Dupont	Local 70017
Vincent Brassard	Local 70013	Matthew Fields	Local 60018

Gerry Finnigan	Local 60018
Rick Gabey	Local 60009
Sonia Gagné	Local 10060
Benoit Gagnon	Local 70017
Robert Gagnon	Local 70055
Julien Gagnon-Crabtree	Local 70019
Irene Georgieva	Local 70013
Jessika Glazier	Local 30001
Jennifer Gratton	Local 70019
Benjamin Gronfors	Local 70013
Marc-Andre Guignard	Local 60009
Aly Haidara	Local 60009
Kalon Harding	Local 60011
John Ryan Hickey	Local 70024
Chris Hobbs	Local 70024
Shawn Hunter	Local 50058
Kevin Jadayel	Local 70019
Celine Jean	Local 60018
Yarosalv Kievsky	Local 70013
Joel Kowerko	Local 50057
Pierre Labelle	Local 70017
Carolyne Lafontaine	Local 70013
Marie-Josée Lapointe	Local 10060
Kasey Larson	Local 70013
Benoit Laurin	Local 70055
Jean-Luc Lavallee	Local 70024
Denis Leblanc	Local 80052
Ian Leblanc	Local 70055
Debbie Lewis	Local 60018
Andrea Lima	Local 20008
Troy Mac Donnell	Local 60011
Belkacem Mahdoume	Local 10161
Lilliana Manolache	Local 00027
Caroline Manyk	Local 30001
Monica Martin	Local 70019
Marie Martin-Robichaud	Local 60011
Shannon Mayer	Local 40007
John Mesnic	Local 70019
Heather Michaud	Local 00027
Lyne Michaud	Local 70013
Josée Mongeau	Local 10161
Brad Montgomery	Local 70017
Marc Mousseau	Local 70013
Aron Mrugalski	Local 70013
Grace Mulligan	Local 70013
Kris Munden	Local 70019
Michael Murphy	Local 90031
Simon Pierre Njock-Bot	Local 70013
Samantha Parlour	Local 70055
Simon Pazdor	Local 50002
Lindsay Petkau	Local 60011
Kara Pliwischkies	Local 70013
Jessica Portelli-Ward	Local 70013
Jean-Michel Riel	Local 70020
Marc Robidoux	Local 10060
Stéphanie Rochon	Local 10011
Grant Russell	Local 70020
Pinar Sahin-Canturk	Local 70017
Sonia Sangiorgi	Local 70055
Sophie Savard	Local 70019
Janice Schauer	Local 70019
Suzanne Sirois	Local 70017
Candace Smith	Local 60018
Christian Smith	Local 70019
Darren Smith	Local 60011
Jean-Marc Sorrell	Local 70017
Paul Sutton	Local 80052
Chantal Umphrey	Local 30141
Kelly Velazquez	Local 60018
Jennifer Wagnell	Local 00027
Joe Walsh	Local 20001
Christopher Waltenbury	Local 70013
Greg Warne	Local 70019
Shannon Whitney	Local 20008
Paquerette Wyder	Local 70019

Observatrices et Observateurs / Observers

Pascale Charest	Local 10060
Emmanuel Conduah	Local 70055
Omar Ghandour	Local 70055
Darryl (Bud) Grant	Local 50057
Chris Henderson	Local 90031
Danny Renaud	Local 10011

Appendice « B » – Ratification des comités du Congrès

Comité des finances du Congrès		
Présidence	Martine Babcook	Vice-présidente nationale
Co-Présidence	Mélanie Hamel	Vice-présidente régionale, Québec
Membres	Sonia Gagné	Présidente de la section 10060, Matane
	Azra Jusuf	Vice-présidente régionale, Ontario
	Mike LeBlanc	Vice-président régional, Nouveau Brunswick & IPE
	Monica Martin	Présidente de la section locale 70019, RCN
	Paul Paquette	Vice-président régional, RCN
	Stéphanie Rochon	Présidente de la section locale 10011, Québec
Comité des règlements du Congrès		
Présidence	Kelly Bush	Vice-présidente nationale, Équité
Co-Présidence	Nicole Rousseau	Vice-présidente régionale, RCN
Membres	Sarah Bolger	Présidente de la section locale 90011, TNL
	Anthony Drozdowski	Vice-président régional, Nouvelle-Écosse
	Joel Kowerko	Président de la section locale 50057, Monnaie Winnipeg
	Caroline Manyk	Présidente de la section locale 30001, Edmonton et N.AB
	Simon Pazdor	Président de la section locale 50002, Winnipeg
	Will Tait	Vice-président régional, RCN
Comité des résolutions générales du Congrès		
Présidence	Kevin Hanson	Vice-président national
Co-Présidence	Linda Harding	Vice-présidente régional, Basses-terres de la C.B, incl. Vancouver
Membres	Sina Agah	Président de la section locale 70013, RCN
	Steve Colterman	Vice-président régional, RCN
	Sheldon Jacobs	Vice-président régional, Manitoba et Saskatchewan
	Shannon Mayer	Présidente de la section locale 40007, Saskatchewan
	Leanne Moss	Vice-présidente régionale, TNL
	Michael Murphy	Président de la section locale 90031, IPE
	Suzanne Sirois	Présidente de la section locale 70017, RCN
Comité des lettres de créance du Congrès		
Chris Hobbs	Président de la section locale 70024, Monnaie Ottawa	
Chantal Umphrey	Président de la section locale 30401, Calgary	
Comité des nominations du Congrès		
Josée Mongeau	Présidente de la section locale 10161, Montréal	
Heather Rawlins	Vice-présidente régionale, Alberta et Nord	

Appendice « C » – Règles et Procédures du Congrès

1. La présidence, ou en son absence ou sur sa délégation, la vice- présidence assume la présidence au moment prévu et préside toutes les séances.
2. L'horaire des séances est établi selon le programme adopté par les personnes déléguées au congrès.
3. La personne déléguée qui veut prendre la parole doit se rendre à l'un des microphones en place à cette fin. Lorsque la présidence l'autorise à prendre la parole, elle dit son nom, le nom de l'organisme qu'elle représente, l'objet de son intervention et s'en tient à la question à l'étude.
4. Les interventions doivent se limiter à trois (3) minutes.
5. La personne déléguée ne peut prendre la parole plus d'une fois sur un sujet donné jusqu'à ce que toutes les personnes qui ont demandé la parole aient eu l'occasion de le faire.
6. Aucune personne déléguée ne peut en interrompre une autre sauf pour demander le rappel au règlement ou poser une question de privilège.
7. La personne déléguée qui est rappelée à l'ordre, à la demande de la présidence, doit reprendre sa place jusqu'à ce que le rappel au règlement ait été tranché.
8. Lorsqu'une personne déléguée persiste dans son comportement non parlementaire, la présidence le signale et soumet sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, la personne déléguée dont le comportement est en question doit s'expliquer puis se retirer, et l'assemblée détermine les mesures à prendre.

9. (a) Lorsque la « question préalable » est présentée et appuyée, il est interdit de poursuivre la discussion au sujet de la motion ou de la modification principale, et la présidence pose immédiatement la question suivante : *« Est-ce que la question doit être mise aux voix? ».* Si la question de mise aux voix a recueilli la majorité des deux tiers, la motion ou la modification est présentée sans délibération. Si la motion de mettre la question aux voix n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers, la discussion sur la motion ou la modification se poursuit.

   (b) Si la question préalable est rejetée, elle ne peut être soumise à nouveau avant qu'au moins trois membres désirant intervenir n'aient pu le faire.

   (c) La personne déléguée qui est intervenue au sujet de la motion ou de la modification ne peut proposer la question préalable.

10. (a) Une motion qui a été examinée par un comité ne peut être modifiée par la délégation à moins que les personnes déléguées aient rejeté une recommandation du comité.

    (b) Toute motion ou modification d'une motion peut être modifiée, dans la mesure où la modification se rapporte expressément à la question et n'a pas pour effet de simplement l'annuler. Lorsqu'une seconde modification a été présentée et appuyée, la présidence ne peut accueillir d'autres modifications jusqu'à ce que soit tranchée la seconde modification.

    (c) On met toujours aux voix les modifications par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire, la seconde modification doit être tranchée avant la modification initiale, et celle-ci doit être mise aux voix avant la motion principale. Que les modifications soient adoptées ou non, la motion principale doit toujours être mise aux voix.

11. Toute personne déléguée peut contester la décision de la présidence et la contestation doit être appuyée. Immédiatement et sans délibération, sauf que l'appelant ou l'appelante et la présidence peuvent respectivement exposer les raisons de l'appel et de la décision, la présidence pose la question suivante : « Faut-il maintenir la décision de la présidence? ». La présidence n'est pas tenue d'accepter la contestation s'il s'agit d'une question de fait ou du cadre règlementaire.
12. En cas du partage des voix au sujet de toute question autre que l'élection des dirigeants et dirigeantes, la présidence peut déposer la voix décisive. La présidence ne peut participer aux délibérations à moins de quitter le fauteuil et ne peut y retourner à moins que la question n'ait été tranchée.
13. (a) Les comités peuvent combiner des résolutions ou rédiger une résolution mixte ou une déclaration de principes au sujet de la question en cause.
    (b) Les rapports des comités ne peuvent faire l'objet de modification au congrès, mais une motion de renvoi aux comités aux fins d'examen accompagnée d'instructions est recevable.
    (c) Les comités peuvent présenter jusqu'à dix recommandations prioritaires. À la suite des délibérations au sujet des recommandations prioritaires, il est dans l'ordre pour une personne déléguée de présenter une motion au sujet de la prochaine résolution à débattre.
    (d) Les comités ne peuvent siéger lorsque l'assemblée est en plénière, à moins qu'une majorité de personnes déléguées n'aient approuvé une telle mesure.
    (e) Les personnes déléguées votent sur la recommandation d'adoption ou de rejet du comité et non sur les résolutions originales. Sur présentation de la recommandation d'un comité à l'assemblée, la présidence du comité doit présenter une motion sous la forme suivante : « Je présente la motion, qui est appuyée par… adoption ou rejet de la résolution no … ».
14. La motion de renvoi doit être appuyée et ne peut être mise en délibéré, sauf que l'auteur de la motion peut présenter les raisons. La motion de renvoi doit renfermer des instructions pour le comité ou la dirigeante ou le dirigeant auquel la motion est renvoyée.
15. (a) Les résolutions et autres questions administratives présentées après la date de clôture du programme sont renvoyées à l'assemblée à titre de résolutions tardives. L'assemblée peut les renvoyer au dirigeant ou à la dirigeante ou au comité compétent.
    (b) Les résolutions tardives qui, de l'avis de la présidence, sont de nature urgente peuvent être mises en délibéré en tout temps. Les résolutions tardives qui ne sont pas de nature urgente doivent être prises en considération après avoir épuisé l'ordre du jour.
16. Toutes les motions relatives aux dépenses doivent être présentées par écrit et, conjointement avec les propositions et modifications y afférent, leur coût doit être établi par le comité compétent ou la dirigeante ou le dirigeant chargé des finances avant de les mettre aux voix.
17. Une motion en vue de restreindre le débat est recevable après que la présidence l'a formulée. Celle-ci doit être présentée et appuyée et ne peut être sujette à débat. Une motion en vue de restreindre le débat peut limiter le nombre d'intervenants et d'intervenantes ou la durée des interventions, et la motion doit être formulée en ce sens. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.
18. L'adoption du rapport d'un comité équivaut à la décision de l'assemblée qui l'a adopté.

19. Les motions suivantes sont recevables en tout temps dans l'ordre indiqué :
    (a) levée de la séance (non sujet à débat);
    (b) suspension de la séance (non sujet à débat);
    (c) question de privilège (la présidence doit trancher immédiatement la question avant de poursuivre les délibérations);
    (d) appel au règlement (la présidence doit trancher immédiatement la question avant de poursuivre les délibérations);
    (e) dépôt (non sujet à débat, sauf que la personne qui propose peut donner les raisons);
    (f) mise de la question préalable aux voix (non sujet à débat);
    (g) renvoi à un moment ultérieur (non sujet à débat, sauf que la personne qui propose peut donner les raisons).

    Une motion pour lever ou suspendre la séance, pour déposer ou remettre à un moment ultérieur ne peut être présentée tant que l'assemblée n'a pas abordé une autre question à l'ordre du jour.

20. Une motion peut être reconsidérée, à condition que le proposeur et l'appuyeur de la motion de reconsidération votent avec la majorité et que l'avis de motion ait été signifié aux fins de reconsidération à la séance précédente. La motion de reconsidération n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

21. (a) La présidence doit ordonner un vote debout si un vote oral ou à mains levées est ambigu ou non décisif.
    (b) Si la présidence met en doute les résultats du vote oral ou à mains levées, à la demande d'une personne déléguée, la présidence ordonne un vote debout.
    (c) Un scrutin secret n'a lieu que par résolution de fond à la demande d'un tiers des personnes déléguées présentes.
    (d) La mise au scrutin secret d'une motion de procédure est seulement autorisée dans le cas suivant : si la question initiale a été tranchée par un scrutin secret, un scrutin secret pour la motion de reconsidération est autorisé.
    (e) Une fois que la présidence a mis la question aux voix, toute demande de scrutin secret est irrecevable.
    (f) Lorsqu'un vote debout ou un scrutin secret a été ordonné, il est interdit de suspendre ou de lever la séance jusqu'à ce que les résultats aient été annoncés. La présidence fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.

22. Lorsque la présidence a ordonné un vote debout ou un scrutin secret, personne, sauf avec la permission de la présidence, ne peut entrer dans la salle jusqu'à ce que les résultats du vote aient été annoncés, conformément aux « Lignes directrices concernant la fermeture des portes ».

23. Seules les personnes déléguées accréditées, les membres du personnel autorisés de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et les conférencières et conférenciers invités ont droit d'être admis dans la salle du congrès au cours des séances délibératives.

24. Un tiers des personnes déléguées au congrès peuvent demander et exiger un vote consigné. Lorsque la présidence est saisie d'une telle demande, elle doit procéder à l'appel nominal et faire

consigner les noms des personnes déléguées qui votent dans l'affirmative et la négative. Lorsque la présidence a mis la question aux voix, une demande de vote consigné est irrecevable.

25. L'élection des dirigeants et dirigeantes se fait en conformité avec les dispositions des Statuts de l'AFPC.

26. À l'appel d'autres candidatures de l'assemblée, la présidence du Comité des candidatures doit déclarer les candidatures closes après avoir posé trois fois la question suivante : « Y a-t-il d'autres candidatures? » sans avoir obtenu de réponse.

27. Après chaque tour de scrutin, la présidence du Comité des candidatures annonce :
    (a) le nombre total de voix exprimées;
    (b) le nombre de scrutins nuls, s'il y a lieu;
    (c) le nombre de bulletins requis pour élire un candidat ou une candidate (le nombre de voix exprimées moins le nombre de bulletins nuls, fois 50 % du nombre arrondi au nombre entier supérieur suivant);
    (d) le nombre de bulletins en faveur de chaque candidate ou candidat.

28. Chaque candidat ou candidate à une charge peut nommer un scrutateur ou une scrutatrice qui a le droit d'observer toutes les étapes de l'élection ainsi que le dépouillement des bulletins pour la charge en cause.

29. Dans le cas d'une décision contestée, une personne déléguée peut demander le redépouillement du scrutin. Si la présidence du Comité des candidatures refuse le redépouillement, on peut en appeler de sa décision au même titre que de la décision de la présidence.

30. Un quorum de 50 % des personnes déléguées accréditées.

31. Les règles de procédure de Bourinot s'appliquent à toutes les questions non visées par les règles susmentionnées ou tel qu'il est prévu dans Règlements du SSG ou les Statuts de l'AFPC.

Appendice « D » – Ordre du jour du Congrès 2023

9ième Congrès Triennal du SSG
Ensemble, pour un avenir plus fort
26 au 28 septembre 2023
Hôtel Delta, Ottawa, Ont.

Lundi 25 septembre 2023

9:00 – 12:00	Réunion des vice-présidents nationaux	Vice Regal
13:00 – 16:00	Réunion du Conseil national	
16:00 – 18:30	Inscription	Foyer salles de bal
18:30 – 20:30	Soirée d'accueil (évènement optionnel)	Panorama

Mardi 26 septembre 2023

7:30 – 8:30	Inscription	Foyer salles de bal
7:30 – 8:30	Déjeuner continental	Foyer salles de bal
8:30 – 9:45	Ouverture officielle • Appel à l'ordre • Cérémonie d'ouverture autochtone • Solidarité pour toujours • Moment de silence / liste d'honneur • Introduction • Déclaration contre le harcèlement du SSG	Salles de bal B-C
9:45 – 10:00	Orateur invité • Chris Aylward, Président national de l'AFPC	Salles de bal B-C

10:00 – 10:15	Pause-santé	Foyer salles de bal
10:15 – 12:00	• Rapport du Comité des lettres de créance • Ratification des règles et des politiques du SSG adoptées par le Conseil national • Comité des finances du Congrès – Résolutions et budget	Salles de bal B-C
12:00 – 13:30	Dîner buffet	Salle de bal A
13:30 – 14:45	• Rapport du Comité des lettres de créance • Allocution du Président national du SSG • Comité des finances du Congrès – Budget et résolutions • Comité des règlements du Congrès - Résolutions	Salles de bal B-C
15:00 – 15:15	Pause-santé	Foyer salles de bal
15:15 – 17:00	• Rapport du Comité des lettres de créance • Comité des règlements du Congrès - Résolutions	Salles de bal B-C
17:00	Suspension de la séance et annonces	

Mercredi 27 septembre 2023

7:30 – 8:30	Déjeuner continental	Foyer salles de bal
8:30 – 9:45	• Appel à l'ordre • Rapport du Comité des lettres de créance • Comité des règlements du Congrès - Résolutions	Salle de bal B-C
9:45 – 10:00	Oratrice invitée • Magali Picard, Présidente, Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec	Salle de bal B-C
10:00 – 10:15	Pause-santé	Foyer salles de bal
10:15 – 12:00	• Rapport du Comité des lettres de créance • Comité des règlements du Congrès - Résolutions • Comité des résolutions générales – Résolutions	Salle de bal B-C
12:00 – 13:30	Dîner buffet	Salle de bal A

13:30 – 13:45	Orateur invité • Larry Rousseau, Vice-Président, Congrès du travail du Canada	Salle de bal B-C

13:45 – 15:00	• Rapport du Comité des lettres de créance • Comité des résolutions générales – Résolutions	Salle de bal B-C

15:00 – 15:15	Pause-santé	Foyer salles de bal

15:15 – 16:00	• Rapport du Comité des lettres de créance • Comité des résolutions générales – Résolutions	Salle de bal B-C

16:00	Suspension de la séance et annonces *Note : S'il n'y a pas de candidat(es)pour le débat à 16h15, la suspension de la séance aura lieu à 17h00.*	Salle de bal B-C

16:15 – 17:15	Forum de toutes les candidates et tous les candidats	Salle de bal B-C
18:00 – 20:30	Souper-réception (évènement optionnel)	Salle de bal A

Jeudi 28 septembre 2023

7:30 – 8:30	Déjeuner continental	Foyer salles de bal

8:30 – 10:15	Appel à l'ordre • Rapport du Comité des lettres de créance • Processus et procédure d'élection • Élection des dirigeants nationaux - Présidence nationale - Vice-présidence nationale, équité - Vice-présidence nationale (2 postes)	Salle de bal B-C

10:15 – 10:30	Pause-santé	Foyer salles de bal

10:30 – 12:00	Élections des caucus régionaux • Atlantique • Québec • Capitale nationale • Ontario • Prairies • Pacifique • Monnaie royale canadienne	• • Seigniory • Salle de bal B-C • • Chaudière • Laurentian • Cartier

12:00 – 13:30	Dîner buffet	Salle de bal A

13:30 – 14:45	• Rapport du Comité des lettres de créance • Élections de la délégation au Congrès 2024 de l'AFPC • Administration du serment d'office • Cérémonie de clôture autochtone	Salle de bal B-C

14:45	Fermeture du Congrès	Salle de bal B-C

15:00 – 16:00	Réunion du Conseil national	Richelieu - Frontenac

Appendice « E » – Ratification des Règles et Procédures adoptées par le Conseil national

INTRODUCTION

Conformément à l'article 10 du Règlement 6, "Le Conseil national est habilité à édicter toute règle ou à adopter toute politique nécessaire pour la bonne conduite des affaires du présent syndicat à la condition que lesdites règles ou politiques ne soient pas contraires aux dispositions des présents Règlements. Le texte de ces règles et politiques est distribué dans un délai de 30 jours après leur adoption, et ratifié par la suite par le prochain Congrès national triennal du syndicat. " Les modifications aux règlements et politiques ne font pas l'objet d'un débat au Congrès.

Depuis janvier 2022, le Conseil national du SSG a apporté certaines modifications aux règles et politiques du SSG.

DÉFINITIONS

Le Conseil national a approuvé l'ajout des définitions suivantes dans la section des définitions des Règlements, règles et politiques du SSG :

Officiers nationaux: Désigne les membres du Conseil national, le/la président.e national.e, les vice-président.es nationaux et les vice-président.es régionaux.

Règlements: Les règlements établissent les règles générales du syndicat et ne peuvent être modifiés que s'ils sont adoptés par une majorité des deux tiers lors d'un congrès triennal du SSG ou par un vote majoritaire lors d'un référendum auprès des membres (Règlement 17, art. 1 et 2).

Règles: Une règle découle généralement d'un statut et fournit des détails plus spécifiques pour la gestion des questions. Par exemple, le règlement 15 traite de la discipline et la règle 10 décrit les procédures à suivre pour traiter cette discipline. Les règlements peuvent être adoptés ou modifiés par un vote majoritaire clair du Conseil national entre les congrès, mais ils doivent être ratifiés au prochain congrès du SSG.

Politique: Les politiques visent à donner une orientation générale au SSG sur des questions qui ne relèvent pas des Règlements et des Règles. Les politiques peuvent être adoptées ou modifiées par un vote majoritaire clair du conseil national entre les congrès, mais elles doivent être ratifiées au prochain congrès du SSG.

Majorité claire: Exigence de vote d'au moins la moitié des voix + 1. Par exemple, si 15 votes sont exprimés, une majorité claire requiert 8 votes pour qu'une motion soit adoptée.

Majorité des deux tiers: Exigence d'au moins deux tiers des suffrages exprimés. Par exemple, si 15 votes sont exprimés, la majorité des deux tiers requiert au moins 10 votes pour qu'une motion soit adoptée.

Date d'adoption: 28 avril 2022

RÈGLES

RÈGLE 2 – STRUCTURE DES RÈGLEMENTS DES SECTIONS LOCALES

Le conseil national a approuvé les modification suivantes à la règle 2 :

Règle 2 - Structure des Règlements des sections locales

Règlements 11 – Finances

Section 2

a) Trois membres de l'exécutif de la section locale sont nommés signataires autorisés dont deux d'entre eux signent tous les chèques.

~~b) Le membre du personnel du SSG auquel incombe la responsabilité de signataire autorisé(e) devient un(e) signataire autorisé(e) additionnel(le) sur tout compte en banque d'une section locale du SSG.~~

~~c~~b) Aucune sortie de fonds ne peut être effectuée sans l'autorisation d'une assemblée générale des membres, sauf si les dépenses en question sont dans les limites du budget ou se conforment aux lignes directrices financières établies lors d'une assemblée générale des membres.

Date d'adoption: 2 mai 2023

Règle 2 – Structure des Règlements des sections locales

Règlement 13 – Règlements et modifications

Article 3

Toute modification entre en vigueur dès son adoption, sauf indication contraire, et est communiquée aux membres de la section locale, avec copie au (à la) président(e) national(e) du SSG. ~~Les présents règlements et toutes les modifications qui y sont apportées sont soumis à l'approbation du Conseil national du SSG~~. Les modifications aux Règlements se font conformément à la Politique 12 du SSG.

Date d'adoption: 30 septembre 2022

RÈGLE 4 – DÉPENSES DES MEMBRES EXERÇANT DES ACTIVITÉS AU SERVICE DU SSG

Le Conseil national a approuvé les modifications suivantes à la Règle 4 :

Règle 4 – Dépenses des membres exerçant des activités au service du SSG Article 5

– Déplacements

Tous les membres du SSG appelés à voyager pour des activités syndicales ont droit au remboursement des frais suivants sur présentation des reçus pertinents :

• transport par le moyen le plus économique ;

• transport terrestre le plus économique pour aller du domicile du membre ou de l'hôtel à l'aéroport, à la gare ferroviaire ou routière, et pour en revenir;

• et, pour les transports terrestres, un voyageur qui choisit d'utiliser son véhicule privé à sa convenance pour des distances de plus de 300 km, aller simple, sera remboursé pour la distance kilométrique au taux applicable, plus le stationnement, jusqu'à un maximum de 700,00 $, aller-retour.

Article 6 – Jours de repos

Les membres du SSG exerçant des activités au service du SSG pendant un jour de repos reçoivent pour ce jour de repos une rémunération équivalant au salaire moyen des membres du Conseil national du SSG, le jour suivant le dernier congrès national triennal du SSG. ~~Ce montant est calculé au prorata s'il s'agit de journées partielles.~~

Article 7 – Indemnité journalière

~~Un(e) dirigeant(e)~~ Un membre du SSG qui exerce des activités au service du SSG ~~à l'extérieur de sa zone d'affectation~~ reçoit, ~~pour chaque journée~~, une indemnité journalière de 130 $. ~~conforme au taux versé par l'AFPC. Ce montant est calculé au prorata s'il s'agit de journées partielles.~~ Le montant du taux journalier est contrôlé conformément aux taux journaliers et frais accessoires de l'AFPC publiés chaque trimestre et sera ajusté en conséquence, si nécessaire.

Article 8 – Avances de voyage

Toutes les avances remises à des membres ~~dirigeant(e)s~~ du SSG doivent être justifiées par une demande de remboursement incluant les reçus pertinents, présentée dans les ~~60~~ 90 jours qui suivent le versement de l'avance. Dans les circonstances normales, une deuxième avance ne peut être accordée à un membre, à moins qu'il puisse justifier d'une avance non réglée.

Article 9 – Date limite pour la soumission des demandes de remboursement

Les demandes de remboursement des dépenses doivent être soumises à la Section des finances du SSG dans les 90 jours suivant l'activité.

Article ~~12~~ 13 – Événements de l'AFPC

a) Congrès nationaux ~~et régionaux~~ triennaux de l'AFPC :

Lorsqu'un membre du SSG assiste au ~~à un événement de l'AFPC, par exemple un~~ Congrès national triennal de l'AFPC ~~ou régional,~~ en tant que délégué(e) du SSG, ledit membre est considéré comme étant en service commandé pour le SSG. Ainsi, le SSG lui rembourse les dépenses qui ne sont pas prises en charge par l'AFPC, plus précisément, l'indemnité de jour

de repos pour les sessions tenues le samedi et/ou le dimanche, en plus du temps de voyage, s'il est supérieur aux heures incluses dans l'indemnité de jour de repos. ~~conformément aux dispositions de la Règle 4.~~

b) ~~**Autres conférences de**~~ **Congrès régionaux l'AFPC :**
Lorsqu'un membre du Conseil national du SSG assiste à un Congrès régional de l'AFPC ~~une conférence de l'AFPC approuvée par le/la président(e) national(e)~~, ledit membre est considéré comme étant en service commandé pour le SSG. Ainsi, le SSG lui rembourse les dépenses qui ne sont pas prises en charge par l'AFPC, plus précisément, l'indemnité de jour de repos pour les sessions tenues le samedi et/ou le dimanche, en plus du temps de voyage, s'il est supérieur aux heures incluses dans l'indemnité de jour de repos. ~~conformément aux dispositions de la Règle 4.~~

c) Autres conférences de l'AFPC :
Lorsqu'un membre du Conseil national du SSG assiste à une autre conférence de l'AFPC, approuvée par la présidente ou le président national, le membre du Conseil national est considéré comme étant en service commandé pour le SSG. Ainsi, le SSG lui rembourse les dépenses qui ne sont pas prises en charge par l'AFPC, plus précisément, l'indemnité de jour de repos pour les sessions tenues le samedi et/ou le dimanche, en plus du temps de voyage, s'il est supérieur aux heures incluses dans l'indemnité de jour de repos.

d) ~~Demande de remboursement d'un membre du SSG :~~
~~La demande de remboursement d'un membre du SSG doit être accompagnée d'une copie de la demande de remboursement de l'AFPC traitée et payée ; le remboursement des dépenses non couvertes par l'AFPC sera effectué en conséquence et conformément aux dispositions de la Règle 4.~~

Date d'adoption : 2 mai 2023

RÈGLE 5 – COMITÉS PERMANENTS DU SSG

Le Conseil national a approuvé les modifications suivantes à la Règle 5 :

Règle 5 – Comités permanents du SSG Article 4

Il incombe au/à la président(e) de chaque comité de remettre à chaque réunion ~~annuelle~~ prévue du Conseil national un rapport écrit des activités de son comité depuis la réunion précédente du Conseil national. Les rapports de Comités doivent également être publiés sur le site web du SSG.

Article 5

Chaque comité a le droit de présenter des résolutions aux fins d'examen par le Conseil national. Les résolutions doivent être reçues au bureau national du présent syndicat au moins cinq semaines avant chaque réunion prévue du Conseil national ; les comités qui veulent présenter des résolutions doivent envoyer leurs résolutions au bureau national du SSG. Le(la) président(e) national(e) s'assure que les résolutions sont en ordre.

Article 6 ~~5~~

Les comités ad hoc ne sont pas soumis au présent règlement.

Date d'adoption: 2 mai 2023

RÈGLE 7 – Membre à vie, membre honoraire, et prix d'excellence du SSG

Le Conseil national a approuvé les modifications suivantes à la Règle 7 :

Règle 7 – Membre à vie, membre honoraire et prix d'excellence Article 2 – Membre à vie du SSG – Droits, Privilèges et Obligations

e) Le (la) président(e) national(e) établit et tient à jour la liste des membres à vie qui est publiée sur le site web du SSG ainsi dans le livret contenant les Règlements du SSG, ~~avec une courte biographie~~.

Article 4 – Membre honoraire du SSG

e) Le (la) président(e) national(e) établit et tient à jour la liste des membres honoraires, qui est publiée sur le site web du SSG ainsi que dans le livret contenant les Règlements du SSG.

Article 5 – Prix d'excellence

d) Le (la) président(e) national(e) tient à jour la liste des membres qui reçoivent le prix d'excellence, et cette liste est publiée sur le site web du SSG ainsi que dans le livret contenant les Règlements du SSG.

Date d'adoption: 2 mai 2023

RÈGLE 9 – COMPTABILITÉ FINANCIÈRE DES SECTIONS LOCALES

Le Conseil national a approuvé les modifications suivantes à la Règle 9 :

Règle 9 – Comptabilité financière des sections locales ~~ARTICLE 4 – POUVOIR DE SIGNATURE DU SSG~~

~~Le membre du personnel du SSG auquel incombe la responsabilité de signataire autorisé devient un signataire autorisé additionnel sur tout compte en banque d'une section locale du SSG.~~

Date d'adoption : 2 mai 2023

RÈGLE 10 – MESURES DISCIPLINAIRES

Le Conseil national a approuvé les modifications suivantes à la Règle 10 :

Règle 10 – Mesures disciplinaires Article 1 – Procédures générales

c) Délais à respecter :

i. Dans le cas d'une mesure disciplinaire à la suite d'une grève, les allégations doivent être déposées dans l'année qui suit la fin de la grève.

ii. Dans le cas de mesures disciplinaires ayant trait à d'autres formes d'inconduite, les allégations doivent être déposées dans les quatre-vingt-dix (90) jours civils suivant l'incident.

iii. L'enquête doit débuter au plus tard 30 jours civils à compter de la date de réception de la plainte.

Article 2 – Procédure à suivre par la section locale

Une allégation d'inconduite soulevée au palier de la section locale du syndicat sera traitée selon les procédures établies aux paragraphes 1 et 2 de la présente règle.

~~a) La section locale met sur pied un comité d'examen impartial, interne ou externe, formé de 3 personnes chargées d'enquêter et d'évaluer les accusations, y compris la réception de témoignages écrits et oraux.~~

~~b) Le comité présente un rapport aux membres de l'exécutif de la section locale dans le format décrit au paragraphe 1 c), et si une mesure disciplinaire est recommandée, elle doit être approuvée par une majorité des 2 1/3 des membres présents à une assemblée générale de la section locale, sauf que tout membre qui a demandé des mesures disciplinaires contre tout autre membre, ainsi que tout membre visé par des mesures disciplinaires, n'aura pas le droit de s'exprimer ni de voter au cours du processus de prise de décision.~~

a) L'enquête doit débuter dans un délai maximum de 30 jours civils à compter de la date de réception de la plainte.

b) i une action disciplinaire est recommandée, elle doit être approuvée par un vote à la majorité des 2/3 du Conseil national.

c) Tout membre visé par des mesures disciplinaires peut interjeter appel de la décision en suivant la procédure décrite à la section 5 de la présente Règle. ~~, auprès du Conseil national du SSG.~~

d) Les résultats de toutes les plaintes et enquêtes sont remis à l'exécutif de la section locale par le Président(e) national(e) ~~(à la) président(e) national(e) par l'exécutif de la~~

~~section locale~~ qui, en cas de recommandation de suspension, transmet ladite recommandation au Conseil national d'administration de l'AFPC.

Article 3 – Procédure à suivre par le Conseil National

d) Le ou les membres sanctionnés peuvent faire appel de la décision en suivant la procédure décrite à la section 5 de la présente Règle.

Article 4 – Comité permanent charge des enquêtes disciplinaires

a) Le Comité permanent chargé des enquêtes disciplinaires est composé de 6 ~~cinq (5)~~ dirigeant(e)s au niveau national, régional ou local du SSG, nommés par le Conseil national, en vertu du Règlement 6, article 8 du SSG. Trois membres du comité feront enquête sur tous les types de plaintes.

Article 5 – Procédures d'appel

Tout appel portant sur des mesures disciplinaires doit être reçu par écrit et signé par l'appelant(e), et présenter clairement les motifs sur lesquels l'appel est fondé, au plus tard 30 jours civils après que la décision a été communiquée au plaignant.

a) Tout appel portant sur des mesures disciplinaires, jusques et y compris la destitution, au palier de la section locale, est présenté au (à la) vice-président(e) national(e) délégué(e) pour agir au nom du président(e) conformément à l'article 1 de la règle 11 du SSG. Le (la) vice-président(e) national(e) transmet l'appel au Comité d'appel, qui est composé des trois membres du comité permanent chargé des enquêtes disciplinaires du SSG qui n'ont pas enquêté sur la plainte.

b) Tout appel portant sur des mesures disciplinaires, jusques et y compris la destitution, au palier national, est présenté au (à la) président(e) national(e) qui le transmet au Comité d'appel, qui est composé des trois membres du comité permanent chargé des enquêtes disciplinaires du SSG qui n'ont pas enquêté sur la plainte. ~~à un tribunal composé de 3 personnes.~~

c) Le Comité d'appel rend une décision écrite au plus tard 30 jours civils à compter de la date à laquelle il a reçu les déclarations finales et transmet la décision aux parties concernées.

d) La décision du Comité d'appel est définitive et contraignante pour toutes les parties concernées par l'appel.

Date d'adoption : 2 mai 2023

RÈGLE 13 – SÉLECTION DES DÉLÉGUÉ(E)S AUX CONFÉRENCES ET SUX SÉMINAIRES

Le Conseil national a approuvé les modifications suivantes à la Règle 13 :

Règle 13 – Sélection des délégué(e)s aux conférences et séminaires

Les délégué(e)s aux conférences et aux séminaires seront choisi(e)s par le (la) président(e) national(e) et le (la) vice-président(e) national(e) ou le (la) dirigeant(e) responsable du portefeuille pertinent. Les critères de sélection des délégué(e)s accordent la priorité suivante:

~~i. aux dirigeant(e)s nationaux(ales) qui occupent cette fonction dans leur région ;~~
~~ii. aux personnes qui occupent des postes et sont actives aux niveaux local et régional, tant au sein du SSG et de l'AFPC que dans la collectivité ;~~
~~iii. aux membres en général.~~

La considération sera accordée en fonction du mérite de la demande. La répartition régionale sera prise en considération. Le (la) président(e) national(e) consultera les vice-président(e)s des régions d'où proviennent les demandeurs pour donner leurs avis sur le choix des délégué(e)s. Le SSG s'efforcera de donner aux membres l'occasion, à tour de rôle, d'être délégué(e)s aux conférences et séminaires.

Date d'adoption: 2 mai 2023

POLITIQUES

POLITIQUE 3 – SERVICE DE GARDE POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE LORS DES ÉVÉNEMENTS DU SSG

Le Conseil national a approuvé les modifications suivantes à la Politique 3 :

Politique 3 – Service de garde pour les membres de la famille lors des ~~réunions~~ événements du SSG

ARITCLE 1 – Services de garde sur place

a) Le Syndicat fournit des services de garde de qualité pour la famille des membres qui en ont besoin lors ~~des congrès et des conférences~~ l'événement.

b) Lorsque des services de garde de qualité sont fournis, toutes les sections locales et tous (toutes) les délégué(e)s qui assistent ~~au congrès ou à la conférence~~ à l'événement en sont informé(e)s.

c) Les membres qui ont besoin d'un service de garde sur place doivent remplir le formulaire de demande de service de garde, afin de préciser leurs besoins et de suivre la politique de l'AFPC en matière de service de garde ;

d) Le Syndicat couvre les frais de déplacement de chaque personne à charge quivoyage avec le membre;

e) Le Syndicat verse une indemnité journalière de 100 $ pour chaque personne à charge qui voyage avec le membre et cette indemnité peut être incluse dans la demande de remboursement de frais de déplacement du SSG soumise aux Finances aux fins de traitement.

ARTICLE 2 – Services de garde au domicile

a) S'il n'existe pas de services de garde de qualité ~~ou s'il est peu pratique ou trop coûteux d'amener les familles dans ces installations,~~ les membres ayant besoin d'aide seront remboursés selon la Politique de garde familiale de l'AFPC.

b) Les membres qui ont besoin d'un service de garde au domicile doivent remplir le formulaire de demande de service de garde, afin de préciser leurs besoins et de suivre la politique de l'AFPC en matière de service de garde; une fois vérifiés, les frais de garde de famille approuvés peuvent être inclus dans la demande de remboursement de frais de voyage du SSG soumise aux Finances pour traitement.

Date d'adoption : 2 mai 2023

POLITIQUE 4 – INDEMNITÉS PAYABLES AU PERSONNEL

Le Conseil national a approuvé la suppression complète de la Politique 4 - Indemnités payables - Personnel.

Date d'adoption: 2 mai 2023

POLITIQUE 4 – frais divers pour les membres du conseil national (nouveau)

Le Conseil national a approuvé la suppression de l'article 9b) de la Règle 4 et son remplacement par la Politique 4. En outre, le Conseil national a également adopté les modifications suivantes à la Politique 4 :

Politique 4 – Frais divers pour les membres du Conseil national

A. Les dirigeant(e)s du Conseil national reçoivent une **allocation pour frais divers** de 200 $ par mois, payable trimestriellement à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année (2 400 $ par an).

Cette allocation pour frais divers concerne des articles tels que les ordinateurs portables, le matériel informatique, les fournitures de bureau, le papier, frais de résidence, etc. Une demande de remboursement des dépenses en vertu de la Politique 4 du SSG doit être remplie, listant les dépenses engagées au cours de l'année, y compris les reçus, et soumise à la section des finances du SSG au plus tard le 31 décembre de chaque année.

B. Les dirigeant(e)s du Conseil national reçoivent une **indemnité pour les frais reliés au téléphone cellulaire et internet** de 200 $ par mois, payable trimestriellement à la fin de mars, juin, septembre et décembre de chaque année (2 400 $ par an). ~~Une demande de remboursement de frais doit être remplie et accompagnée d'un reçu mensuel du fournisseur de téléphonie cellulaire/Internet, une fois par an.~~ Une demande de remboursement des dépenses en vertu de la Politique 4 du SSG doit être remplie, accompagnée d'un reçu mensuel de votre fournisseur de téléphone cellulaire ou d'Internet, et soumise à la Section des finances du SSG au plus tard le 31 décembre de chaque année.

C. Les dirigeant(e)s du Conseil national reçoivent une **allocation** de 200 $ par mois, payable deux fois par an, à la fin des mois de juin et de décembre de chaque année (2 400 $ par an). L'allocation est considérée comme un supplément de revenu imposable par l'ARC et est assujettie à l'impôt, ~~mais sans~~ avec déductions au titre du RPC ~~ou~~ de l'AE.

Date d'adoption : 2 mai 2023

POLITIQUE 9 – SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX SECTIONS LOCALES POUR ASSISTER AUX CONFÉRENCES ET CONGRÈS

Le Conseil national a approuvé les modifications suivantes à la Politique 9 :

POLITIQUE 9 – SUBVENTION POUR LES CONFÉRENCES ET LES CONGRÈS

~~GÉNÉRALITÉS~~

ARTICLE 1 – Subventions aux sections locales pour les conférences et congrès

Le syndicat accorde à chaque section locale une subvention maximale de 250 $ par conférence ou congrès, jusqu'à concurrence d'un maximum de quatre subventions par ~~période~~ cycle de congrès, ~~par section locale~~, afin d'aider les sections à envoyer des délégué(e)s ou des observateurs(trices) aux conférences et congrès de l'AFPC, du CTC ou toutes autres Fédérations du travail. ~~sur la condition féminine, aux conférences régionales ou nationales de l'AFPC sur la santé et la sécurité, et à toutes les conférences de l'AFPC sur l'équité.~~

La section locale doit demander la subvention par écrit en précisant le coût prévu et le montant de la subvention demandée. Si, pour une raison quelconque, la subvention n'est pas utilisée, la section locale doit la rembourser à l'Élément.

ARTICLE 2 - Subvention aux sections locales pour les congrès régionaux triennaux et les conférences de l'AFPC

Le SSG versera une subvention de 300 $ par jour de repos, par délégué(e), aux membres des Sections locales du SSG qui ont assisté à un congrès régional de l'AFPC ou à une conférence de l'AFPC.

Le président ou la présidente de la Section locale doit demander la subvention pour chaque délégué(e), par écrit, après l'événement, en précisant le nom complet du délégué(e) présent(e) et le montant de la subvention demandée pour chaque délégué(e). Les délégué(e)s doivent figurer sur la liste des participant(e)s que l'AFPC fournit à l'Élément pour avoir droit à la subvention. Une fois que la Section locale a reçu la subvention, elle la transfère à chaque membre de la section locale qui a assisté au congrès régional de l'AFPC ou à une autre conférence de l'AFPC.

Date d'adoption : 2 mai 2023

Politique 12 – examen des règlements de la section locale

Le Conseil national a approuvé les modifications suivantes à la Politique 12 :

Politique 12 – Examen des règlements de la section locale

Article 1 – Procédure

~~Les sections locales sont invitées à consulter leur vice-président(e) régional(e) lors de tous~~

~~travaux touchant à leurs Règlements de façon à s'assurer qu'ils restent conformes aux Règlements cadres des sections locales du SSG.~~

a) Avant la tenue de l'AGA, en consultation avec la section locale, le/la VPR examine les modifications proposées afin de confirmer la conformité avec la Règle 2 – Structure des Règlements des sections locales.

b) Après l'AGA ou l'AG, chaque section locale remet une copie de ses Règlements modifiés à son/sa VPR dans les trente (30) jours ~~deux (2) semaines~~ suivant leur adoption. Le procès-verbal de la réunion doit également être inclus. ~~à l'assemblée générale des membres de la section locale. L'avis de convocation et le procès-verbal de la réunion sont également remis au VPR.~~

~~La vice-présidente ou le vice-président régional examinera les règlements afin de confirmer leur conformité aux règlements-cadres des sections locales, tels qu'ils figurent dans la règle 2 du SSG. Le VPR conseillera la section locale sur les statuts, les règlements et les politiques.~~

c) Le/la VPR remet les Règlements modifiés de la section locale au bureau national du SSG pour qu'il les transmette au Comité des Règlements et Politiques du SSG.

d) Le Comité des Règlements et des Politiques du SSG examine toutes les modifications apportées aux Règlements des sections locales.

Si elles sont conformes, le Comité recommande au (à la) président(e) national(e) de faire ratifier les Règlements de la section locale par le Conseil national du SSG. Une copie de la nouvelle version des Règlements sera également envoyée au bureau national du SSG pour être affichée sur le site Web.

Si les modifications aux Règlements sont jugées non conformes, le Comité les renverra au/à la VPR accompagnées d'une explication, après quoi le/la VPR les examinera avec la section locale.

Si la section locale n'est pas d'accord avec les recommandations du Comité des Règlements, elle peut interjeter appel auprès du Conseil national, en expliquant son désaccord.

Date d'adoption : 30 septembre 2022

Appendice « F » – Rapport du comité des Finances

9ième Congrès triennal national du SSG
26-28 septembre 2023 – Ottawa, ON

INTRODUCTION

Sous réserve de ratification par le Congrès, les membres délégués suivants au Congrès ont été nommés au Comité des finances du Congrès par le président national du SSG :

Présidente

Martine Babcook Vice-présidente nationale

Co-présidente

Mélanie Hamel Vice-présidente régionale, Québec

Membres

Sonia Gagné	Présidente de la section locale 10060, Matane
Azra Jusuf	Vice-présidente régionale, Ontario
Mike LeBlanc	Vice-président régional, Nouveau-Brunswick et IPE
Monica Martin	Présidente de la section locale 70019, RCN
Paul Paquette	Vice-président régional, RCN
Stéphanie Rochon	Présidente de la section locale 10011, Québec

Le Comité des finances du Congrès s'est réuni les 5 et 6 juillet 2023 à Ottawa.

Au cours de ses délibérations, le Comité a examiné 4 résolutions.

Le Comité souhaite remercier Monique Desrosiers (conseillère technique) pour son travail et support.

Le Comité a bien travaillé ensemble et a eu des discussions respectueuses et réfléchies. Je tiens à remercier tous les membres du Comité des finances, y compris ma coprésidente, Mélanie Hamel, pour leur travail acharné et leur contribution.

Respectueusement soumis au nom du Comité

Martine Babcook
Présidente

Appendice « G » – Rapports des Officiers nationaux (PN et VPNs)

Rapport du Président National Bruce Roy

9è Congrès triennal
26 au 28 septembre, 2023 - Ottawa, ON

Juillet 2023

Conformément aux Règlements du Syndicat des services gouvernementaux, je vous présente ci-après mon rapport.

J'y inclus les éléments exigés par les Règlements du SSG ainsi que de brèves remarques. Je vous invite à me faire part de vos commentaires, de vos critiques ou de votre appui concernant la conduite du SSG au cours des deux dernières années.

J'ai l'impression que c'est seulement hier que vous m'avez élu président ! Au cours des deux dernières années, ce fut pour moi un grand honneur et un véritable privilège que de me mettre à votre service.

Même si ce mandat a été plus court que d'habitude à la suite du report du Congrès de 2020 en raison de la pandémie, j'ai l'impression qu'il s'est passé beaucoup de choses : obligation vaccinale, retour sur le lieu de travail, négociations, grève, sans parler de l'interminable fiasco de Phénix... et pourtant, j'ai le sentiment que notre syndicat est plus fort que jamais – il suffit de constater à quel point les exécutifs des sections locales s'engagent dans les affaires du SSG, et mènent le combat pour nos membres.

Je reviendrai plus en détail sur ce qui précède lors de mon allocution aux délégué(e)s, mais en attendant, je vais aborder les éléments que nos Règlements exigent de mon rôle.

Nos membres
Lorsque j'ai pris les rênes du SSG en octobre 2021, nous avions 11 000 membres cotisants. Vingt mois plus tard, au moment où je rédige ce rapport, le SSG en compte 12 000. L'un des principaux facteurs de cette croissance a été la capacité du Bureau du SSG d'assigner une section locale aux membres non affectés à une section particulière, ce qu'on appelle communément les listes 7x et 5x. La réduction de la liste des membres non affectés était l'une de mes priorités, et je tiens à dire à quel point je suis fier que nous ayons réussi dans ce domaine.

Une autre de mes priorités était de réduire le nombre de cotisant(e)s RAND. Bien que ces membres versent des cotisations à notre Syndicat, ils ne peuvent pas pour autant bénéficier de tous les avantages qu'apporte une adhésion à part entière. En outre, les cotisant(e)s RAND ont une incidence sur le nombre de délégué(e)s que le SSG peut envoyer au Congrès de l'AFPC - moins nous avons de cotisant(e)s RAND, plus nous pouvons envoyer de membres au Congrès de l'AFPC et, par conséquent, plus le SSG peut avoir d'influence sur l'orientation de l'Alliance. Alors qu'en novembre 2021, nous avions 3 232 cotisant(e)s RAND, nous en avons ce jour 2 065, ce qui représente une

diminution de 36 %. Proportionnellement, les cotisant(e)s RAND représentent maintenant 17 % de l'ensemble de nos membres, contre 30 % en novembre 2021.
Il est indéniable que la grève a eu un impact sur cette diminution, mais le SSG n'aurait pu réaliser ce changement important sans le travail sans retenue de ses militantes et militants et des exécutifs de ses sections locales. Merci pour tout ce que vous faites.

La plupart de nos membres (79%) travaillent pour Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), Services partagés Canada (SPC) (15%) et la Monnaie royale canadienne (MRC) (6%). Parmi ceux qui travaillent pour le Conseil du Trésor (SPAC et SPC), la table PA représente 92 % de nos membres, suivie de la table TC (5 %) et de la table SV (3 %). La région de la capitale nationale (RCN) regroupe plus de la moitié de nos membres (56 %), quatre sections locales comptant plus de 1 000 membres.

Finances
Notre situation financière est très saine.

La pandémie a eu un effet sur nos dépenses, car nous n'avons pas pu mener un grand nombre d'activités syndicales prévues au budget, telles que des conférences et autres réunions. En outre, l'augmentation inattendue du nombre de nos membres en 2022 et 2023 a eu un impact positif sur nos revenus, de même que sur les intérêts gagnés sur nos placements qui ont été plus élevés que prévu. Grâce à tous ces facteurs, je m'attends à ce que nous terminions le cycle budgétaire triennal avec un léger excédent.

Le budget proposé pour 2024-2026 ne recommande aucune modification de la structure actuelle des cotisations.

Bureau national du SSG
Le SSG ne serait pas une organisation de premier plan sans son personnel. En effet, son professionnalisme, ses précieux conseils, son soutien indéfectible ou encore la grande qualité de ses services sont incomparables, aussi je tiens à remercier chacun de ses membres.

Le Bureau national a accueilli deux nouveaux représentants syndicaux nationaux au cours de l'année et demie écoulée : Matthieu Allard et Anju Puneet Singh. L'équipe de représentation, dirigée par David Girard, est maintenant complétée par Neola Sanders (assistante administrative de l'équipe de représentation) et Paulette Michon-Hamelin (représentante syndicale nationale). Cela dit, après seize années de travail dévoué, Paulette quittera le SSG pour une retraite bien méritée, ce qui signifie que d'ici la fin de 2023, l'équipe de représentation du SSG accueillera une nouvelle représentante syndicale nationale ou un nouveau représentant national syndical.

Toujours à propos de retraite, le SSG devra également dire au revoir à un autre pilier de l'organisation d'ici la fin de l’année 2023, soit Monique Desrosiers, coordonnatrice des finances. Le SSG procédera à un processus de dotation au cours des prochains mois pour trouver son (sa) remplaçant(e). Logan Lafleur (adjoint aux finances et à l'administration) reste au sein de l'équipe des finances.

Notre troisième équipe, la plus diversifiée du bureau, dirigée par Dominique Barrette, est celle chargée des communications, des actions politiques et de l'administration, qui comprend également l'administration des membres. Diane Rancourt (assistante en communication et administration) et Jennifer York (assistante en technologie) font également partie de cette équipe.

Et bien sûr, le Bureau national ne serait pas complet sans sa véritable colonne vertébrale en la personne de Maria Thomas (adjointe exécutive du président national) qui me soutient dans mon organisation quotidienne et qui veille à ce que nos événements se déroulent sans heurts.

La représentation ayant été identifiée comme une grande priorité pour le SSG, je suis heureux de vous annoncer qu'en 2022, un nouveau poste de représentant(e) syndical(e) a été créé, ce qui porte l'équipe des services de représentation à quatre personnes travaillant à temps plein.

Enfin, quelques titres de postes ont été modifiés à la suite d'une révision de certaines descriptions de fonctions du personnel :

- le (la) représentant(e) syndical(e) devient le (la) représentant(e) syndical(e) national(e),
- l'agent(e) des finances et de l'administration devient le coordinateur/la coordonnatrice des finances,
- le(la) représentant(e) syndical(e) principal(e) est désormais le directeur/la directrice de la représentation et des relations de travail, et
- le coordinateur exécutif/la coordonnatrice exécutive est désormais le directeur/la directrice des communications, des actions politiques et de l'administration.

Conseil national du SSG
En avril 2022, à Gatineau, le Conseil s'est réuni pour la première fois en personne depuis 2019. Deux autres réunions en personne du Conseil ont eu lieu au cours de la dernière année et demie, l'une en septembre 2022 (Toronto) et l'autre en mai 2023 (Victoria). Les procès-verbaux de ces réunions se trouvent sur le site Web du SSG. Le Conseil s'est également réuni par téléconférence à six reprises en 2021-2023 et, encore une fois, les procès-verbaux de ces réunions sont affichés sur notre site Web.

Le Conseil a connu quelques changements, soit les suivants :

Quelques mois après son élection à titre de vice-présidente régionale (VPR) pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, Shanny Doucet a démissionné de son poste en mars 2022, remplacée par Mike Leblanc, élu comme suppléant.

Le mois suivant, Jeannette Fillion a démissionné de son poste de VPR pour la Monnaie pour des raisons personnelles, après quoi Jeff Tessier a été élu à ce poste. Malheureusement, Jeff a également dû démissionner en juillet 2023, et le poste reste vacant jusqu'à notre Congrès.

En juin 2022, nous avons dit au revoir à Michèle Parent, VPR pour l'Ouest du Québec,

qui a accepté un nouveau poste au sein du Programme d'apprentissage mixte.

Sébastien Sinclair, élu comme suppléant, s'est joint au Conseil jusqu'en avril 2023, date à laquelle il a dû se retirer. Le poste reste vacant jusqu'à notre Congrès.

Enfin, notre membre à vie Sue Soubra a démissionné de son poste de VPR pour l'Ontario en février 2023. En accord avec la section locale et les autres VPR de la région de l'Ontario, il a été décidé que son poste resterait vacant. Une motion sera présentée au Congrès afin de réduire à un le nombre de VPR pour la région de l'Ontario.

Tous les membres du Conseil siègent à l'un des comités permanents du SSG, aux côtés de certain(e)s représentant(e)s des sections locales. Au début de mon mandat, j'ai fixé pour chaque comité des objectifs et des priorités sur lesquels travailler pour le cycle 2021-2023. Je suis fier d'annoncer que tous les comités ont atteint leurs objectifs et même au-delà. Je tiens à remercier les président(e)s et les membres des comités pour leur travail acharné au nom de nos membres.

Je tiens également à souligner le dévouement et le soutien des membres du Conseil aux sections locales de leurs régions. Merci pour tout ce que vous faites pour nos membres.

Les sections locales

Le SSG compte actuellement 24 sections locales, alors qu'il en avait 26 lorsque j'ai pris mes fonctions.

En février 2022, la Section locale 70023 (RCN) a été dissoute à la suite d'un réaménagement des effectifs. Le même mois, les membres du XPW75 (Yellowknife) ont été transférés à la Section locale 30001 (Edmonton), qui a également été dissoute.

Je me réjouis toutefois de dire que toutes les sections locales du SSG ont des exécutifs au complet, que j'ai eu l'occasion de rencontrer au cours des vingt derniers mois. Ces rencontres ont été pour moi une expérience fort enrichissante et instructive. La qualité des militants et militantes que le SSG compte dans ses rangs est inégalée. L'AFPC dans son ensemble a pu le constater lors de la grève historique d'avril 2023, alors que les membres du SSG n'ont pas hésité à manifester leur colère et à se positionner comme de véritables leaders.

Les présidentes et présidents des sections locales ont enfin pu se rencontrer pour la première fois en personne depuis 2019 à l'occasion de la Conférence des présidentes et présidents des sections locales qui s'est tenue à Toronto en septembre 2022.

La mise en valeur des sections locales reste une des grandes priorités du SSG. Nous nous efforçons continuellement de trouver des moyens d'accroître et d'améliorer le soutien fourni. Nous avons organisé une série de déjeuners-conférences en 2021-2022 sur divers sujets d'intérêt pour les représentant(e)s des sections locales. Plus récemment, nous avons offert un cours d'une journée sur le traitement des griefs pour

certain(e)s délégué(e)s syndicaux/syndicales de la RCN. Ce projet pilote ayant été jugé fructueux il sera donc offert aux régions au cours du nouveau cycle.

À l'ensemble des militants et militantes des sections locales, je tiens à dire que vous êtes l'épine dorsale de ce syndicat, et que sans vous, le SSG ne serait pas le solide chef de file qu'il est. Nos membres sont entre de bonnes mains avec vous, et en leur nom, je vous remercie.

Félicitations
Le SSG rencontre au besoin les employeurs au sujet de la sécurité et des conditions d'emploi, de la santé et de la sécurité, de l'équité en matière d'emploi, de la rémunération, et d'autres questions.

Les dirigeant(e)s aux niveaux national et régional peuvent aborder des domaines spécifiques lors de consultations concernant leurs portefeuilles, et j'en soulignerai quelques-uns au cours de mon allocution.

Actuellement, je copréside les comités suivants :

- Comité national de la santé et de la sécurité (SPAC),
- Comité national de consultations syndicales-patronales (SPAC),
- Comité de consultations syndicales-patronales des ressources humaines (SPC),
- Sous-comité technique de Phénix (SCT).

En outre, je siège à divers comités de directions générales de SPAC, ainsi qu'au Comité exécutif sur Phénix et au Comité NextGen, tous deux avec le Conseil du Trésor.

Lorsque j'ai pris mes fonctions en 2021, j'ai demandé à avoir des réunions périodiques avec le président de SPC, le sous-ministre de SPAC, ou encore les SMA des différentes directions générales de SPAC. Grâce à ces canaux, le SSG peut faire passer ses messages plus rapidement et aussi plus efficacement. Je crois vraiment au pouvoir de la consultation, c'est pourquoi grâce à ces réunions, le SSG a pu régler certains problèmes à la racine avant qu'ils ne deviennent viraux.

Représentation de l'AFPC
En tant que président d'un Élément, je siège au Conseil national d'administration (CNA) de l'AFPC et au Comité de Placements Limitée de l'AFPC.

En juin 2023, j'ai eu le grand honneur de présider les débats des candidat(e)s et les élections en vue de doter le poste de vice-président(e) exécutif/exécutive de la région des Prairies lors du Congrès de la région des Prairies de l'AFPC.

Le mot de la fin
À l'approche de notre Congrès et de la fin du présent cycle, je suis étonné de tout ce que nous avons vécu en tant qu'organisation, depuis les obligations vaccinales jusqu'au retour au bureau et à la grève générale. De tout cela, ce que je retiens le plus, c'est l'incroyable force de caractère de nos militant(e)s et leur dévouement à l'égard de nos

membres. Les mots me manquent pour exprimer toute ma gratitude. Sachez que de m’être mis à votre service a été un honneur absolu.

Au personnel du SSG, au Conseil national, aux dirigeant(e)s des sections locales et au Congrès, je vous remercie de votre confiance et de votre soutien. Je suis enthousiaste pour l'avenir de cette organisation.

Le tout respectueusement soumis,

Bruce Roy Président national

Syndicat des services gouvernementaux, AFPC
Le 30 juillet 2023

Appendice « G » – Rapport de la Vice-présidente nationale Martine Babcook

9è Congrès triennal
26 au 28 septembre, 2023 - Ottawa, ON
Janvier, février et mars 2023

La nouvelle année a apporté avec elle de nombreux changements, tout d'abord le retour au travail à raison de 2-3 jours par semaine ou 40% de votre semaine de travail, selon l'annonce faite en décembre 2022. Cette nouvelle situation comportait son lot de difficultés notamment en ce qui avait trait au nombre exact de jours et aussi la façon dont tout cela serait géré. Les membres ont tout naturellement posé un grand nombre de questions, se demandant quels jours ils étaient censés être au bureau ou bien s'ils devaient prendre un jour de maladie pour rattraper le temps perdu. La réponse est négative, mais il semble que la direction se penche sur la question, laquelle a été abordée au niveau national lors des consultations.

Depuis la date limite du mois d'avril pour le retour au travail, certains problèmes ont été portés à notre attention par les membres, entre autres le processus de réservation, les ressources nécessaires au bureau pour se rendre de son domicile au lieu de travail, par exemple si vous avez oublié votre souris ou le chargeur de votre ordinateur portable. Nous avons consulté le directeur de la Direction générale des services numériques, qui nous a assuré que des accessoires et du matériel seraient disponibles sur place. Quant au processus de réservation, il semble que le problème persiste aussi a-t-il été soulevé lors des consultations avec la Direction générale des biens immobiliers.

Les consultations syndicales-patronales avec la Direction générale des services immobiliers se poursuivent et sont l'occasion de donner des mises à jour sur la culture de la DGSI, l'évolution du travail et autres nouvelles régionales. Les membres qui font partie du Programme de logement dans le Nord à Yellowknife (T.N.-O.) ont officiellement été déclarés comme relevant du RE et, à ce jour, tous ont déménagé à leur nouveau poste, ou le feront bientôt, mais l'un d'entre eux n'a pas encore pris de décision à ce moment-ci. Dans mon dernier rapport, j'ai mentionné que cinq employés des postes frontaliers étaient touchés par des mesures relevant du RE et qu'ils ont tous pris leur retraite. En février, le président national m'a demandé d'aider la Monnaie royale canadienne de Winnipeg où 57 membres étaient touchés par un licenciement. Le
9 février, David Girard et moi-même avons aidé l'exécutif de la section locale concernée à informer les membres et la direction qu'ils allaient être licenciés. La Section locale 50057 a fait preuve d'un grand professionnalisme pendant cette difficile période.

Le Comité des finances s'est réuni du 27 au 30 mars 2023 afin de préparer le budget pour le prochain congrès national du SSG. Nous avons apporté quelques changements après quoi le budget proposé a été présenté au Conseil national en mai 2023 puis adopté.

Du 31 mars au 2 avril 2023, j'ai assisté à la Conférence nationale des femmes de l'AFPC qui avait pour thème '*Force, pouvoir et compassion : à nous de jouer*', au cours de laquelle ont eu lieu d'excellentes conversations avec les membres des groupes d'experts, de même que des ateliers de groupe et des caucus régionaux. D'autres membres du SSG y ont assisté en grand nombre.

Appendice « G » – Rapport de la Vice-présidente nationale Kelly Bush, Équité

9è Congrès triennal
26 au 28 septembre, 2023 - Ottawa, ON

2021-2023

Ce mandat a été marqué par d'immenses changements en plus d'être le théâtre de nombreux défis du point de vue de l'équité. Tous les ministères ont en effet été confrontés à toutes sortes de situations, notamment :

- les appels à l'action du greffier du Conseil privé,
- la carte de pointage '*Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation*',
- la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, création d'un plan d'action,
- les groupes de travail sur la lutte contre le racisme et,
- le Projet de loi C-65 sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

Le SSG a influencé le Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap (PAIPSH) de SPAC. Il s'agit d'un plan détaillé qui permet à divers groupes de créer des plans d'action individuels, ce qui constitue une victoire en soi puisque dans mon rôle de présidente du Cercle des employés autochtones CEA, j'ai plaidé en faveur d'un tel plan pour les employé(e)s autochtones afin de répondre au rapport *Unis dans la diversité*. L'autre élément que j'ai ardemment défendu concerne un plan visant à combler les lacunes au sein du Ministère, dans tous les groupes d'équité, ainsi qu'une demande de données ventilées, à laquelle il a été répondu. Plus nous aurons d'informations et mieux nous pourrons cerner ce que fait le Ministère pour combler les écarts en matière d'équité. Nous avons également demandé au Ministère de créer des plans de dotation en personnel afin que nous puissions être stratégiques dans la manière dont nous comblons nos écarts.

Sur le front de la consultation, le SSG est resté actif aux diverses tables. Je siège aux comités et sous-comités de consultations nationales suivants, et j'y demande des comptes à l'employeur :

- Comité national d'orientation en matière de santé et de sécurité
  - o Sous-comité du Groupe de travail pour le projet de loi C-65
  - o Équipe de rédaction de la politique pour le projet de loi C-65
  - o Évolution de la SST au travail
- Comité de consultations de la Direction générale de l'administration de la paye
- Comité national de consultations syndicales-patronales
- Comité de consultations des services ministériels
- Comité de consultations sur les biens immobiliers (pas un membre constant)
- Comité mixte sur l'équité en matière d'emploi et la diversité (peu de réunions, il a semblé avoir disparu des priorités ministérielles)

- Réunions sur la Covid : le calendrier a changé, passant d'une réunion hebdomadaire à bihebdomadaire, puis toutes les trois semaines, une réunion mensuelle et maintenant de nouveau à une réunion toutes les deux semaines. Il s'agit des réunions avec la DRH et les SI.

Le SSG est bien représenté au niveau national, en particulier au sein du Comité des biens immobiliers. Les questions qui ont été soulevées au cours des deux dernières années dans la majorité de ces comités concernaient les mandats relatifs aux masques, les politiques en matière de vaccins, la santé et la sécurité au bureau, le retour au bureau (les divers départs et arrêts), la signalisation, le programme d'accélération, les exigences en matière de santé et de sécurité au travail pour les chefs des services d'urgence et les gardiens d'immeuble, les préposé(e)s aux premiers soins et bien d'autres questions encore. Je pense qu'il est logique de demander au CNOSS de publier ses procès-verbaux, mais si quelqu'un est intéressé, il ne faut alors surtout pas hésiter à me contacter, et je partagerai les procès-verbaux des années précédentes. À la DGAP, les thèmes abordés concernaient principalement les problèmes de maintien des effectifs, les différentes questions qui ont un impact sur ce point étant la formation, l'incohérence de la gestion, les divergences entre les mentors et les vérificateurs, et l'environnement très stressant qui entraîne une baisse du moral du personnel. Le Comité national syndical-patronal a, à mon avis, quelque peu manqué de contenu. Il a présenté le plan d'action pour la diversité et l'inclusion et discute constamment de l'évolution du travail. Certains points à l'ordre du jour de prochaines réunions pourraient aborder les systèmes de voyage, où en sommes-nous avec la nouvelle génération de voyages, les contrats de biens immobiliers et l'influence sur l'orientation de ces contrats. Les systèmes que nous utilisons changent constamment, ce qui entraîne des répercussions parfois négatives sur nos membres.

Dans le cadre des activités de l'AFPC, j'ai eu la chance de siéger au Comité des résolutions générales du Congrès et d'assister au Congrès national triennal, et ainsi de vivre en personne la réélection de notre président national, Chris Aylward. J'ai également suivi la Conférence nationale sur la santé et la sécurité, où des intervenants fantastiques ont présenté des exposés sur la santé mentale, la santé des autochtones, le harcèlement et la violence sur le lieu de travail, et l'avenir du travail. J'encourage les membres à se renseigner sur le *Cercle du savoir sur l'inclusion autochtone* et sur le Dr Adriana Berlingieri, qui enseigne à York et qui a fait une excellente présentation sur la violence familiale, ainsi que sur un panel sur la santé et la sécurité auquel participaient un représentant du SCT, Andrea Peart de l'AFPC, Patricia Harewood et bien d'autres, et qui s'est terminé par un discours d'un conférencier d'honneur sur la santé mentale, Stéphane Grenier. J'ai participé aux événements suivants de l'AFPC :

- Congrès national triennal
- Comité national des droits de la personne
- Comité national de la santé et de la sécurité
- Comité national des femmes
- École de l'AFPC Atlantique
- Première Conférence sur l'équité de l'AFPC Atlantique
- Réunion du Conseil de l'AFPC Atlantique

- Les comités des femmes et des droits de la personne de l'AFPC Atlantique et le Conseil régional. Les deux comités ne sont pas fonctionnels en ce moment et le Conseil régional connait des conflits avec d'autres réunions.
- Congrès du Congrès du travail du Canada
- Congrès triennal régional de la C.-B.
- Congrès triennal de la région de l'Ontario
- Congrès triennal de la région de l'Atlantique

Le travail à accomplir ne manque certes pas, et chacun de ces événements, consultations et comités nécessite une quantité incroyable de préparation et de lectures. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, je travaille actuellement à temps plein dans un rôle national au sein de Services publics et Approvisionnement Canada, ce qui constitue une promotion et est personnellement gratifiant. Ce rôle de vice-présidente nationale chargée des questions d'équité mérite plus de temps que je ne suis en mesure de lui consacrer, c'est pourquoi je vais devoir me retirer. Le choix a été difficile, mais le changement est bon pour toutes les organisations, et de nouvelles idées fraîches aideront à faire avancer la question de l'équité au SSG. J'encourage toute personne passionnée et expérimentée dans le domaine de l'équité à se présenter. J'ai pu faire progresser ma carrière professionnelle tout en faisant avancer parallèlement ma carrière syndicale. Je suis éternellement reconnaissante des possibilités qui m'ont ainsi été données dans le cadre de mes activités syndicales, et c'est avec humilité que je défends mes consœurs et confrères dans une perspective d'équité et au-delà. On peut sortir la femme du syndicat, mais on ne peut pas sortir le syndicat de la militante. Je vous remercie de votre confiance et de votre foi. Je resterai à votre disposition pour vous aider à poursuivre ce travail.

Appendice « G » – Rapport de la Vice-présidente nationale, Équité Kelly Bush

Avril-Juin 2023

Le deuxième trimestre a été particulièrement occupé par les divers congrès régionaux et les préparatifs de notre propre congrès. Personnellement, j'ai appris à apprécier les personnes qui doivent faire face aux incendies de forêt dans leur vie quotidienne. Après avoir assisté à une cérémonie d'échange de vœux le 28 mai, des incendies de forêt ont ravagé ma province, à Shelburne, et ma propre communauté, Tantallon. Je suis très reconnaissante envers les pompiers et pompières, et les premiers intervenants, ainsi qu'envers ceux et celles qui m'ont tendu la main et m'ont apporté leur soutien.

Cet événement s'est produit après la plus grande grève générale de ma génération et s'est terminé par un accord ratifié par les membres. J'ai eu l'honneur et le privilège de parler aux membres dans les piquets de grève et de les aider dans la mesure du possible. Les membres à Halifax sont restés forts et ceux qui ne connaissaient pas le SSG avant, le connaissent certainement maintenant.

Direction générale de l'administration de la paye : J'ai manqué la dernière séance de consultations de juin.

Comité national d'orientation de la politique en matière de santé et de sécurité : L'évolution du travail revient souvent dans ces espaces, car elle a un impact direct sur les membres de la région de la capitale nationale. Il reste quelques préoccupations, mais la plupart sont abordées de manière ferme mais respectueuse. L'employeur semble avoir de la difficulté avec le rapport sur la politique du projet de loi C-65, mais le SSG l'aide à trouver son chemin en posant des questions.

L'équipe de rédaction de la politique pour le projet de loi C-65 a été ressuscitée et compte un nombre inhabituellement élevé de membres. Le SSG fait pression pour que la politique soit meilleure que la version provisoire, car nous avons beaucoup appris au cours des deux dernières années sur ce qui ne fonctionne pas.

Consultations sur la Covid : Ce comité s'est transformé en comité sur l'évolution du travail, car la Covid a finalement été reléguée au second plan.

Comité d'équité du SSG : Nous nous préparons pour la dernière réunion en personne où nous apprendrons ce qu'est la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et comment nous pouvons aider nos membres par l'entremise de cette loi. Nous nous informerons également sur le rapport du Groupe de travail sur l'égalité des sexes et établirons une liste de priorités suggérées pour accompagner le plan de travail pluriannuel.

Merci aux militant(e)s d'avoir tenu bon, aux dirigeant(e)s pour leur soutien et aux membres pour l'intérêt qu'ils portent à leur Syndicat !

Rapport final du Comité d'équité du SSG

2021-2023

Je tiens à remercier les membres du Comité pour leur intérêt, leur passion et leur dévouement à l'avancement de l'équité au sein de notre Syndicat. J'espère sincèrement que la formation et l'expérience acquises vous ont permis d'approfondir votre compréhension des questions d'équité et vous ont aidé dans votre vie personnelle et professionnelle. Le Comité se compose comme suit :

- Mohammed Abo El Ella - Responsable de l'équité, Monnaie royale canadienne, Ottawa
- Sarah Bolger - Présidente de la section locale, représentante de l'Atlantique de SPAC
- Belkacem Mahdoume - Représentant de la région du Québec, SPAC
- Margarita Brovina - Présidente de la section locale, représentante de la RCN, SPAC
- Azra Jusuf - vice-présidente régionale, représentante de la région de l'Ontario, SPAC
- Heather Rawlins - vice-présidente régionale, représentante de la région de l'Ouest, SPAC
- Shannon Boyd - Agente d'équité, Région du Pacifique, SPAC

Le Comité s'est concentré sur la formation et l'éducation. Nous organisons des appels mensuels et avons eu une réunion en personne en 2022 et aussi en 2023. Lors de celle de 2022, une formation a été dispensée par Seema Lamba de l'AFPC. Pendant deux jours et demi, nous avons suivi un cours sur la lutte contre l'oppression et élaboré un plan d'action dans le but d'examiner les systèmes et les structures du syndicat, et de suggérer des changements. Il s'agit d'un travail permanent, car il est nécessaire d'éduquer à tous les niveaux du syndicat et du lieu de travail. Le plan d'action et les résolutions ont été présentés lors de la réunion du Conseil national de 2023 à Victoria (C.-B.), lequel est par ailleurs inclus dans le présent rapport à des fin d'examen et de commentaires (Annexe A - la présentation, et Annexe B - le plan d'action). Le Comité accueille favorablement les commentaires et les suggestions des membres. L'Annexe C contient les résolutions qui ont été soumises et, si elles sont présentées, nous espérons que vous chercherez à rencontrer l'un d'entre nous pour répondre à toute question ou autre que vous pourriez avoir. Veuillez noter que les points en jaune sont les priorités et que les autres seront traitées par le nouveau ou la nouvelle VPN de l'équité à sa discrétion.

La deuxième réunion en personne s'est tenue à Ottawa en août 2023, à laquelle la formation proposée au cours des sessions de trois jours portait sur la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le rapport du Groupe de travail sur l'équité entre les sexes et la procédure canadienne de plainte en matière de droits de la personne. L'engagement du Comité a été bon et la formation a été approuvée par ses membres avant l'établissement du calendrier.

Nous avons également modifié le mandat afin de permettre à un(e) coprésident(e) de se développer au sein du Comité et d'aider à couvrir les périodes de vacances de membres du Comité.

Nous avons souvent discuté des règles de procédure dans le but de les comprendre et de les examiner, ainsi que la manière dont elles peuvent être utilisées. Nous avions pour objectif de créer un espace sécuritaire dans nos réunions, invitant la curiosité et l'audace. Nous n'avons pas toujours réussi, mais nous avons toujours eu un dialogue respectueux.

La Covid a fait des ravages chez beaucoup d'entre nous, ce qui peut expliquer que les articles que nous avons proposé pour le site web du SSG ont été peu nombreux, mais nous en avons créé quelques-uns. En particulier, il est bon de mentionner une interview d'un ancien membre du Comité, Sue Soubra-Boone, un article sur la Journée nationale pour la vérité et la réconciliation, ainsi qu'un autre sur le Mois de l'histoire des Noirs.

Nous espérons que les résolutions accompagnant le présent rapport susciteront la curiosité sur ce que sont les structures coloniales, comment elles se manifestent dans notre vie de tous les jours. Nous sommes tous des leaders à part entière, alors prenez les rênes du destin et dirigez ce navire dans la direction que vous souhaitez pour le Syndicat. Parlez à vos membres élus, présentez-vous à un poste, faites preuve de curiosité et d’audace !

Exercice 2022-2026 Plan de travail

Comité d'équité du SSG

OBJET

Le comité d'équité du SSG doit être un point de contact central pour les questions, les préoccupations et les réussites des groupes en quête d'équité et d'équité.

LA VISION

Un milieu de travail et un syndicat où tout le monde est valorisé et représenté

La mission

Éduquer, conseiller sur les questions d'équité et encourager les groupes en quête d'équité et d'équité à participer à nos lieux de travail et à nos structures syndicales.

CALENDRIER

Décembre 2022 – Octobre 2025

ACTIVITÉS CLÉS

1. S'associer aux membres et aux dirigeants élus pour sensibiliser les gens aux questions, aux préoccupations et aux réussites en matière d'équité .
2. Collaborer avec l'employeur pour surveiller et tenir l'employeur responsable de ses régimes d'équité en matière d'emploi, peu importe le nom donné aux régimes.
3. Promouvoir et approuver les différentes journées liées aux actions.
4. Créer un plan d'action anti-oppression et le remettre au Conseil national.

Plan d’action contre l’oppression

PRIORITÉS

1. Créer une responsabilisation locale en matière d’équité
2. Accroître l’équité au sein du bureau national du SSG
    a. Examen des systèmes d’emploi
    b. Plan d’équité en matière d’emploi
3. Créer un espace sûr pour l’échange d’idées et un mandat d’équité pour la Conférence nationale sur l’équité del’USG
4. Recueillir des données sur les capitaux propres pour l’ESG
5. Formation RVP pour les sections locales - formation et mentorat en équité ...

AUTRES PRIORITÉS :

1. Créer une bourse d’études en équité dans les bourses existantes
2. Veiller à ce que les comités triennaux du SSG soient représentés par l’équité
3. Enchâssé dans les règlements administratifs, le NVP avec le portefeuille d’actions provient d’un groupe d’actions
4. Accroître la communication sur le Fonds pour l’accessibilité
5. Formation sur l’équité pour tous, pas seulement pour les dirigeants
6. Conférence des présidents locaux Représentation de l’équité
7. Langage clair et simple
8. Représentation triennale de l’équité de l’AFPC
9. Critères de la conférence et du séminaire
10. Représentation triennale du SSG
11. S’assurer que les budgets ont une optique IGBA en formant les membres du comité

Plan d'action contre l'oppression : 2022-2023

PRIORITÉS	ACTIVITÉ	PLOMB(S)	SOUTIEN(S)	CHRONOLOGIE	ÉTAT D'AVANCEMENT
• **Créer une responsabilité locale pour l'équité**	• **Écrire la résolution #1** • **Présenter au Conseil national** • **Envoyer au Comité de la Convention** • **Présent à la Convention**	• NVP-Équité	• Shannon Whitney	• Septembre • Décembre • Mars • Octobre	🟢
• **Accroître l'équité au sein du bureau national de l'USG**	• **Écrire la résolution #3** • **Présenter au Conseil national** • **Effectuer un examen des systèmes d'emploi**	• NVP-Équité • Bureau national	• Conseil national • Membres du Comité d'équité	• Septembre • Décembre • Après la Convention	🟢
• **Créer un espace sûr – Conférence nationale sur l'équité de l'USG**	• **Résolution d'écriture #4** • **Présenter au Conseil national** • **Envoyer au Comité des finances** • **Envoyer au Comité de la Convention** • **Présent à la Convention**	• NVP-Équité	• Membres du Comité d'équité • Conseil national	• Septembre • Décembre • Mars • Octobre	🟢
• **Recueillir des données sur l'équité pour l'ESG**	• **Présenter au Conseil national** • **Mobiliser les sections locales** • **Sujet de la Conférence nationale sur l'équité** • **Créer un groupe de travail**	• NVP-Équité	• Conseil national • Membres du Comité d'équité	• Décembre • En cours • Après la Convention • Après la Convention	🟢
• **Bourse d'études en équité désignée**	• **Résolution d'écriture #2** • **Présenter au Conseil national** • **Mobiliser les sections locales** • **Sujet de la Conférence nationale**	• NVP-Équité	• Conseil national • Membres du Comité d'équité	• Septembre • Décembre • En cours • Après la Convention	🟢

État d'avancement: Sur la bonne voie 🟢 Le suivi pour atteindre l'objectif 🟡 Attention nécessaire 🔴 Terminé ⚫

• **Enchâssé dans les règlements administratifs, le NVP-Equity doit être un membre du groupe en quête d'équité ou d'équité**	• **Écrire la résolution #6** • **Présenter au Conseil national** • **Envoyer au Comité de la Convention** • **Présent à la Convention**	• NVP-Équité	• Conseil national • Membres du Comité d'équité	• Novembre • Décembre • En cours • Après la Convention	
• **S'assurer que les budgets ont une lentille IGBA**	• **Écrire la résolution #5** • **Présenter au Conseil national** • **Mobiliser les sections locales** • **Sujet de la Conférence nationale sur l'équité**	• NVP-Équité	• Conseil national • Membres du Comité d'équité	• Septembre • Décembre • En cours • Après la Convention	
• **Accroître la sensibilisation au Fonds pour l'accessibilité**	• **Envoyez un courriel au président du comité des communications.** • **Afficher sur la page Web de l'ESG**	• NVP-Équité	• Conseil national • Membres du Comité d'équité	• Novembre • En cours	

Plan d'action contre l'oppression : 2023-2024

PRIORITÉS	ACTIVITÉ	PLOMB(S)	SOUTIEN(S)	CHRONOLOGIE	ÉTAT D'AVANCEMENT

État d'avancement: Sur la bonne voie Le suivi pour atteindre l'objectif Attention nécessaire Terminé

• **Accroître l'équité au sein du bureau national de l'USG**	• **Utiliser les résultats de la RSE pour rédiger le Plan d'équité en matière d'emploi, avec le syndicat.** • **Négocier dans la prochaine convention collective le plan d'EE** • **Rédiger un régime d'équité en matière d'emploi** • **Suivre le Plan d'équité en matière d'emploi**	• Président national	• Conseil national • Membres du Comité d'équité • Syndicat de l'AEU		
• **Représentation de l'équité à la Conférence du président local**	• **Rédiger la résolution #9** • **Présent à NC** • **Soumettre au Comité de la Convention** • **Présent à la Convention**	• NVP-Équité	• Conseil national • Membres du Comité d'équité		
• **Langage clair et simple**	• **Rédiger une recommandation à NC** • **Présent à NC** • **Mettre en œuvre**	• NVP-Actions	• Conseil national • Membres du Comité d'équité		
• **Critères de la conférence et du séminaire**	• **Consulter le membre** • **Consolider l'information** • **Rédiger une recommandation à NC** • **Présenter à NC pour l'adoption de la politique** • **Mettre en œuvre**	• NVP-Actions	• Conseil national • Membres du Comité d'équité		
• **Formation RVP pour les sections locales**	• **#TBD de résolution d'écriture** • **Présenter au Conseil national** • **Élaborer une formation avec le Comité de l'éducation** • **Offrir de la formation**	• NVP-Équité	• Conseil national • Membres du Comité d'équité		

État d'avancement: Sur la bonne voie Le suivi pour atteindre l'objectif Attention nécessaire Terminé

Plan d'action contre l'oppression : 2024-2025

PRIORITÉS	ACTIVITÉ	PLOMB(S)	SOUTIEN(S)	CHRONOLOGIE	ÉTAT D'AVANCEMENT
• **Langage clair et simple en cours**	• Au fur et à mesure que chaque règlement, comité et cadre de référence sont examinés, travaillez sur un guide en langage clair.	• Conseil national	• Membres du Comité d'équité • Conseil national • Tous les membres	En cours	🔴
• **Représentation de l'équité au congrès triennal de l'AFPC**	• **Rédiger la résolution #10** • **Présent à NC** • **Envoyer à la résolution au Comité de la Convention** • **Présent à la Convention**	• NVP-Équité	• Membres du Comité d'équité • Conseil national	En cours	
• **Congrès triennal de la SSG Représentation de l'équité**	• **Écrire la résolution #8** • **Présent à NC** • **Envoyer la résolution au Comité de la Convention** • **Présent à la Convention**	• NVP-Équité	• Membres du Comité d'équité • Conseil national	En cours	🟢

État d'avancement: Sur la bonne voie 🟢 Le suivi pour atteindre l'objectif 🟡 Attention nécessaire 🔴 Terminé ⚫

Appendice « G » – Rapport du vice-président national, Kevin Hanson

National Vice-President Report

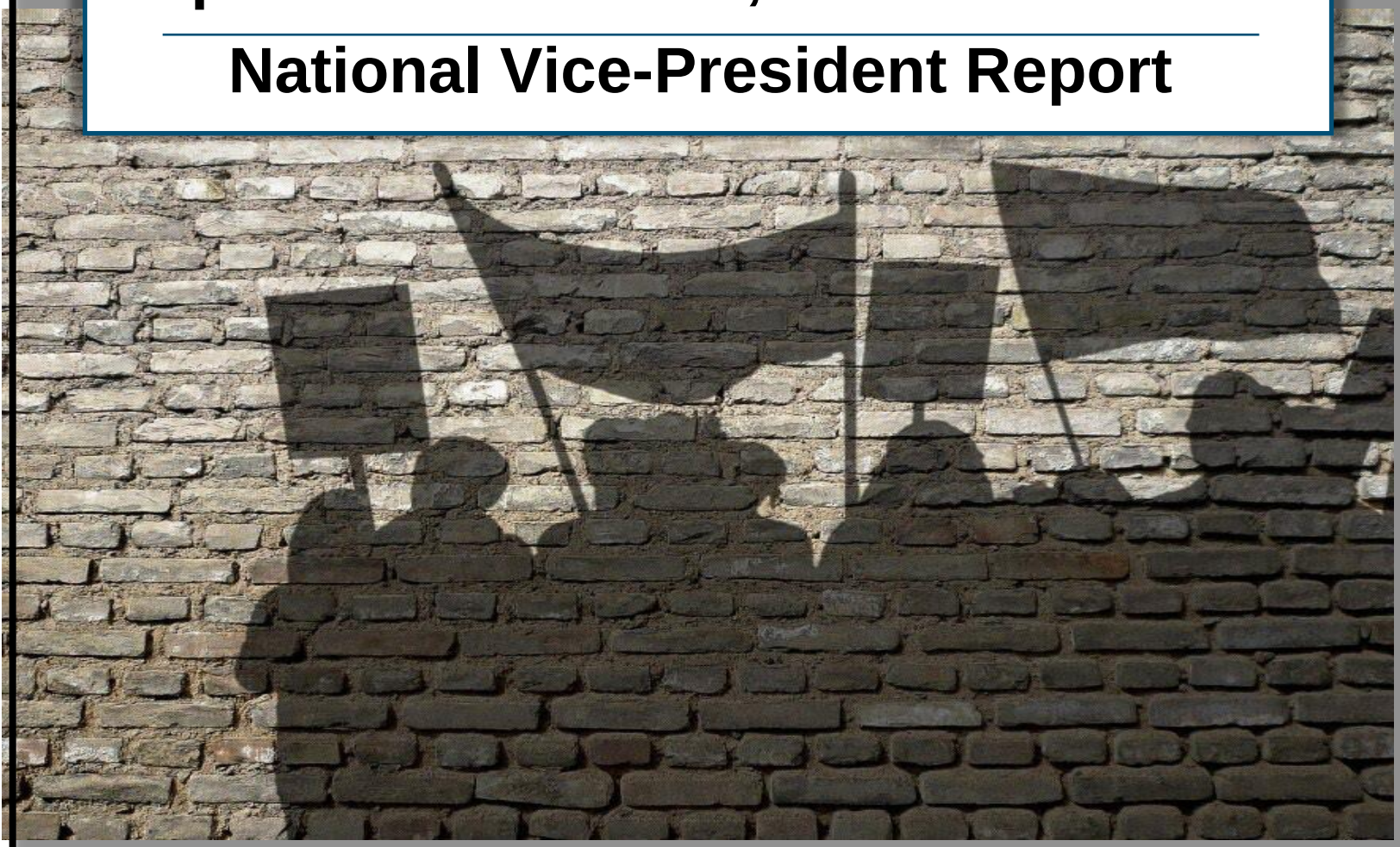

OCTOBRE | OCTOBER 2021-2023

GSU SSG

Government Services Union
Syndicat des services gouvernementaux

Rédigé par | Authored by: ***Kevin Hanson***

Observations préliminaires

Un nouveau départ avec des idées neuves et l'envie de faire bouger les choses !

Il y a deux ans, j'ai fait un acte de foi. Un grand saut dans le rôle de vice-président national (VPN) du Syndicat des services gouvernementaux (SSG) ! Je dois ajouter que n'ai jamais regardé vers l'arrière depuis.

Immédiatement après mon élection, le président national du SSG m'a confié le portefeuille de Services partagés Canada (SPC). À ce titre, j'ai participé à plusieurs types de réunions de consultations syndicales-patronales dans le but d'établir et de maintenir des relations avec nos homologues de l'employeur et ainsi d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les membres. Pour une liste des consultations auxquelles j'ai participé, vous pouvez consulter la carte des consultations de SPC plus loin dans ce rapport.

Faits saillants des comités du SSG que j'ai présidés

Mise en valeur des sections locales

- Remise en vigueur couronnée de succès d'une résolution demandant que le SSG crée un outil numérique d'intégration qui est maintenant affiché sur son site Web à l'intention des membres du Syndicat.
- Planification et participation à la mise en œuvre du Sondage sur l'engagement des membres.
- Annonce du Programme d'apprentissage mixte (PAM) sur le site Web du SSG et mise en évidence de la volonté du SSG d'aider les régions à organiser l'atelier sur la santé mentale en milieu de travail, sur demande.
-

Éducation

- Publication des cours des formation syndicale de l'AFPC sur le site Web du SSG.
- Examen des offres de formation des régions de l'AFPC et découverte des différents types de formation offerts par les régions, et de l'incidence du manque d'uniformité sur l'apprentissage et le perfectionnement de nos dirigeant(e)s du SSG.
- Reconnaissance de la nécessité pour le SSG de disposer de son propre espace d'éducation en raison de ses besoins et de sa structure uniques, et incitation à la tenue d'un sondage sur les besoins et les lacunes en matière d'éducation ou d'un outil de suivi à l'avenir.

Jeunes travailleurs et travailleuses

- Engagement des jeunes travailleurs et travailleuses au sein du SSG.
- Planification de la Conférence des jeunes travailleurs et travailleuses du SSG et participation.
- Mentorat auprès des jeunes bénévoles du SSG.

Réalisations du VPN

- ✓ A assuré la présence du SSG aux sessions d'accueil virtuelles de SPC.
- ✓ A supervisé la création d'une présentation Power Point sur l'intégration virtuelle utilisée à SPC.
- ✓ A réussi à amener plus de bénévoles du SSG à participer aux consultations avec les syndicats et les employeurs.
- ✓ A encadré des bénévoles locaux et régionaux/régionales du SSG.
- ✓ A représenté le SSG au Conseil national d'administration (CNA) de l'AFPC.
- ✓ A présenté avec succès une résolution lors de mon premier congrès triennal de l'AFPC.
- ✓ A suivi une formation en santé et sécurité et a insisté sur l'amélioration des comités de la santé et sécurité dans les lieux de travail où se trouvent des membres du SSG.
- ✓ A suivi la formation des enquêteurs et enquêtrices de l'AFPC.
- ✓ A participé à la Conférence nationale de l'AFPC sur la santé et la sécurité.
- ✓ A mis l'accent sur les 13 facteurs psychosociaux qui affectent la santé mentale en milieu de travail lors de consultations avec l'employeur (a soulevé le principe de la récompense et de la reconnaissance.

Par ailleurs, ces réunions de consultations sont extrêmement importantes car elles offrent la possibilité d'aborder les questions relatives au lieu de travail de manière stratégique entre les parties. J'ai réussi à influencer les décisions en faveur de nos membres lors des différentes tables de consultations de SPC, et je me réjouis d'avoir fait pression pour obtenir ces changements constructifs. Je sais que j'ai laissé ma marque lorsque le président de SPC m'a invité à prononcer quelques mots d'ouverture à ses côtés lors d'une assemblée générale à l'échelle du Ministère au printemps 2022.

"Unis nous restons debout, divisés nous tombons!"

"United we stand, divided we fall!"

Étant donné que le Syndicat est conçu comme une organisation parallèle de l'employeur, j'ai eu le privilège de coprésider l'un des comités de consultations de SPC. C'est là que j'ai eu la chance de contribuer à la Politique de prévention de la violence et du harcèlement, et de continuer à faire pression pour améliorer les mesures de santé et de sécurité pour nos membres.

Aujourd'hui, en repensant à mes promesses de campagne, j'ai le plaisir de dire que j'ai tenu chacune d'entre elles ! Ces promesses sont énumérées ci-dessous.

	1) Cartographie de la consultation sur le lieu de travail – Pages 5-10
	2) Soutien à la mise en Valeur des sections locales– Pages 11-16
	3) Soutien à la santé mentale des responsables syndicaux et syndicales – Pages 17-20

Tout au long de ce rapport, vous verrez comment chacune de ces promesses de campagne a été réalisée. Je suis très fier du travail que j'ai accompli au cours des dernières années à titre de vice-président national, et je tiens à remercier mes collègues du Syndicat, les membres et le personnel du Bureau national du SSG pour leur soutien. Je n'aurais pas pu le faire sans vous !

1) Cartographie de la consultation sur le lieu de travail

Un modèle de consultations syndicales est nécessaire pour mettre en place des processus et des procédures de consultations plus clairs et plus efficaces au sein de notre Syndicat et sur les lieux de travail.

La menace de la désinformation constitue sans aucun doute l'un des plus grands risques auxquels sont confronté(e)s les responsables syndicaux et syndicales. La crédibilité du Syndicat est en jeu si nous entamons des consultations et informons l'employeur de manière inappropriée. Il en va de même si nous recevons des informations erronées de la part des employeurs, sans les valider.

Bien trop souvent, ‘qui ne demande rien n’a rien’, aussi le temps est-il venu pour le SSG d'élaborer un modèle de consultations afin d'atténuer ce risque. Il est possible d'utiliser la carte de la consultation que j'ai élaborée comme point de départ pour améliorer et normaliser la façon dont nous consultons nos employeurs. Il y a plus d'un an, j'ai conçu cette carte en discutant avec le plus grand nombre possible de dirigeant(e)s élu(e)s du SSG. Cependant, il y a de fortes chances que la carte ne soit pas tout à fait exacte étant donné les changements apportés aux principaux acteurs et les types de consultations identifiés depuis qu’elle a été élaborée.

La Monnaie royale canadienne (MRC)

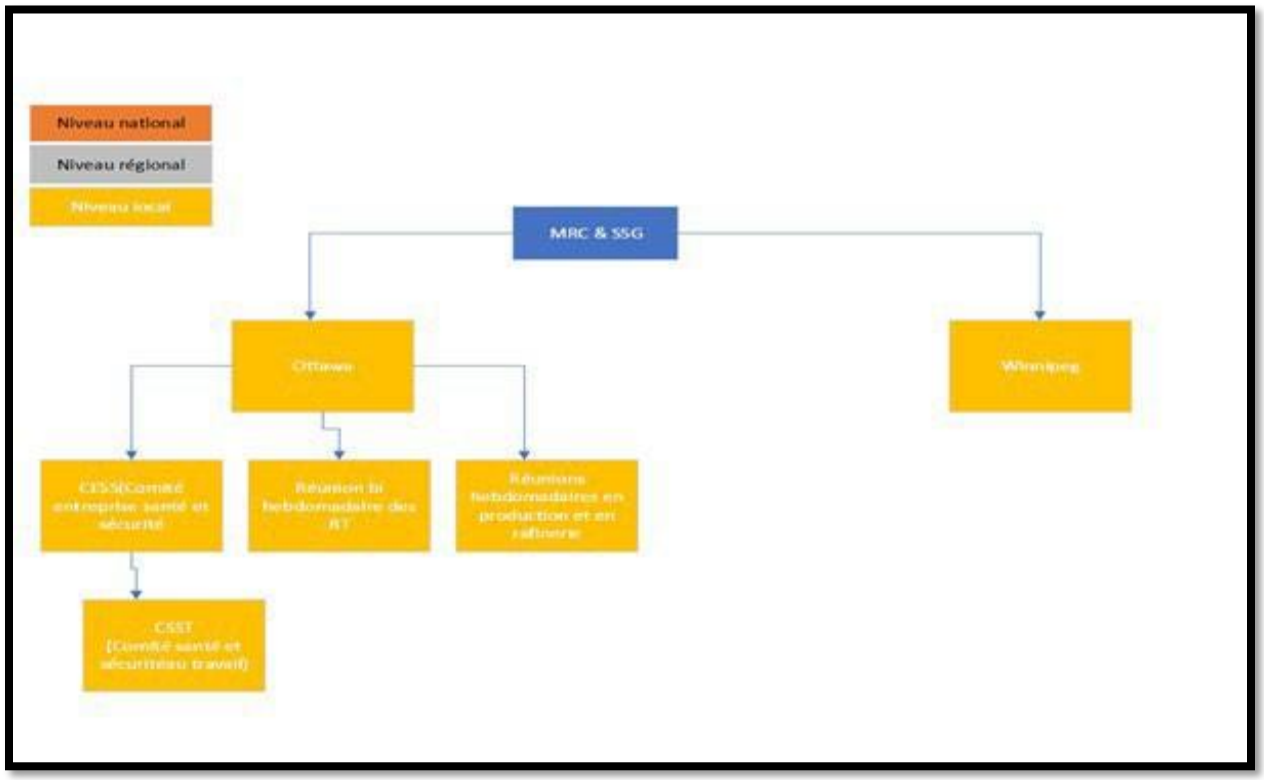

One L'exercice de cartographie des consultations a permis de faire une révélation intéressante, à savoir que la Monnaie royale canadienne (MRC) a une structure de consultations qui se situe principalement au niveau local, tandis que celle de Services partagés Canada (SPC) l'est davantage au niveau national. Cependant, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) semble impliquer les niveaux local, régional et national dans sa structure de consultations, mais cela varie selon les régions et les lieux de travail au Canada.

"Le syndicat est aussi bon que l'employeur, et l'employer est aussi bon que le syndicat. "

"The Union is only as good as the employer, and the employer is only as good as the Union."

Services partagés Canada (SPC)

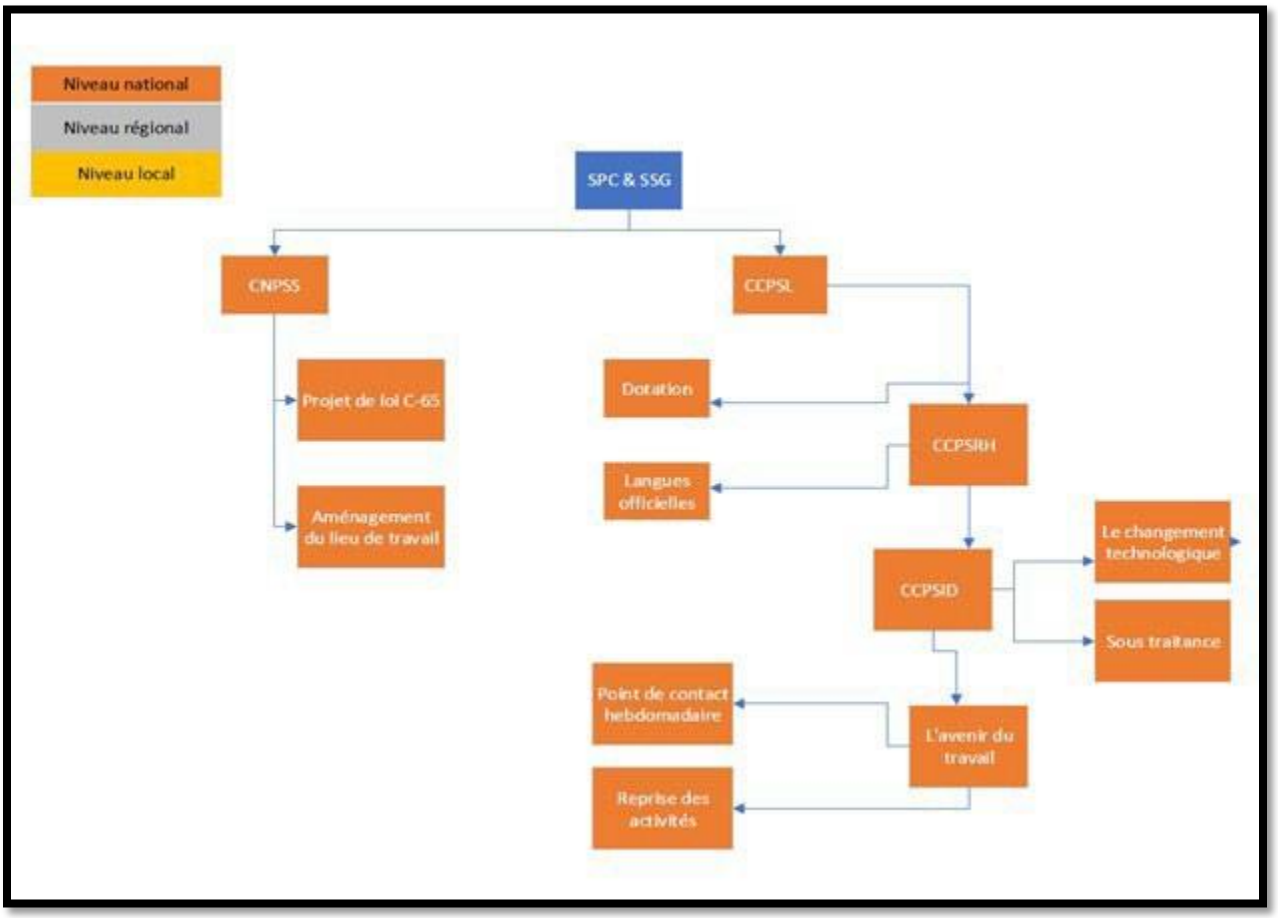

Étant donné que nos conventions collectives et d'autres formes de législation nous donnent la possibilité de consulter nos employeurs et que notre processus de consultations actuel est ambigu, je pense que nous avons la possibilité de normaliser cet outil. À l'heure actuelle, le flux d'informations du côté du Syndicat n'est pas toujours clair. Par conséquent, un processus systématique permettrait à nos responsables aux niveaux local, régional et national d'être mieux équipé(e)s pour les consultations sur tous les lieux de travail.

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

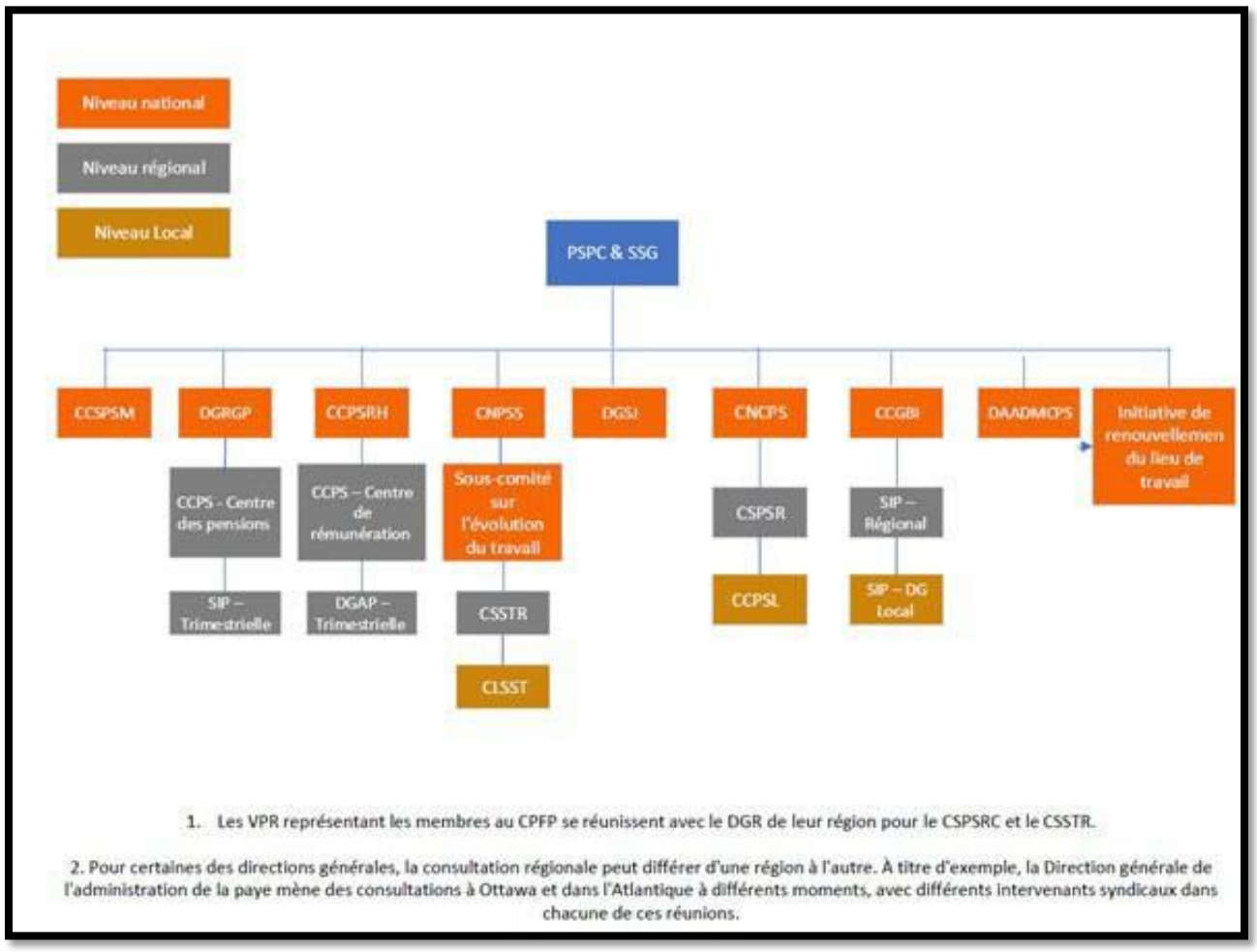

La carte de la consultation n'est qu'un début, et je pense que la prochaine direction du Syndicat a la possibilité de concevoir un processus de consultations entre les divers niveaux du Syndicat et les lieux de travail où se trouvent nos membres. Cela permettrait au Syndicat d'aborder des questions spécifiques simultanément à tous les niveaux de consultations. Nous pourrions ainsi prendre les choses en main, demander des comptes aux employeurs et les conseiller lorsque le Syndicat doit être impliqué dans les consultations, si l'employeur rate sa cible.

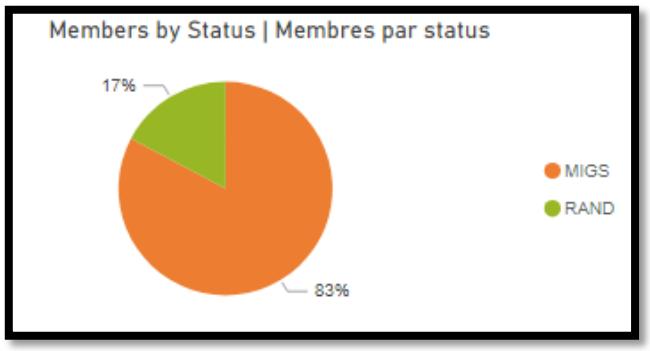

Grâce aux cartes que j'ai fournies, je pense que le SSG dispose désormais d'une représentation visuelle de notre structure de consultations actuelle. J'ai également réussi à présenter au SSG l'idée de suivre les tendances en matière d'adhésion pour les membres qui relèvent du Conseil du Trésor (SPC et SPAC), au moyen d'un rapport de veille stratégique. Dorénavant, les membres du Conseil national, grâce au travail effectué par le Bureau national du SSG, disposent de données qui peuvent être utilisées pour déterminer le nombre de membres inscrits/non-inscrits, par section locale et région, ainsi que par classification/employeur. Cette initiative a été mise de l'avant en réponse à la privatisation de la centrale de chauffage Cliff dans la région de la capitale nationale, où le SSG a perdu des membres en conséquence. Si le rapport de veille stratégique avait été disponible il y a plusieurs années, je crois que le SSG aurait été en mesure de prédire la perte de membres en constatant le déclin des effectifs. Nous aurions pu essayer d'empêcher que cela se produise en menant des campagnes opportunes pour lutter contre la privatisation des emplois de la fonction publique ou en déployant des efforts de lobbying et entamant des consultations avec nos employeurs. Je crains que les membres du SSG dans l'industrie des métiers soient menacés de privatisation et qu'ils subissent le même sort, mais le rapport de veille stratégique devrait aider le Conseil national à garder un œil sur les tendances, comme la réduction des effectifs dans certains secteurs, qui nécessitent un examen plus approfondi et des mesures de la part du SSG.

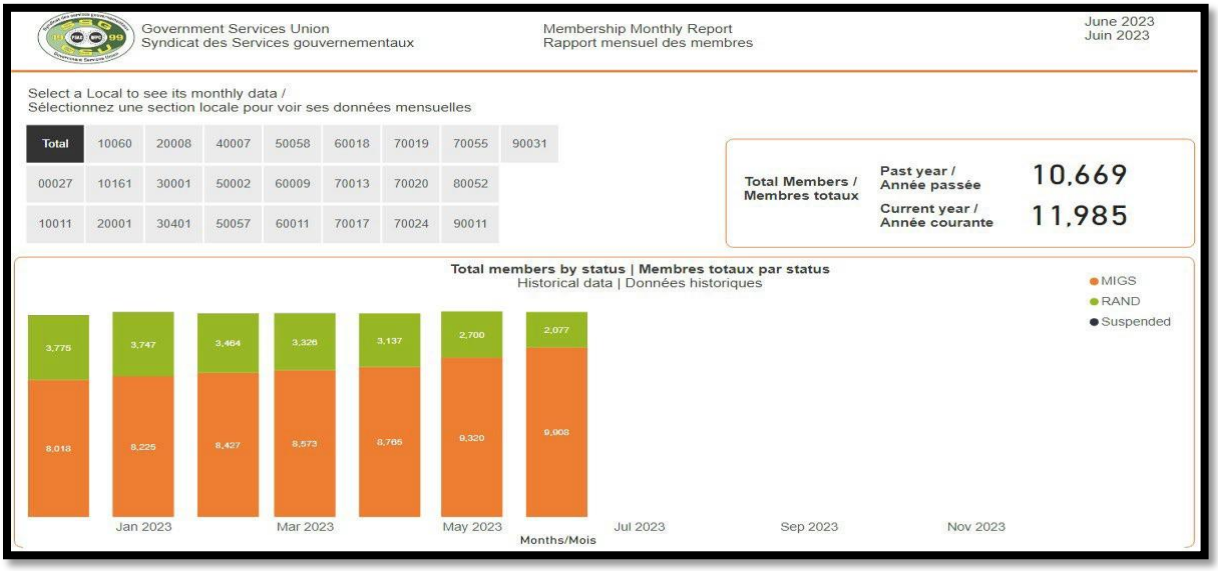

Je crois que le SSG tirerait profit d'un comité de consultations permanent ou ad hoc dans les années à venir, afin de mettre en place un processus et une procédure de consultations solides. Une telle situation ne ferait qu'améliorer le dialogue avec nos employeurs et mieux servir les membres dans leur ensemble. Qui sait, ce comité pourrait peut-être assurer la liaison et distribuer les documents de consultations du SSG entre les divers paliers syndicaux, en plus d'aider à alimenter les comités d'action politique de l'AFPC, à l'aide d'un outil comme le rapport de veille stratégique, combiné à un examen plus approfondi des diverses consultations, au besoin.

2) Soutien à la mise en valeur des sections locales

Nous pouvons obtenir davantage en sondant nos membres, et les dirigeant(e)s syndicaux et syndicales ont besoin d'espaces d'apprentissage pour mettre en valeur, maintenir en vie et stabiliser les sections locales.

L'engagement des membres est un grand défi qui commence par un bon accueil. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté avec succès pour que notre site Internet comporte une section comportant un outil d'intégration que les dirigeant(e)s syndicaux et syndicales peuvent utiliser lorsqu'ils et elles intègrent de nouveaux membres. Comme la grève nous l'a appris, les listes de membres ne sont pas toujours exactes et nos membres ont besoin d'un certain niveau de connaissance de leur syndicat pour trouver leurs contacts de première ligne. Par conséquent, cette initiative fournira aux sections locales un outil qu'elles pourront utiliser pour éduquer et faire participer les membres dès le début. L'éducation précoce des membres est essentielle pour maintenir de bonnes pratiques de mise en valeur des sections locales, c'est pourquoi j'encourage les sections locales à recruter de nouveaux membres chaque fois qu'elles en ont l'occasion. Essayez le nouvel outil 'Bienvenue chez votre syndicat' sur notre site Web !

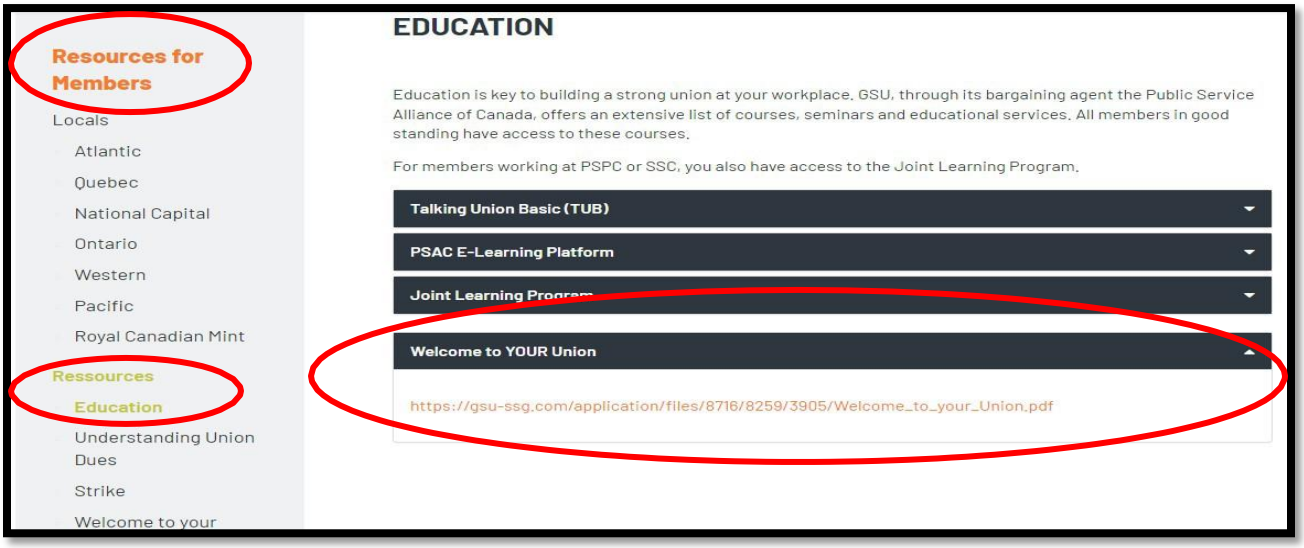

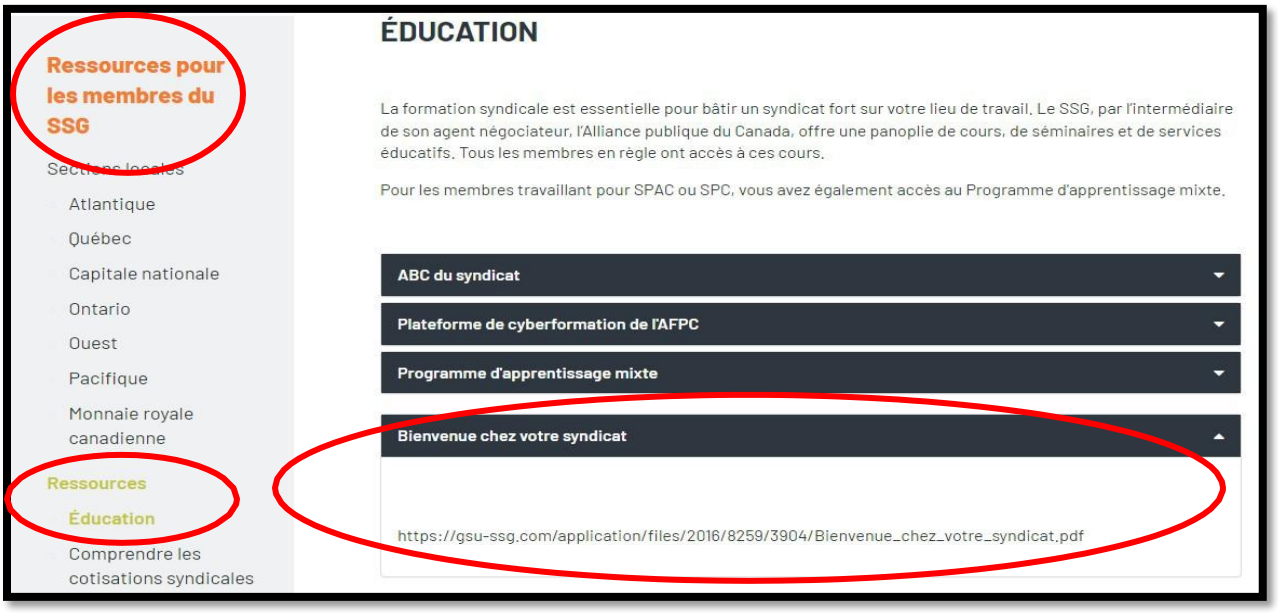

Le Sondage sur l'engagement des membres représente une autre initiative de mise en valeur des sections locales que j'ai dirigées. Avec plus d'un millier de réponses de l'ensemble des membres du SSG, il a permis aux dirigeant(e)s du Syndicat d'obtenir des informations précieuses sur une bonne partie des membres à travers le Canada et sur les différents lieux de travail où nous représentons nos membres.

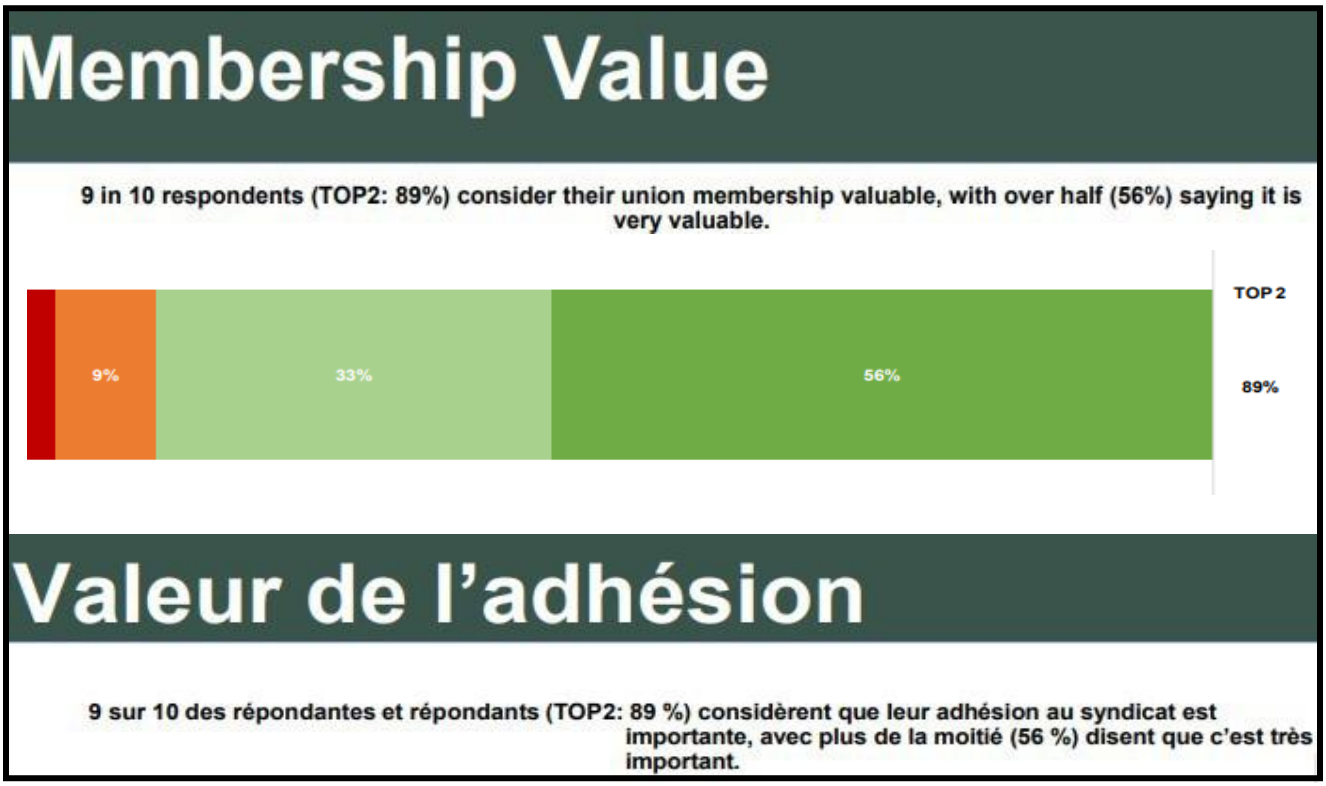

Le succès de ce sondage n'a pas seulement fourni aux dirigeant(e)s du SSG des moyens d'améliorer la façon dont nous faisons participer nos membres, il a aussi contribué à mettre les membres en contact avec le SSG. Notre Élément s'appuie sur ses membres pour définir son orientation, et nous pouvons mettre convenablement en valeur les sections locales lorsque nous sommes à l'écoute de leurs besoins et de leurs désirs. Ce sondage a révélé des éléments dont les membres sont satisfaits, mais il a également mis en lumière des défis à relever dans les années à venir.

Je crois que le Sondage sur la participation a atteint son objectif concernant la mise en valeur des sections locales, aussi je me réjouis d'avoir établi et dirigé l'une des plus grandes réussites du SSG au cours de ce cycle. Dans les années à venir, j'espère que les résultats de ce sondage seront utilisés judicieusement pour aider à mobiliser les membres et à mettre en valeur les sections locales du SSG.

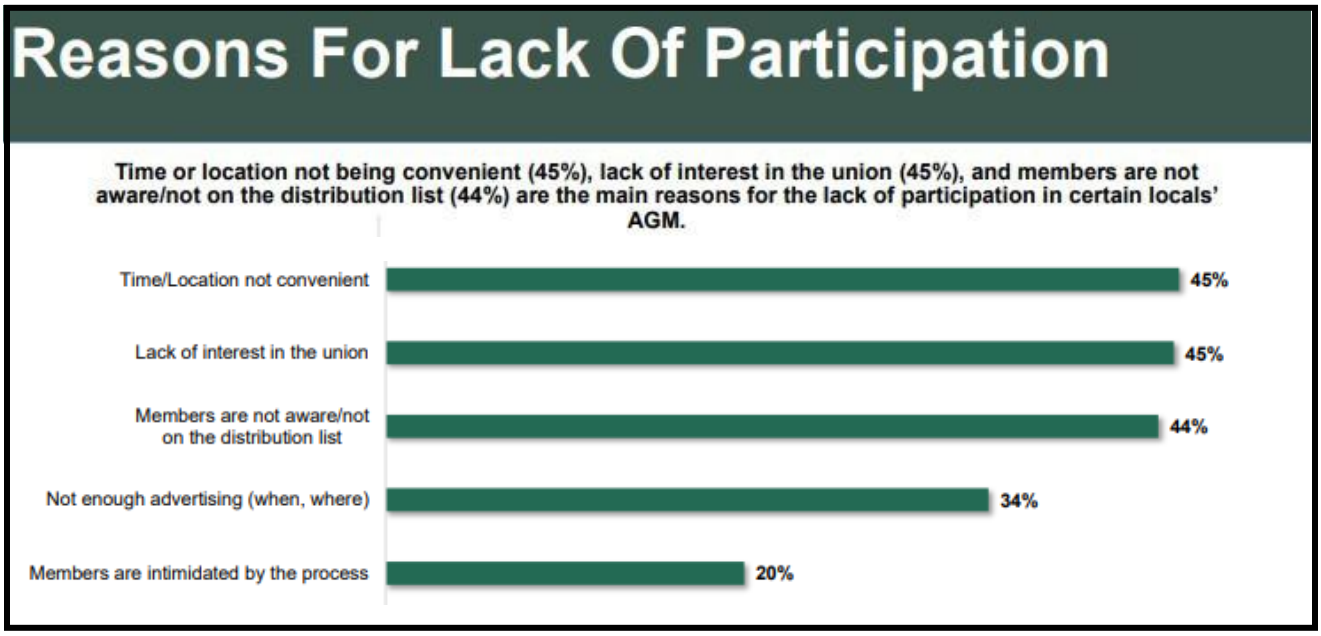

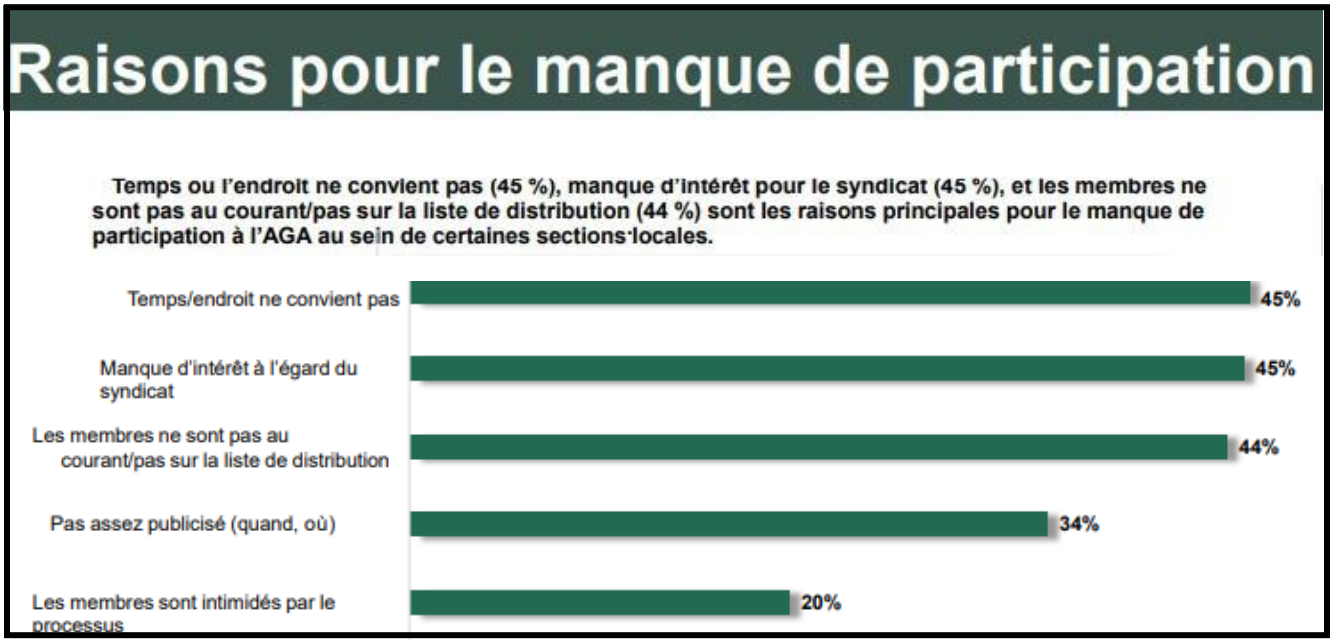

L'apprentissage et le perfectionnement personnel des dirigeant(e)s syndicaux et syndicales est un autre domaine que j'ai identifié comme prioritaire. En effet, ces dirigeant(e)s ont grandement besoin de formation et d'éducation pour s'assurer qu'ils et elles peuvent maintenir les sections locales à flot. J'ai pu examiner les cours de l'AFPC offerts aux membres du Syndicat dans leurs régions respectives, et j'ai demandé au SSG d'afficher le lien vers l'inscription à la page sur la formation de l'AFPC sur notre site Web. J'espère que les membres et les dirigeant(e)s élu(e)s prendront le temps de consulter cette section de notre site afin d'améliorer leur apprentissage et de renforcer leur perfectionnement.

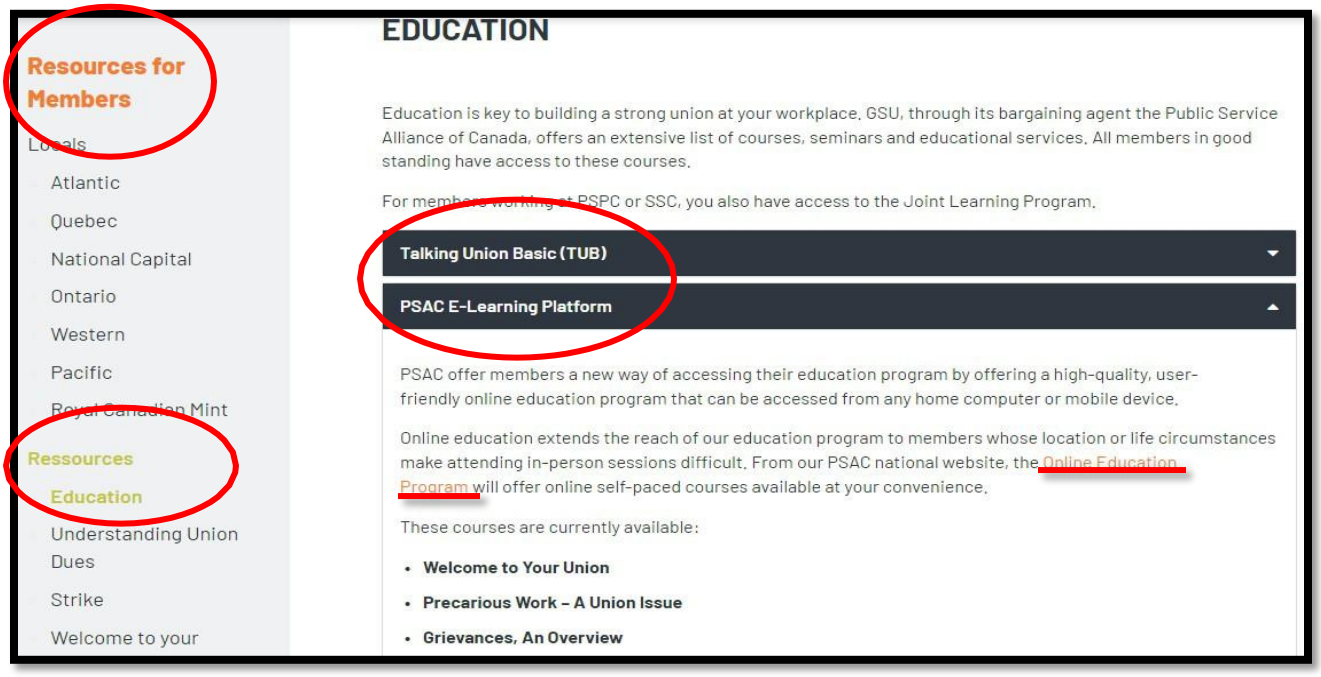

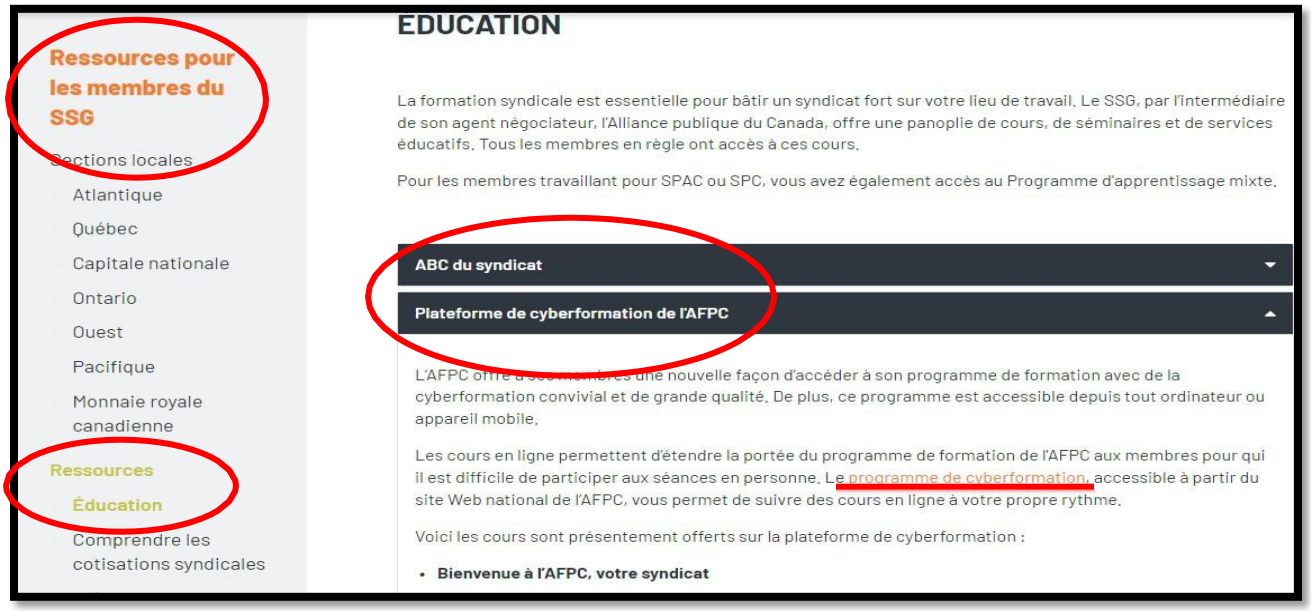

L'existe toujours un risque que l'éducation et la formation des bénévoles syndicaux et syndicales ne soient pas actualisées en raison de la nature précaire d'un poste d'élu(e). Les dirigeant(e)s doivent souvent jongler avec différentes priorités, et leur formation est parfois reléguée au second plan pour répondre aux demandes des membres. Par conséquent, la mise en valeur individuelle d'un syndicat passe par l'éducation et la formation, sous peine d'entraver les initiatives de mise en valeur au niveau local. Par conséquent, les dirigeant(e)s syndicaux et syndicales qui n'ont pas les compétences ni les connaissances appropriées pour gérer une section locale qui fonctionne bien, pourraient entraîner davantage de défis et de mécontentement de la part des membres.

C'est la raison pour laquelle j'ai insisté sur l'initiative d'un 'kiosque d'éducation mobile' du SSG. Avec l'aide de collègues des paliers national, régional et local, cette initiative a évolué pour devenir un poste budgétaire de la Conférence régionale du SSG dans le prochain budget. J'espère qu'il obtiendra le soutien des membres, car je crois que le ciel est la limite lorsqu'il s'agit d'apprentissage et de mise en valeur lors d'un événement comme celui-ci !

9.F	GSU Young Workers Conference	150,000	0	150,000	0	150,000	
9.G	GSU Regional Conferences	0	377,500	377,500	0	755,000	Motion for new GSU Conference
9.H	Federation of Labour Conventions	6,000	0	0	10,000	10,000	
9.I	CLC Convention	24,000	0	0	35,000	35,000	
9.J	Development courses (Policy 10)	0	5,000	5,000	5,000	15,000	
9	**Total Conventions & Conferences**	320,000	470,500	570,500	168,000	1,209,000	

Prepared by: Monique Desrosiers, GSU Finance Officer

GSU PROPOSED BUDGET TO THE GSU NATIONAL COUNCIL
May 2-4, 2023

APPENDIX B.1, PAGE 2

9.F	Conférence des jeunes travailleurs/travailleuses du SSG	150,000	0	150,000	0	150,000	
9.G	Conférences régionales du SSG	0	377,500	377,500	0	755,000	Motion pour nouvellle conférence du SSG
9.H	Congrès des fédérations du travail	6,000	0	0	10,000	10,000	
9.I	Congrès du CTC	24,000	0	0	35,000	35,000	
9.J	Cours de perfectionnement (Politique 10)	0	5,000	5,000	5,000	15,000	
9	**Total - Autres congrès et conférences**	320,000	470,500	570,500	168,000	1,209,000	

BUDGET PROPOSÉ DU SSG AU CONSEIL NATIONAL DU SSG
Le 2-4 mai, 2023

Préparé par: Monique Desrosiers, Agente Financière du SSG

APPENDICE B.1, PAGE 2

Tout comme la Conférence des jeunes travailleurs et travailleuses du SSG que j'ai aidé à diriger au cours de ce cycle, je vois ces conférences comme un moyen pour les dirigeant(e)s syndicaux et syndicales de recevoir la formation nécessaire au renforcement de leurs propres compétences syndicales dans un espace d'apprentissage désigné, qui n'est accessible qu'aux dirigeant(e)s du SSG. Chaque région aurait la possibilité d'utiliser ces conférences dans le but d'éduquer, de mettre en valeur et de stabiliser les sections locales, et d'organiser les dirigeant(e)s syndicaux et syndicales d'aujourd'hui et de demain, entre autres initiatives régionales.

Au cours des prochaines années, le SSG aura l'occasion d'améliorer ses comités de mise en valeur des sections locales et d'éducation. Je crois que l'éducation et la mise en valeur des sections locales vont de pair et qu'elles commencent par l'engagement des membres. Lorsque les membres sont engagés, il devrait être beaucoup plus facile de recruter et de former des bénévoles syndicaux et syndicales, et de leur donner l'occasion de créer et de mettre en valeur les sections locales nouvelles et existantes. Nous devons donc nous efforcer d'impliquer nos membres et nos dirigeant(e)s élu(e)s en leur offrant une éducation et une formation adéquates afin de leur donner les outils et la confiance nécessaires pour mettre en valeur les sections locales. Il serait également judicieux qu'un groupe spécifique agisse comme une équipe d'intervention pour soutenir ou ranimer les sections locales dans le désespoir, au lieu d'effondrer les sections locales les unes sur les autres lorsqu'elles sont inopérantes. Après tout, nous devrions les préparer à la réussite et non les pousser à l'échec.

3) Soutien à la santé mentale des responsables syndicaux et syndicales

Une meilleure formation et une étude nationale impartiale sont nécessaires pour aider le Syndicat à mieux protéger la santé mentale de ses bénévoles.

S'engager dans les affaires du Syndicat peut s'accompagner de défis personnels. Nombre de bénévoles doivent essayer de concilier leur vie personnelle, professionnelle et syndicale. Malheureusement, cet exercice de jonglage peut être épuisant et finir par affecter leur santé mentale.

C'est pourquoi j'ai pris le temps d'écouter attentivement les autres, de demander l'avis de mes collègues et d'utiliser mes propres expériences pour élaborer une résolution qui, je l'espère, contribuera à résoudre les problèmes de santé mentale au sein de notre Syndicat. Je vous demande d'appuyer la résolution G-2-23. J'espère qu'elle obtiendra suffisamment d'appui de la part des membres du SSG et qu'elle sera présentée au Congrès triennal de l'AFPC pour y être débattue en 2024.

"Beaucoup des mains font un travail léger!"
"Many hands make for light work!"

G-2-23 **PUBLIC SERVICE ALLIANCE OF CANADA MENTAL HEALTH SUPPORT STUDY FOR UNION ACTIVISTS**

ORIGINATOR: Local 70055

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS Union activism comes with mental health risks and challenges, and;

WHEREAS Limited support is provided to Union Activists when their roles and responsibilities lead to mental health depletion, and;

WHEREAS The Union loses activists as a result of mental health injuries and challenges;

BE IT RESOLVED THAT PSAC mandates and funds a third-party institute to conduct a study on how the Union can better support the mental health for its activists at the start of the 2025-2027 cycle, and;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT A Mental Health for Activists Action Plan be developed and implemented by the PSAC at the end of the 2025-2027 cycle.

G-2-23 **ÉTUDE SUR LE SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE POUR LES MILITANT(E)S SYNDICAUX DE L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA**

SOURCE : Section locale 70055

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE le militantisme syndical s'accompagne de risques et de défis pour la santé mentale, et;

ATTENDU QU'UN soutien limité est fourni aux militants syndicaux lorsque leurs rôles et responsabilités mènent à l'épuisement de la santé mentale, et;

ATTENDU QUE le syndicat perd des militants en raison de blessures et de problèmes de santé mentale;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC mandate et finance un institut tiers pour mener une étude sur la façon dont le syndicat peut mieux soutenir la santé mentale de ses militants au début du cycle 2025-2027, et;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU qu'un plan d'action sur la santé mentale pour les militants soit élaboré et mis en œuvre par l'AFPC à la fin du cycle 2025-2027.

La promotion et la publicité du Programme d'apprentissage mixte (PAM) sur le site Web du SSG constitue une autre initiative que j'ai mise de l'avant. Le PAM offre de la formation sur une variété de sujets, dont la santé mentale en milieu de travail, partout au Canada. Nos membres qui travaillent à SPC et à SPAC peuvent demander que des séances du PAM soient offertes dans leur milieu de travail.

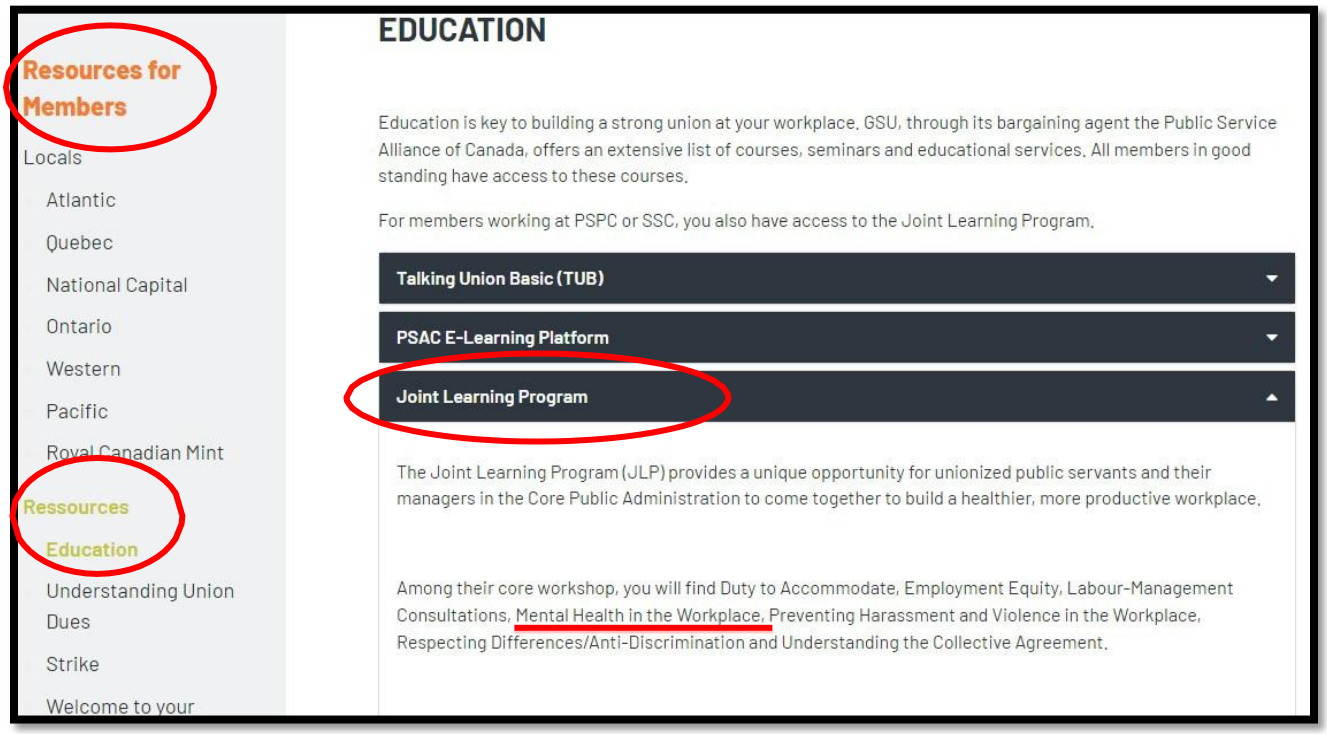

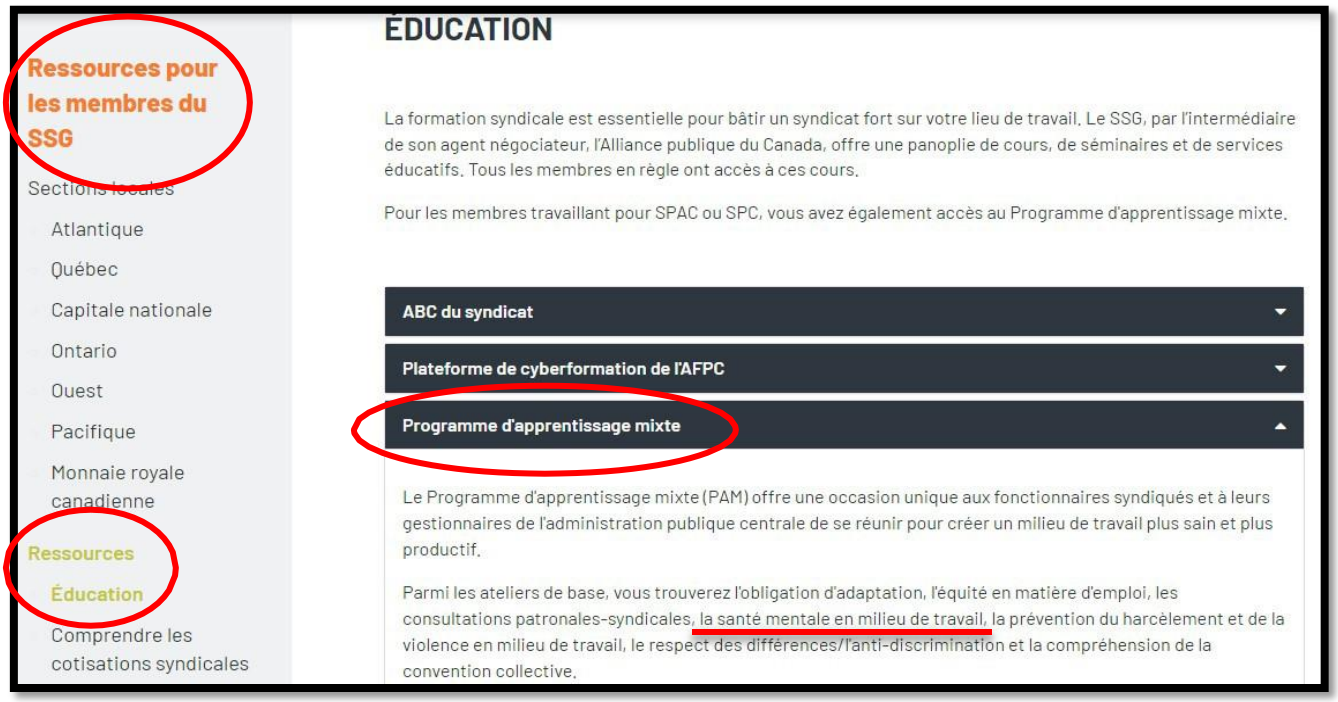

L'un des obstacles du PAM vient du fait qu'il n'est offert que dans les lieux de travail qui relèvent du Conseil du Trésor, mais des séances sont toutefois organisées dans le cadre d'événements syndicaux. Ce programme s'avérerait bénéfique non seulement à nos membres de SPAC et de SPC, mais aussi à ceux qui ne relèvent pas du Conseil du Trésor, par exemple les membres de la Monnaie royale canadienne. J'encourage les membres à consulter la section sur le PAM de notre site Web (tel qu'illustrée dans l'image ci-dessus) pour obtenir de plus amples renseignements, et à communiquer avec les dirigeant(e)s du SSG pour voir s'ils peuvent faciliter la tenue de cette activité dans le cadre d'événements syndicaux ou dans leur milieu de travail.

La détérioration de la santé mentale est endémique à tous les niveaux du Syndicat, ce à quoi il convient d'ajouter le stress sociétal qui joue également un rôle dans le bien-être de chacun et chacune. J'espère que ces deux initiatives donneront des résultats qui aideront à améliorer le soutien à la santé mentale des bénévoles syndicaux et syndicales au sein du SSG et dans l'ensemble de l'AFPC au cours des années à venir. Qui sait, cela pourrait aussi aider les gens dans leur vie quotidienne !

Dernières réflexions...

Un bon pionnier n'a ni plans fixes ni l'intention d'arriver un jour à destination, alors ma prochaine aventure m'attend… quelque part !

Je suis honoré d'avoir représenté les membres du SSG au niveau national au cours des deux dernières années et d'avoir tenu toutes mes promesses de campagne. Ces promesses portent sur la création d'une carte de la consultation et des initiatives visant à soutenir la mise en valeur des sections locales et à protéger la santé mentale des bénévoles du Syndicat.

J'ai pris la décision très difficile de changer de vitesse et de me concentrer sur moi et ma carrière dans les années à venir. Je suis impatient de voir où l'avenir me mènera ! Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des membres d'avoir cru en moi et de m'avoir choisi pour être l'un de vos vice-présidents nationaux au cours des dernières années.

Pour conclure, je voudrais faire quelques remarques très importantes aux membres. Nous devons nous battre pour protéger nos systèmes démocratiques et conserver la confiance que nous leur accordons. Ne laissez pas le populisme éroder le système -- prenez le temps de vous renseigner avant de voter. Des éléments tels que la négociation collective font partie de la lutte pour notre démocratie, et les syndicats jouent un rôle prédominant dans la préservation des démocraties et de l'autonomie au Canada. Reconnaissons-le, la bureaucratie des syndicats est exaspérante, mais pour de bonnes raisons ! Tout comme les délais qu'il faut supporter pour faire approuver quoi que ce soit dans le cadre de votre travail ou obtenir d'un permis de construction auprès de la ville, les syndicats peuvent être décourageants. Les systèmes et les structures rendent la navigation et la compréhension difficiles, mais il s'agit exactement des mêmes frustrations que celles auxquelles les gens sont confrontés lorsqu'ils appellent le service à la clientèle. Augmenter les cotisations syndicales revient à augmenter les impôts, et assister à une réunion syndicale non structurée peut être ennuyeux, mais les syndicats sont essentiels à notre démocratie. Qu'il s'agisse de disparités salariales ou d'inégalités politiques, les syndicats constituent un outil efficace pour s'opposeraux

élites puissantes. Si les syndicats disparaissent, c'est la démocratie elle-même qui en sera affaiblie, et la liberté d'expression et d'association (telle qu'elle figure dans notre Charte des droits et libertés) risquerait de s'éroder. C'est pourquoi j'encourage les membres à travailler ensemble à travers les bureaucraties et à trouver des moyens de rester unis.

Deuxièmement, notre syndicat doit rompre le cycle et cesser d'alimenter la polarisation extrême qui divise et discrimine les gens. Les principes syndicaux incluent l'unité et la solidarité, et les dirigeant(e)s que nous élisons doivent donc reconnaître quand ils ou elles divisent les membres au lieu de les unir. Nous devons nous concentrer sur les besoins en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail, sur l'administration des droits négociés collectivement et sur le respect de tous les aspects des droits de la personne et de ceux que la Charte garantit. Le recours à des privilèges liés à l'équité pour séparer les membres est une tactique qui monte les membres les uns contre les autres, ce qui n'est pas utile lorsque nous essayons d'atteindre nos objectifs collectifs. Après tout, le Syndicat est chargé de représenter les intérêts de tous ses membres, tout comme ses dirigeant(e)s élu(e)s. Nous devons revenir au pilier central (tel qu'identifié dans le tableau ci-dessous) et travailler ensemble pour embrasser et célébrer nos différences uniques par le biais de la diversité et de l'inclusion !

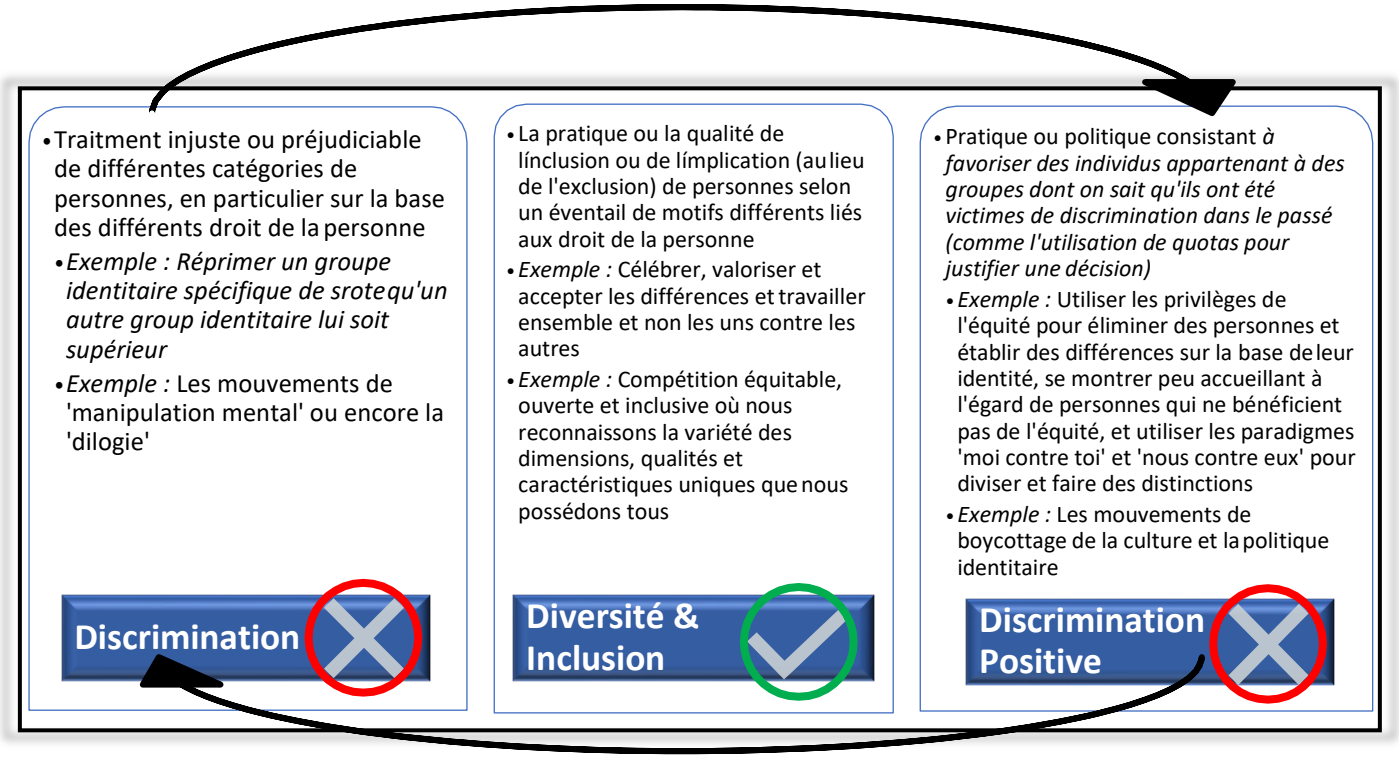

Enfin, nous avons constaté les effets du changement climatique dans le monde entier, qui touchent nos membres plus que jamais. Parmi les effets indirects, on peut citer l'augmentation des conflits liés aux premières nécessités dont dépendent les êtres humains -- abris, nourriture et eau potable. Les maisons, les lieux de travail et les communautés de nos membres sont fortement endommagés par des conditions météorologiques extrêmes comme nous en avons rarement vues auparavant. À mon avis, il s'agit de l'un des problèmes les plus importants auxquels l'humanité est confrontée, ce qui en fait une question syndicale majeur que nos membres doivent soulever immédiatement. Si nous n'agissons pas collectivement maintenant, la situation ne fera qu'empirer. C'est pourquoi nous devons inscrire l'urgence de la crise climatique à l'ordre du jour de nos consultations avec nos employeurs et nous assurer que nous utilisons une optique respectueuse de l'environnement lorsque nous influençons les décisions à ces tables, mais aussi lorsque nous apportons des changements au sein du Syndicat. Je suis convaincu que le SSG a le pouvoir d'influencer le changement, de faire pression pour la protection de la faune et de la flore, de promouvoir des écosystèmes durables, et de s'assurer que la santé et la sécurité des générations futures sont une priorité.

Sur ce, je me lance dans un voyage vers l'inconnu. Je suis un aventurier, fort impatient de de m'attaquer à mon prochain défi, où qu'il me mène ! En fonction des opportunités qui se présenteront, sachez que je ne peux pas ouvrir des portes qui ne sont pas ouvertes. Mais si une porte s'ouvre, j'envisagerai de la franchir. Par conséquent, si l'adhésion vient taper à ma porte, assurez-vous de cogner suffisamment fort -- je répondrai si je ne me suis pas aventuré dans un autre voyage. Et n'oubliez pas de refaire votre vie, après tout il n'y a pas de réseau sans fil au beau milieu de la forêt...mais je vous promets que vous y trouverez une meilleure connexion !

Kevin Hanson

Vice-président national du SSG

Appendice « H » – Rapport du Comité des règlements

9ième Congrès triennal national du SSG
26-28 septembre 2023 – Ottawa, ON

INTRODUCTION

Sous réserve de ratification par le Congrès, les membres délégués suivants au Congrès ont été nommés au Comité des du Congrès par le président national du SSG :

Présidente

Kelly Bush	Vice-Présidente nationale, Équité

Co-présidente

Nicole Rousseau	Vice-présidente régionale, RCN

Membres

Sarah Bolger	Présidente de la section locale 90011, Terre-Neuve et Labrador
Anthony Drozdowski	Vice-président régional, Nouvelle-Écosse
Joel Kowerko	Président de la section locale 50057, Monnaie royale Winnipeg
Caroline Manyk	Présidente de la section locale 30001, Edmonton et Nord de l'Alberta
Simon Pazdor	Président de la section locale 50002, Winnipeg
Will Tait	Vice-président régional, RCN

Le Comité des règlements du Congrès s'est réuni les 5 et 6 juillet 2023 à Ottawa.
Au cours de ses délibérations, le Comité a examiné 20 résolutions. Pour faciliter le suivi des amendements proposés, le nouveau libellé est surligné en vert tandis que le libellé existant à supprimer est barré en rouge.

La résolution suivante a été jugée irrecevable ou renvoyée à l'organisme qui l'a présentée par le président national du SSG. L'organisme qui a présenté la résolution a été avisé par écrit et les résolutions sont incluses à **l'annexe " A "** du rapport du comité :
B-19-23 - Cette résolution est renvoyée à l'organisme qui l'a présentée, conformément au paragraphe (8) de l'article 17 des Statuts de l'AFPC, les congrès nationaux triennaux sont présidés par la présidente ou le président national.

L'**annexe B** comprend toutes les résolutions couvertes par d'autres résolutions dans le corps principal du rapport du Comité.

Le comité a établi ses priorités comme suit:

1. **B-01-23** Composition du conseil national
2. **B-02-23** Composition du conseil national
3. **B-20-23** Délai de traitement des demandes de remboursement de frais
4. **B-18-23** Comités permanents du SSG

5. **B-03-23** Réunion du conseil national
6. **B-06-23A** Fonctions de la vice-présidence nationale
7. **B-04-23A** Fonctions des dirigeant(e)s nationaux(ales)
8. **B-16-23** Conférences du SSG
9. **B-17-23** Sélection des délégué(e)s suppléant(e)s au congrès national de l'AFPC
10. **B-10-23** Finances

Le Comité souhaite remercier l'ensemble du personnel du SSG qui l'a aidée avant et pendant ses délibérations et dans la préparation du présent rapport. Le Comité souhaite en particulier remercier David Girard (conseiller technique) et Dominique Barrette (conseillère technique) pour le travail qu'ils ont accompli au nom du Comité.

Les membres du Comité ont bien travaillé ensemble et ont eu des discussions respectueuses et réfléchies. Je tiens à remercier tous les membres, y compris ma coprésidente, Nicole Rousseau, pour leur travail acharné et leur contribution.

Respectueusement soumis au nom du Comité,

Kelly Bush
Présidente

Appendice « I » – Rapport du Comité des résolutions générale

9ième Congrès triennal national du SSG
26-28 septembre 2023 – Ottawa, ON

INTRODUCTION

Sous réserve de ratification par le Congrès, les membres délégués suivants au Congrès ont été nommés au Comité des du Congrès par le président national du SSG :

Président

Kevin Hanson	Vice-président national

Co-présidente

Linda Harding	Vice-Présidente régionale, Basses-terres de la C.B, incl. Vancouver

Membres

Sina Agah	Président de la section locale 70013,
RCN Steve Colterman	Vice-président régional, RCN
Sheldon Jacobs	Vice-président régional, Manitoba & Saskatchewan
Shannon Mayer	Présidente de la section locale 40007, Saskatchewan
Leanne Moss	Vice-présidente régionale, Terre-Neuve et Labrador
Michael Murphy	Président de la section locale 90031, Ile du Prince
Edward Suzanne Sirois	Présidente de la section locale 70017, RCN

Le Comité des finances du Congrès s'est réuni les 5 et 6 juillet 2023 à

Ottawa. Au cours de ses délibérations, le Comité a examiné 36 résolutions.

Les résolutions suivantes ont été jugées irrecevables par le président national du SSG. L'organisme qui a présenté les résolutions en a été avisé par écrit et les résolutions sont incluses à **l'annexe " A "** du rapport du comité et comprennent ce qui suit :

G-18-23 , G-35-23 - Ces résolutions ou parties de résolutions sont renvoyées à l'organisme qui les a présentées, conformément à l'article 17, alinéa (6)(b) des Statuts de l'AFPC, qui stipule que toute résolution portant sur des revendications de négociation collective, comme les salaires, ou sur la priorité d'une revendication, ne devrait normalement pas être examinée par le Congrès. En d'autres termes, seules les résolutions relatives à la négociation collective qui traitent d'une question de politique seront normalement soumises aux membres délégués au Congrès.

L'annexe "B" comprend toutes les résolutions couvertes par d'autres résolutions dans le corps du rapport du Comité.

Le Comité a établi ses priorités comme suit :

1. **G-14-23** **F**ormation en santé mentale pour les dirigeant(e)s élu(e)s
2. **G-32-23** Programme de mentorat du SSG
3. **G-33-23** Augmentation des indemnités de grève
4. **G-02-23** Étude de l'AFPC sur la santé mentale des membres militants
5. **G-23-23** Régime de retraite à deux niveaux
6. **G-10-23** Comité national - Faisabilité d'un groupe d'hommes
7. **G-16-23** Sommet du SSG sur la santé, la sécurité et l'environnement
8. **G-30-23** Augmentation des indemnités de formation versées membres
9. **G-15-23A** Diffusion des conférences et congrès nationaux du SSG
10. **G-05-23A** Amélioration de la page du site web de l'AFPC «trouvez votre représentante ou représentant syndical»

Le Comité des résolutions générales souhaite remercier l'ensemble du personnel du SSG qui l'a aidé avant et pendant ses délibérations et dans la préparation de ce rapport. Le comité souhaite tout particulièrement remercier Dominique Barrette (conseillère technique) pour son travail au nom du comité et des membres.

Nous avions un grand nombre de résolutions à traiter en deux jours. Le comité a bien travaillé ensemble et a eu des discussions respectueuses et réfléchies. Je tiens à remercier tous les membres du Comité des résolutions générales, y compris ma co-présidente, Linda Harding, pour leur travail acharné et leurs contributions.

Le tout soumis respectueusement au nom du Comité,

Le président du Comité

Kevin Hanson